

## EXERCEZ VOTRE POUVOIR. CHOISISSEZ QUI GOUVERNERA L'EUROPE.

EUROPEAN  
ELECTIONS  
22-25 MAY 2014  
WWW.ELECTIONS2014.EU  
#EP2014

ACT.  
REACT.  
IMPACT.

TRISH, DIRIGEANTE D'ENTREPRISE

TOM, AGRICULTEUR

RICARDO, RETRAITE

JENS ET SESEL, CRÉATEURS

GALENA, OUVRIÈRE D'USINE

RUDI ET WEGENE, COUPLE

DINA, VADIMS, MATVEJS ET KSENJA, FAMILLE

**LE PMO VOUS INFORME**

Assurance maladie  
&  
Pensions  
(pages 29 à 32)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**AIACE INT.**

11 juin 2014

excursion à

Gand ou à Ypres

10 juin 2014

## ÉDITORIAL

- 3 Will Europe's elections re-ignite its vision?

## UNION EUROPÉENNE

- 4 Regards-citoyens - Élections européennes 2014 : Traiter les 5 grands syndromes européens

## ÉLECTIONS DU P.E.

- 8 Qui sera le Président de la Commission ?  
10 Cette fois, c'est différent

## INSTITUTIONS/COMMISSION

- 12 "Active Senior" ou comment valoriser l'expertise des anciens  
13 Lettre ouverte

## MÉTHODE & PENSIONS

- 14 L'adaptation des rémunérations et pensions pour 2011 et 2012 - Un bilan presque définitif  
16 2011 = 0 % au lieu de 1,7 % - 2012 = 0,8 % au lieu de 1,7 %

## SÉCURITÉ SOCIALE

- 19 Régime commun d'Assurance Maladie (RCAM)  
Une première analyse (2003-2012)

## U.E./SOCIÉTÉ

- 23 Plaidoyers franco-allemands - Pour une union démocratique de l'euro  
25 How corrupt is Europe? - Commission publishes first EU Anti-Corruption Report

## VIE DE L'AIACE

- 27 Grèce  
28 France

## 29 LE PMO VOUS INFORME



Cover:  
affiche du PE pour les élections.

## VIE DE L'AIACE

- 33 Danemark  
34 Sweden - Deutschland  
36 Belgique - België  
38 United Kingdom  
39 Österreich  
41 Italia  
43 Spain  
44 Finland

## OPINIONS

- 46 Le cancer des poumons n'est pas une maladie grave !

## ACTUALITES

- 48 1914 – 2014 Cent ans déjà...  
50 Riga et Umeå: capitales européennes de la culture en 2014  
52 Commission en Direct - Some interesting news and «dossiers»

## L'AIACE ET VOUS

- 54 Hier et aujourd'hui - by Jacques Delors  
55 Pleurs au fusil - by Philippe Tabary  
Claude Cheysson - Une force de conviction  
58 Act FAST: Recognise the symptoms of a stroke  
Reconnaissez rapidement les signes d'un AVC

## FESTIF

- 56 Cocktail AIACE Internationale le 23 janvier 2014

## NÉCROLOGIE

- 58 In Memoriam: Klaus Meyer (1928 - 2014)  
59 Nous ont quittés

**RETIRED AND NOT YET MEMBER? TO JOIN US, PLEASE FILL IN THE ENCLOSED FORM !**

**PENSIONNÉ ET PAS ENCORE MEMBRE? POUR NOUS REJOINDRE REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION CI-JOINT!**

### Editeur responsable :

Richard Hay

### Rédacteur en Chef :

Pierre Blanchard

### Comité de rédaction :

Egon C. Heinrich

Giovanni Livi

Raffaella Longoni

Marc Schober

Ludwig Schubert

Giovanni Sergio

Roger Vancampenhout



### Adresse :

Association Internationale  
des Anciens de l'Union européenne  
(SC-29 02/04)

B-1049 Bruxelles - Tel: 02-295.29.60

Email: [aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu)

Internet: <http://www.aiace-europa.eu>

Tirage de «VOX»: 21.000 exemplaires

### Secrétariat de Rédaction :

[aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu)

[blancpi43@gmail.com](mailto:blancpi43@gmail.com)

### Photos :

Médiathèque CE - Aiace

### Mise en Page:

Jean-Claude Lesuisse

E-mail: [jclesuisse@skynet.be](mailto:jclesuisse@skynet.be)

### Impression:

OIB

Ateliers de reproduction de la Commission

# Will Europe's elections re-ignite its vision?

In Woking, the town where I live near London, there is a small but beautiful mosque, built in 1889. It may be the oldest mosque in northern Europe. It was built by a German of Jewish origin. It happens to be in Woking because there was a good railway line to London, and because a suitable building was available for the inter-faith college which it first served, to build understanding and respect across faiths. Throughout



history, such chance happenings have shaped lives of individuals and nations. We realise this as we try to disentangle the causes of the First World War one hundred years ago. That war had disastrous consequences, but also accelerated greater social, economic and gender equality. Of course, it also in part contributed to the Second World War, another catastrophe; but this disaster led to the vision of a united and democratic Europe to sustain a lasting peace, which now includes 28 countries. This political vision guides us today, as we see as our leaders grapple with the issues of Ukraine.

Against the backdrop of this great purpose, the last few months have been depressing times for European Union public servants and pensioners. The decisions taken on the Staff Regulations for the future, and the haggling over the small sums of the pay reviews for 2011 and 2012, suggest that at political level there is no vision for the European public service. There is no pride in the development of a body of well-trained and well-led officials to implement policies proposed by the Commission and decided by the Parliament and Council. We may face similar penny-pinching when it comes to the Sickness Insurance Scheme.

Does this reflect deep-seated changes in attitude towards the public sector, not just for Europe but in our member states? Economic pressures have led most of our member states to try to cut back government spending. More generally, in some countries confidence in the public sector has declined: the

private sector is believed to be more efficient and effective, to deliver better 'value for money'. Activities have been transferred from public to private sectors; market forces have been brought into the public sector. Public officials present and past, often regret these changes. The 'market' can bring benefits in some areas. But when competition becomes the model to shape all relationships inequality grows and respect and caring decrease; the social

fabric is weakened.

AIACE, of course, does not take political positions. But we, its members, have experience of living and working for the European vision, both within its borders and beyond as Europe's presence has reached out across the globe. This experience makes us hope that the founding vision may be kept alive, may strengthen. Despite some danger signs, we look forward to the outcome of the elections

to the European Parliament in May, and to the senior appointments to be made thereafter to Parliament, Council and Commission. Maybe the vision of Europe will be re-ignited. Maybe the political need will be seen for a strong, capable and independent European public service. For such a service is essential to put into practice plans to encourage democracy and peace, and to overcome divisions and barriers. The most unexpected things have happened in the past and happen now. They will continue to occur – like Woking's mosque, and its message of understanding and respect.



**Secrétariat international de l'AIACE:**  
 Marceline NGALA-MIANDA - Anne-Pascale DESCAMPS  
 De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h  
 Rue de la Science 29 (SC-29 02/04)  
 1049 BRUXELLES  
 Tél. : + 32(0)2-295.29.60  
 Email: [aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu)





## Regards-citoyens

### Élections européennes 2014 : Traiter les 5 grands syndromes européens

**E**n prévision du débat politique sur l'Union européenne qui précédera les élections de 2014, il peut être utile de clarifier les quelques grands sujets susceptibles de dominer ce débat. Plus précisément, en se plaçant dans la perspective générale de l'avenir de l'UE, il s'agit d'identifier et de démystifier les principaux syndromes qui obscurcissent cet avenir et qui risquent de paralyser toute l'entreprise européenne.

Le choix des **cinq grands syndromes**, développés sommairement ci-dessous, est nécessairement arbitraire et peut ne pas correspondre aux préoccupations matérielles et quotidiennes des citoyens. Ils constituent cependant de réels facteurs de blocage de l'évolution de l'intégration européenne et doivent, à ce titre, être pris en considération par les **responsables politiques** actuels et futurs, qu'ils soient européens ou nationaux. Ces syndromes («ensemble de symptômes caractérisant un état pathologique») ont trait successivement à :

- l'union économique et monétaire ;
- le Royaume-Uni ;
- l'élargissement ;
- la révision des traités ;
- l'opinion publique.

#### L'union économique et monétaire

L'UEM occupe une place centrale, prédominante et finalement **envahissante**, dans l'actualité européenne depuis le début de la crise financière.



La presse - succombant à une vision anglo-saxonne de l'économie - ne parle plus guère que d'*union financière, bancaire ou «fiscale»* - de

*déficit et de rigueur budgétaires - de ratios bancaires et de produits financiers dérivés.*

La complexité et la dramatisation de ce débat - ainsi que les antagonismes qui le caractérisent - sont des **facteurs d'anxiété** croissante pour l'opinion. Celle-ci finit par y voir, à tort, un symptôme de déséquilibre et de blocage de l'ensemble de l'entreprise européenne. Au point d'occulter ou de faire oublier toutes les autres réalisations et avancées quasi quotidiennes de l'UE dans les autres domaines tels que le mar-



ché intérieur, l'environnement, l'énergie, les transports, les nouvelles technologies, les droits fondamentaux, la justice et la sécurité, l'aide au développement, etc.

Pire, les difficultés inhérentes à la mise en place de l'UEM font émerger des **concepts aussi dangereux** - parce que sources de divisions internes - que ceux de «noyau dur», de «cercles concentriques», d'«Europe à la carte», de «gouvernement économique», d'«Europe intergouvernementale». On en vient même parfois à considérer que la zone Euro - à défaut d'être une «optimum currency area» - pourrait devenir une «optimum political area».

Aussi importante soit-elle, l'UEM ne devrait pas être considérée comme « **l'alpha et l'oméga** » de toute l'entreprise communautaire. Les traités la présentent et l'organisent comme une politique commune parmi d'autres, applicable progressivement à l'ensemble des États membres et soumise aux règles et dispositifs institutionnels généraux. Son objectif n'est pas de fracturer l'UE en zones étanches et antagonistes - mais au contraire de faciliter la création d'un ensemble économique fluide, homogène et solidaire - intégré dans toutes les autres politiques de l'Union. La dramatisation de l'évolution de l'UEM provoque, en résumé, une impression de malaise généralisé, totalement injustifiée et hors de proportion. Il serait donc utile, dans le débat préélectoral, de **remettre les choses en perspective**. De rappeler que, de même que la monnaie est au service de l'économie (et non l'inverse), l'Euro est au service de l'Union tout entière. D'expliquer que la réalisation de l'UEM se fera de manière progressive et ordonnée - mais qu'elle ne saurait conditionner à elle seule toute l'évolution de l'Union.

#### Le Royaume-Uni

La «question» du Royaume-Uni empoisonne également tout le débat sur l'avenir de l'UE. Elle est devenue le déterminant central de toute perspective de poursuite de l'intégration européenne.

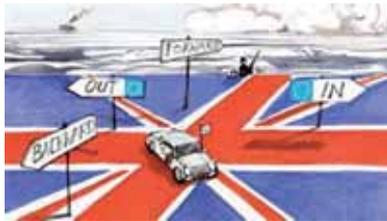


«**Que pourra accepter le RU?**» : telle est l'interrogation première que se posent le Conseil, la Commission et certains États membres avant même de mettre en chantier de nouveaux projets de développement des politiques communes. Si ce préalable est particulièrement évident dans des domaines tels que la politique étrangère et de sécurité, l'union économique et monétaire ou les questions sociales, voire environnementales, il se diffuse en fait dans tous les autres secteurs de l'action européenne dont **il freine, voire bloque l'évolution**. Au niveau même de l'administration - particulièrement au sein de la Commission - le syndrome britannique affecte souvent les travaux préparatoires relatifs aux secteurs considérés comme sensibles outre-Manche. Ce syndrome est naturellement aggravé par le fait que le Royaume-Uni est, depuis quelques années, passé successivement d'une attitude de réticence constructive à celle d'une opposition quasi systématique - puis à celle d'une remise en cause de l'acquis lui-même. On en est ainsi arrivé au **paradoxe** selon lequel un État membre qui envisage officiellement de remettre en cause son appartenance à l'UE dicte, dans une certaine mesure, à celle-ci sa conduite des affaires - ou l'oblige à élaborer des constructions extra-communautaires aussi fragiles que complexes.

À cela s'ajoute le fait que l'attitude obstructionniste du Royaume-Uni contamine les autres États et peut leur servir de prétexte ou de **pa-**

**ravent pour** protéger ou privilégier certains intérêts nationaux sans avoir à s'opposer et s'exposer frontalement - ni même à rechercher des compromis. La capacité de blocage du Royaume-Uni est juridiquement confortée par la **règle de l'unanimité** qui subsiste encore dans de trop nombreux domaines de l'action communautaire (comme l'UEM et la PESC). Dans ces cas, seule une remise en cause générale de cette règle (par une révision des Traités, voir ci-dessous) pourrait permettre de surmonter la menace permanente du «**veto britannique**».

En attendant, il serait utile - pour les Institutions comme pour les États membres - de prendre acte de la **marginalisation progressive** du Royaume-Uni par rapport à l'entreprise commune, de ne pas hésiter à mettre en évidence son isolement volontaire et à ne pas autocensurer toute proposition susceptible de rencontrer son opposition. Enfin, le Royaume-Uni envisageant lui-même sa sortie de l'UE dès 2017, il serait opportun - en application de l'article 49 TUE - de réfléchir à **une proposition alternative** d'association à l'UE, soit dans le cadre de la politique de voisinage définie par l'article 8 TUE soit dans celui d'un «Espace Économique Européen» rénové, développé et institutionnalisé.



Il faut espérer ne pas en arriver à un tel divorce et à un tel échec extrêmement traumatisants pour les deux parties. Mais l'état actuel de l'opinion britannique - conduite depuis de nombreuses années par « l'euro-bashing » de la presse Murdoch qui neutralise le pragmatisme des dirigeants - oblige l'Union à s'y préparer.



## L'élargissement

*De plus en plus de dirigeants et de commentateurs reconnaissent aujourd'hui ouvertement, avec quelque retard sur l'opinion publique, que le «grand élargissement» de 2004 a provoqué un choc politique, institutionnel, économique et culturel au sein de l'Union.*

Ce choc doit - et peut - être surmonté progressivement, mais il faudra encore du temps pour que se ressoude l'indispensable unité et solidarité de l'Union, conforme au modèle fédéral d'origine. À condition, toutefois, que ce qu'il est convenu d'appeler «le processus d'élargissement» soit enfin **maîtrisé** par les Institutions. Or tel ne semble pas être le cas, à la veille même des élections de 2014. Dans l'indifférence - et même l'ignorance - de la grande majorité de l'opinion publique, l'UE a accueilli en juillet 2013 un vingt-huitième État membre, la Croatie. Des négociations d'adhésion ou de préadhésion sont en cours avec les six autres États membres de l'ancienne **Yougoslavie**. Le nombre des États de l'UE passera alors à 34 - soit un doublement depuis 2004.

Des accords d'association sont en voie d'être signés avec six États du «**partenariat oriental**» (dont l'Ukraine) - accords qui, «reconnaissant la vocation européenne « de ces États, ouvrent naturellement la voie au glissement politique et sémantique habituel (partenariat/association/vocation à l'adhésion/candidature/ ...) conduisant à l'adhésion. Enfin, la candidature de la **Turquie** semble toujours d'actualité et suivre un cheminement aussi tortueux qu'opaque. Il est inutile d'insister sur la transformation totale de l'UE que provoquera ce processus - s'il se réalise. Depuis quelques années déjà, il crée dans l'opinion un sentiment diffus de **perte des repères** politiques, géographiques et culturels de l'Europe. Son caractère indéfini et incontrôlé le rend véritablement anxiogène.

«**À quel territoire, exactement, appartenons-nous ?**» se demandent les «citoyens» européens; l'absence de réponse claire est sûrement un des principaux facteurs de la perte de confiance et de la désaffection croissante de l'opinion vis-à-vis de la construction européenne. Il n'est donc plus possible d'ignorer le «syndrome» de l'élargissement. La crise économique actuelle laisse penser qu'un **moratoire de fait** sur de prochains élargissements s'imposera sans doute jusqu'aux alentours de 2020. D'autre part, dans certains États membres (dont la France), toute nouvelle adhésion devra être soumise à référendum, ce qui rendra plus difficiles des élargissements «furtifs». Il serait utile de profiter de ce répit pour remettre en question la notion même de «processus» d'élargissement et de réfléchir à **d'autres modalités d'association d'États voisins** - mais tiers.

L'approche géopolitique de l'élargissement de l'UE, consistant à «stabiliser» son voisinage (d'ailleurs évolutif au fur et à mesure des adhésions) en l'englobant en son sein, doit être remise en question. La souhaitable démocratisation des États voisins doit pouvoir être favorisée par d'autres moyens que l'adhésion. De même, le souhaitable développement des marchés économiques de l'Union ne nécessite pas l'élargissement infini de son territoire et de ses frontières. La fin de la politique d'élargissement «à tout va» des années 2000 pourrait être symbolisée - dès novembre 2014 - par la suppression du poste de «Commissaire à l'élargissement» et de la Direction Générale dédiée.

## La révision des Traités

*Depuis l'échec du référendum de 2005 en France (suivi par ceux des référendums néerlandais et irlandais), il est communément admis que **toute révision des traités est devenue impossible** - ou doit être repoussée au long terme (reconductible ...), ce qui revient au même.*

Ce sentiment (ce syndrome) est compréhensible - mais inacceptable. Depuis la création de la Communauté, les révisions des traités sont



apparues comme un indispensable **moyen - ou, en tout cas, passage obligé** - pour développer l'action et l'intégration européennes. Le rythme de révision s'est d'ailleurs accéléré depuis l'Acte unique : pas moins de 6 révisions entre 1986 et 2013, soit environ une tous les 5 ans (hormis les 13 traités d'adhésion ...). Cette fréquence est due à plusieurs facteurs tels que le caractère très détaillé du texte des traités (qui nécessite donc des adaptations fréquentes), le développement accéléré des compétences de l'UE dans de nouveaux domaines, l'évolution du mode de gouvernement

de l'UE (démocratisation), etc. La révision des traités est un mode normal de «**respiration**» de l'entreprise européenne et il serait inconcevable que cette voie soit durablement bloquée.

À la veille des élections de 2014 elles-mêmes, une réforme de l'Union apparaît nécessaire et elle passe inévitablement par des modifications des traités, notamment - mais non exclusivement - en matière d'UEM. Il convient donc de **dramatiser** («**dédiaboliser**») le concept même de révision, d'envisager - et de préparer - avec sérénité toutes les réformes nécessaires. **Dès 2015, une «Convention»** de parlementaires européens et nationaux pourrait être convoquée pour amorcer une révision qui aboutirait vers 2017. À cette occasion pourraient être rassemblées, dans une authentique loi fondamentale, les dispositions véritablement constitutionnelles des traités actuels - ce qui permettrait de «**dé-constitutionnaliser**» les autres règles («**lois organiques**») devenues modifiables par décision majoritaire et non plus unanime. Cela contribuerait à la **normalisation du processus de révision**. Pour l'instant, toute révision exige l'accord unanime des États - lequel est, le plus souvent, suspendu à l'accord populaire donné par référendum. C'est dire le soin que devrait mettre tout gouvernement à expliquer - et à justifier - un projet de révision qu'il a négocié et signé. Ce ne fut peut-être pas toujours le cas.

## L'opinion publique

*Déstabilisée, on l'a vu, par le «processus» d'élargissement - l'opinion publique l'est aussi par la lenteur et la lourdeur de la réaction de l'UE à la crise économique.*



Elle est, par contre, parfois choquée par certaines intrusions inattendues de la réglementation européenne dans la vie quotidienne. Elle perçoit peu le lien démocratique qui lie les Institutions et les citoyens européens. Elle n'est **pas rassurée** par le caractère souvent ambigu de la politique

et de la conduite des gouvernements vis-à-vis de l'UE. Surtout, lors des consultations électorales, elle est **décontenancée** par l'absence de vision claire de l'avenir de l'UE dans le chef de ses dirigeants - comme de leurs opposants. C'est cette carence des gouvernements qui entretient le fameux «**syndrome de l'opinion publique**», lequel se traduit au mieux par l'**indifférence**, au pire par l'**eurosepticisme**, lors des élections européennes. Syndrome qui, à son tour, incite fausement les dirigeants à «**éviter les sujets qui fâchent**» sous le prétexte que «**l'opinion n'est pas prête**» ou «**n'acceptera pas**» ... Mais le rôle des gouvernements est-il de suivre - ou de guider - l'opinion ?

Sur des questions relativement complexes et peu connectées à la vie courante comme les affaires européennes, **le devoir d'information et d'orientation** est primordial : expliquer, dédramatiser, relativiser, convaincre ...telle devrait être la réaction des responsables devant le désarroi de l'opinion - plutôt qu'un frileux et irresponsable repli. Et, par ce moyen, proposer aux citoyens des orientations et des options claires pour la construction de l'Europe de demain.

Tel devrait d'ailleurs être aussi le rôle des Institutions européennes - et, en premier lieu de la Commission. Malheureusement, l'échec avéré de la politique de communication de l'exécutif européen prive les citoyens d'une source précieuse - parce que neutre et spécialisée - d'information. Le rétablissement de cette fonction indispensable devrait être une des premières réformes de la prochaine Commission. Surmonter le syndrome de l'opinion publique par une action déterminée des dirigeants nationaux et européens : telle devrait être leur priorité dans les cinq mois qui nous séparent des élections européennes. Il reste à souhaiter que ces questions soient effectivement soulevées et traitées lors du débat de 2014 et que celui-ci - notamment dans notre pays - ne s'égaré pas dans des considérations idéologiques artificiellement plaquées sur le contexte européen.

***Quoi qu'il en soit, les nouveaux responsables du Parlement et de la Commission devront certainement affronter ces syndromes avec plus de détermination que par le passé - faute de quoi ils risqueraient de compromettre gravement un futur de l'UE qui reste encore fort incertain - futur pour lequel la période 2014-2019 pourrait bien s'avérer déterminante.***



# Elections européennes 22-25 mai

## Qui sera le Président de la Commission ?

### Le contexte

Les élections européennes de mai 2014 : c'est demain ! Les partis traditionnellement « pro-européens » sont sur la défensive. La crise économique et sociale et les plans d'austérité qui frappent durement certains pays de l'Union, en particulier dans la zone euro, font peser sur le scrutin un double risque : celui de voir les électrices et électeurs se détourner des partis traditionnels par une abstention massive ou par le vote-sanction en faveur de partis eurosceptiques, europhobes, nationalistes, populistes et extrémistes. Certains observateurs estiment à environ 200 (sur 751) le nombre de parlementaires « eurosceptiques » (anti-institutions, anti- « Bruxelles », anti-euro, souverainistes, etc., tant de droite que de gauche) que pourrait compter le prochain Parlement. Pour tenter d'inverser ces tendances, les dirigeants et les partis « pro-européens » disposent de deux leviers : infléchir les politiques d'austérité vers la relance et la croissance et sensibiliser les citoyens des pays de l'Union aux enjeux des élections.

Sur l'inflexion des politiques d'austérité, les dirigeants et, en particulier, les chefs d'Etat et de gouvernement, n'ont plus beaucoup de temps devant eux pour l'amorcer.

Quant à la sensibilisation des citoyens aux enjeux des élections, certains sont d'avis que l'élection du président de la Commission sur la base de candidatures présentées par les « partis politiques européens », porteuses de visions politiques rivales, serait de nature à mobiliser les citoyens. Encore faut-il que ces choix politiques soient répercutés dans les campagnes électorales nationales respectives<sup>1</sup>.

### L'élection du président de la Commission : une (fausse) bonne idée ?

Le traité de Lisbonne (art. 17, par. 7 TUE) dispose que : « En tenant compte des élections au



Martin Schulz

Parlement européen et après avoir procédé aux consultations appropriées, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen (. . .) ». Bien que cette disposition du traité fasse deux fois référence aux termes « élections » ou « élu », le président de la Commission n'est élu, ni indirectement, ni a fortiori directement, par les citoyens européens.

Question : le fait que les « partis politiques européens » ou les « groupes politiques »<sup>2</sup> du Parlement européen présentent des candidat-e-s à la présidence de la Commission serait-il de nature à « personnaliser » et donc à « politiser », voire à « démocratiser » cette élection ? Encore faut-il savoir de quoi l'on parle exactement et, le cas échéant, peser les avantages et les inconvénients d'une telle innovation, qui est tout à fait possible sans modification du traité.

### Une innovation controversée : le pour et le contre

La « politisation » de la Commission, ou plus exactement de son président, a déclenché des controverses.

**Une première controverse** a opposé des interprétations apparemment contradictoires sur la manière dont la Commission « *promeut l'intérêt général de l'Union et prend les initiatives appropriées à cette fin* » (art. 17, premier paragraphe du traité de Lis-



Franziska Keller

José Bové

bonne - TUE). Ce débat, nourri par certains « puristes » de l' « impartialité » de la Commission, n'est pas déterminant, dans la mesure où il n'est pas rare d'observer une inflexion vers le centre-droit ou vers le centre-gauche des politiques initiées par la Commission. Rappelons que les propositions législatives de la Commission sont, pour la plupart d'entre elles, soumises à la procédure législative ordinaire (ex-procédure de « codécision ») entre le Conseil des ministres et le Parlement : c'est une majorité parlementaire et la pluralité des positions

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : Vaïa Demertzis « Vers une véritable élection du président de la Commission européenne par le Parlement européen ? » Les analyses du CRISP en ligne, 4 novembre 2013, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).

<sup>2</sup> Pour constituer un « groupe politique », des parlementaires doivent être au moins 25 et provenir d'au moins 7 États membres.

reflétée par le Conseil qui détermineront le contenu de la décision finale sur la proposition initiale de la Commission.

**Une deuxième controverse** était nourrie, entre autres, par le président du Conseil européen en personne, Herman Van **Rompuy**, pour qui l'«*élection*» du président de la Commission serait une «*fausse bonne idée*» : la «*légitimité accrue*» qui serait conférée à ce dernier, sans que les pouvoirs de la Commission ne soient renforcés, risquerait de susciter des déceptions et des frustrations. Cette position avait été relayée par d'autres ténors du PPE, dont Jean-Luc **Dehaene**. Quant à Angela **Merkel** elle-même, après avoir (mollement) combattu l'idée, elle s'est ralliée à la candidature de... Jean-Claude Juncker !

Comme on le voit, cette nouvelle procédure d'élection était loin de faire l'unanimité au sein de certaines familles politiques. En revanche, de nombreuses voix se sont élevées en faveur de cette innovation. La Commission européenne elle-même, par la voix du vice-président Maroš Šefčovič, en charge de l'administration et des relations interinstitutionnelles, a défendu le projet. La Commissaire Viviane **Reding** abonde également dans ce sens. C'est qu'une telle «*élection*», à condition qu'elle soit bien gérée par les partis politiques nationaux concernés, pourrait encourager des débats «*paneuropéens*» et ajouter une dimension «*transnationale*» aux élections européennes : les candidat-e-s désigné-e-s auraient l'occasion de participer à divers débats nationaux ou «*transnationaux*» - et pourquoi pas sur des plateaux télévisés ? - et stimuler ainsi l'intérêt des électrices et des électeurs.

Nombre d'organisations de la «*société civile européenne*» ont également salué ce premier pas vers une «*démocratisation*» de la procédure d'élection du président de la Commission : elles y voient une manière d'impliquer les citoyens dans les choix politiques et de renforcer la légitimité démocratique de la Commission.

### En guise de conclusion

Certes, les choses ne seront peut-être pas aussi simples, d'autant que le Conseil européen voudra garder la main. Cependant, si l'on peut, compte tenu de la complexité du système décisionnel européen, peser à l'infini les



Alexis Tsipras

arguments «*pour*» et «*contre*», il n'en reste pas moins qu'une telle innovation consistant à «*donner un visage à l'Europe*», qui refléterait le choix d'une majorité parlementaire - le cas échéant, d'une coalition majoritaire -, pourrait contribuer à réduire le «*déficit démocratique*» des institutions de l'UE. N'est-ce pas le moins que l'on puisse attendre des partis politiques et des groupes «*pro-européens*» du Parlement européen ? Le Conseil européen et son «*président permanent*» seraient

eux aussi bien avisés d'écouter les (vraies) bonnes idées des citoyennes et citoyens européens qui veulent encore croire à l'Europe. . .

### Les candidat-e-s connus

Dans l'ordre chronologique, les partis politiques européens ci-après ont présenté leur-s candidat-e-s à la présidence de la Commission européenne :



Guy Verhofstadt

*Le Parti de la Gauche Européenne (PGE): Alexis Tsipras (Grèce) (décembre 2013)*

*L'Alliance des Libéraux et Démocrates pour l'Europe (ALDE): Guy Verhofstadt (Belgique) (février 2014)*

*Le Parti Vert Européen (PVE): Franziska (Ska) Keller (Allemagne) – José Bové (France) (février 2014)*

*Le Parti Socialiste Européen (PSE): Martin Schulz (Allemagne) (mars 2014)*

*Le Parti Populaire Européen (PPE): Jean-Claude Juncker (Luxembourg) (mars 2014)*

### Les partis politiques européens et les Groupes politiques

*Le Parti de la Gauche Européenne/Groupe de la Gauche Unie Européenne (GUE)/Gauche Verte Nordique (GVN) (EN: GUE/NGL)*

*Le Parti/Groupe de l'Alliance des Libéraux et Démocrates pour l'Europe (ALDE) (EN: ADLE)*

*Le Parti Vert Européen/Groupe des Verts/Alliance Libre Européenne (Verts/ALE) (EN: Greens/EFA)*

*Le Parti Socialiste Européen/Groupe des Socialistes et Démocrates pour l'Europe (S&D) (EN: S&D for Europe)*

*Le Parti Populaire Européen (PPE)/Groupe du PPE (EN: EPP)*



Jean-Claude Juncker

[vancampenhout.roger@skynet.be](mailto:vancampenhout.roger@skynet.be)



# Elections européennes de 2014:

## Cette fois, c'est différent

**L**e compte à rebours est lancé, il restera moins d'un mois à la sortie de ce VOX avant l'ouverture des premiers bureaux de vote pour les élections européennes de 2014.

Lors de ce deuxième plus grand exercice démocratique au monde, 400 millions de citoyens peuvent voter pour élire un nouveau Parlement. Les 751 députés qui prendront leur siège en juillet ne participeront pas uniquement à la définition des politiques européennes pour les cinq prochaines années, mais éliront le Président de la Commission (voir article page 8).

### Quelques repères pour le nouveau Parlement

- ❑ Date des élections : 22-25 mai 2014
- ❑ Juin: formation des groupes politiques; vérification des déclarations
- ❑ 1-3 juillet: session constitutive du PE - Les députés prennent officiellement leur siège dans l'hémicycle - Élection du Président du PE, des vice-présidents et des questeurs
- ❑ 7-10 juillet: réunions officielles des groupes politiques
- ❑ 14-17 juillet: session du Parlement européen - élection du Président de la Commission
- ❑ Auditions des commissaires désignés (septembre)

- ❑ Vote sur l'ensemble du collège des commissaires (probablement en octobre)

### Pourquoi ces élections sont-elles différentes?

L'accroissement des pouvoirs du Parlement européen depuis 2009 était déjà perceptible quand l'Union européenne a dû affronter la crise financière et économique et qu'elle a été directement impliquée dans les solutions recherchées. Les députés ont ainsi élaboré de nombreux actes législatifs.

Les élections européennes de mai permettront aux électeurs de confirmer ou de modifier la direction actuellement empruntée par l'Europe dans les mesures à prendre contre la crise économique et en particulier le chômage, ainsi que sur de nombreux autres sujets qui touchent directement la vie quotidienne des citoyens.

Pour la première fois, la composition politique du nouveau Parlement européen déterminera qui dirigera la prochaine Commission européenne, organe exécutif de l'UE, qui rappelons-le, détient le pouvoir d'initiative et de proposition que lui confèrent les traités. Les nouvelles dispositions prévoient que les chefs d'États et de gouvernement de l'UE, qui proposeront un candidat pour le poste de futur président de la Commission, doivent le faire sur la base des résultats des élections. Le Parlement européen élira le nouveau président de la Commission à la majorité



des membres qui le composent, à savoir, au moins la moitié des 751 députés à élire (376). Les grands partis politiques européens ont déjà choisi leurs candidats pour cette position importante dans l'UE. De cette façon, grâce aux élections européennes, les citoyens auront leur mot à dire sur le prochain président de la Commission.

La nouvelle majorité politique issue des élections déterminera aussi les grandes lignes des politiques européennes dans de nombreux domaines et dans l'utilisation des fonds communautaires.

Le Parlement reste la seule institution européenne élue directement. Il deviendra progressivement un pilier essentiel du système décisionnel européen et aura le même pouvoir décisionnel que les gouvernements nationaux sur la quasi-totalité des lois de l'UE (codécision selon les traités). Les électeurs seront par ce biais plus influents que jamais.

*Actuellement, le Parlement compte sept groupes politiques, représentant plus de 160 partis nationaux. Selon les règles du Parlement, les membres d'un groupe doivent partager une « appartenance politique » et doivent comprendre au moins 25 membres d'au moins un quart des États membres (actuellement, au moins sept). Les membres qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas être affectés à un groupe sont appelés « non-inscrits ».*

## Loi électorale

Il existe certaines règles européennes communes pour les élections, mais dans une large mesure, les élections sont organisées en fonction des habitudes et des lois électorales nationales. Par exemple, il appartient à chaque État membre de décider s'il utilise un système de liste ouverte ou fermée ou un seuil spécifique, tant que celui-ci n'est pas supérieur à 5%. Il y a quelques incompatibilités communes,



mais chaque pays peut aussi imposer ses propres incompatibilités. L'âge minimum pour voter est 18 ans dans tous les pays sauf l'Autriche, où il est fixé à 16 ans. L'âge minimum pour être candidat aux élections varie d'un pays à l'autre, mais dans la plupart des cas, il est aussi établi à 18 ans. Le vote est obligatoire en Belgique, à Chypre, en Grèce et au Grand Duché du Luxembourg.

Source et informations

[http://europa.eu/about-eu/basic-information/eu-elections-2014/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/basic-information/eu-elections-2014/index_fr.htm)

<http://www.europarl.europa.eu/portal/en/contact?annexe>

<http://www.elections2014.eu/en>





## ”Active Senior” ou comment valoriser l’expertise des anciens

**R**ecourir à l’expertise des anciens pour des activités spécifiques au sein d’une organisation n’est pas un concept nouveau en soi. Bon nombre de sociétés nationales ou internationales font appel, de manière occasionnelle ou régulière, à certains membres de leur personnel retraité. Pour sa part, la Commission n’est pas en reste même si la mise en œuvre de ce concept est restée jusqu’à présent assez limitée.

Les avantages mutuels semblent évidents. D’un côté, l’institution bénéficie d’un véritable potentiel d’expertise acquis au fil du temps dont elle peut tirer profit. De l’autre, l’ancien fonctionnaire, en apportant sa contribution à la Commission, s’en trouve valorisé, doublement motivé et fier de donner ainsi quelque chose «en retour». Il s’agit là d’un concept «win-win».

L’intérêt pour la valorisation de l’expertise des anciens n’a cessé de se développer, tant du côté des anciens eux-mêmes - dont le nombre de candidats potentiels va croissant - que du côté des services de la Commission qui prennent conscience du bénéfice de ce concept. C’est pourquoi la DG HR vient d’adopter des orientations en la matière, initiative dénommée «Active Senior».

La définition est claire : recourir à l’assistance bénévole d’anciens fonctionnaires pour des activités non rémunérées exercées au sein de la Commission. L’initiative «Active Senior» vise à favoriser le recours à l’expertise du personnel retraité, quel que soit le niveau de hiérarchie occupé au moment du départ à la retraite et sur base volontaire, tant du côté des services de la Commission que du côté de l’ancien fonctionnaire.

Les nouvelles orientations ont pour objectifs de clarifier, d’harmoniser et de consolider les procédures existantes en cas de recours aux anciens. Un nouveau modèle de «convention» remplace l’ancien modèle de «contrat», les règles d’éthique eu égard à un éventuel conflit d’intérêt avec une activité extérieure sont renforcées et une couverture accident est désormais acquise aux volontaires.

### Quelques experts célèbres...



Giorgio Napolitano



Michel Rocard



Helmut-Schmidt



Wolfgang-Schäuble



Mario Monti

Au-delà de ces aspects administratifs, ces orientations visent à sensibiliser les services de la Commission à l’intérêt de s’approprier le concept. Il leur incombe alors de prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre : identification des activités susceptibles d’être concernées, gestion d’une base de données de volontaires, prévision budgétaire des remboursements de frais, organisation éventuelle de sessions de formation, etc.

L’initiative «Active Senior» ne constitue en aucun cas un moyen de remplacement des fonctionnaires en activité. Ceux-ci conserveront toujours la maîtrise et la responsabilité des activités entreprises au sein des services de la Commission. Mais il s’agit là d’une plus-value hautement appréciable.

Une large campagne d’information et de sensibilisation sera organisée par la DG HR tout au long de 2014 en coopération avec l’AIACE.



## Cette lettre a également été envoyée à:

M. Evangelos VENIZELOS  
Vice-premier ministre &  
Ministre des Affaires étrangères  
10 Zalokosta Str.  
10671 Athens  
Grèce

M. Martin SCHULZ  
Président Parlement européen  
Rue Wiertz  
B-1047  
Bruxelles

*Au moment de clôturer ce numéro, aucune réponse ne nous est parvenue, à l'exception d'une décision d'augmentation de 0,8% au lieu de 3,4% (voir 2 articles pages 14 à 18)*



**AIACE**  
Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne  
15 000 adhérents - ouverte aux anciens de toutes les institutions de l'union

Le Président  
4214



Bruxelles, le 24 février 2014

M. Herman VAN ROMPUY  
Président  
Conseil européen  
Rue de la Loi, 175  
B-1048 Bruxelles

Monsieur le Président,

Les anciens fonctionnaires et autres agents de l'Union Européenne, représentés par l'AIACE, Association Internationale des anciens de l'Union européenne (10 000 membres sur les 20 000 pensionnés) sont alarmés par la manière dont les instances décisionnelles traitent le dossier de l'adaptation de leurs pensions et rémunérations pour les années 2011-2014.

Sur le fond, deux principes de base du Service public européen (SPE) ont été respectés depuis plus de 40 ans, et ont permis d'affronter sans dégâts les crises successives presque toutes les 10 années:

- la continuité et le développement d'un SPE compétent et efficace, notamment grâce à des conditions de travail et de rémunération attractives et compétitives;
- l'évolution parallèle de ces conditions de travail et de rémunération avec celles des fonctions publiques nationales des EM, par le biais d'un mécanisme ayant fait ses preuves depuis 1972, à savoir la Méthode.

Concrètement appliqué, ce principe du parallélisme a constamment traduit vers le SPE les évolutions économiques dans les États membres et notamment leurs conséquences sur les traitements des personnels de leur fonction publique.

Les décideurs ont estimé que la situation économique et sociale de l'UE justifiait politiquement de déroger à ce principe par un blocage des traitements et des pensions pour les deux années 2013 et 2014, faisant ainsi sur une économie de l'ordre de 1,5 milliard dans la rubrique V du Cadre financier pluriannuel 2014/2020 (CFP).

10 Belgique - Belgique/België - Danemark - Deutschland - Espagne - España - France - Franca - Ελλάς/Ελλάδα - Italie - Luxemburg - Nederland - Österreich - Portugal - Suomi/Finland - Sverige - United Kingdom

Adresse administrative - Commission européenne, 50-55 B2104, B-1048 Bruxelles, Belgique  
Téléphone: +32 (0)2295 25 90 Standard: +32 (0) 2295 11 11  
Adresse électronique: [aiace@ec.europa.eu](mailto:aiace@ec.europa.eu) Site Web: [www.aiace.eu](http://www.aiace.eu)

Cette décision n'est certes pas la bienvenue pour nos pensionnés, mais elle est prise. Par contre pour les deux années précédentes 2011 et 2012, le statut, la Méthode et son principe du parallélisme restaient applicables, ce que la Commission européenne a reconnu en proposant d'abord deux fois 1,7% (ce qui comportait quand même une perte de pouvoir d'achat de 1,8 % en 2011 et de 1,1% en 2012, soit au total 2,9%). Sur un double recours du Conseil et de la Commission, la Cour de justice européenne a émis un arrêt reconnaissant au Conseil le droit de demander à la Commission à présenter une proposition qui tient compte de l'article 10 de l'Annexe XI du statut (dit clause d'exception).

La Commission européenne a choisi de ne pas reprendre ses propres propositions pourtant justifiées par plusieurs rapports économiques fondés, pour s'écarter en plus de 42 ans, du statut et du principe du parallélisme avec une proposition politique de deux fois 0,9%. Ces propositions comporteraient une perte de pouvoir d'achat supplémentaire d'environ 1,4% qui s'ajouterait au 2,9% cité pour atteindre environ 4,4%. Cette proposition, sans aucune justification objective, n'a pourtant pas encore réussi à convaincre une majorité qualifiée à l'accepter au Conseil, ce que le Parlement européen avait déjà fait au sein de sa Commission compétente. D'après nos informations, les discussions dans les instances du Conseil portent maintenant sur deux fois 0,0%, ce qui porterait la perte de pouvoir d'achat pour ces deux années à plus de 4% et à 8% sur la période 2003-2012.

Le blocage pour les années 2013 et 2014 était le fruit d'une négociation politique en marge de la décision sur le CFP. Il aura un impact important pour les pensionnés dont beaucoup percevaient des pensions modestes. Y ajouter les deux années précédentes 2011 et 2012 devient un signal des employeurs de désapprobation vis-à-vis des énormes efforts que la plupart des anciens actuels ont faits pendant leurs années au service de la Communauté dans des conditions difficiles, voire souvent hostiles, pour certains relativement peu de temps après une guerre fratricide.

N'en déplaise à certains, les anciens de l'UE peuvent se prévaloir de résultats qu'aucun autre collègue national ne peut revendiquer. L'AIACE n'hésite pas à dire et répéter que les anciens de l'UE ne méritent pas ce traitement qu'aucun Etat membre n'a décidé contre sa fonction publique, en violant les statuts et sans aucune justification économique, juridique et finalement politique. De plus, ces pertes sont en réalité des baisses permanentes de rémunérations, donc de la grille, qui feront sentir leurs effets sur plusieurs décennies.

Nous ne pouvons pas croire que les plus hauts responsables au sein de l'UE ne prennent pas conscience de l'erreur manifeste d'appréciation et des dommages infligés par des économies qui deviendraient rapidement abusives et contreproductives.

Sur la forme, aucun dialogue sur le fond n'a eu lieu au cours de la procédure décisionnelle avec les représentants du personnel des actifs et ceux des

anciens, au sujet des décisions pour 2013 et 2014 et encore moins de 2011 et 2012.

Tout s'est déroulé dans un contraste total avec ce qui a été fait en 2004 et bien avant. Pourtant les moyens et les organes existent depuis 1981, comme la "Commission de Concertation" au Conseil (CoCo). Mais cette fois, ils n'ont pas fonctionné faute de volonté politique. Ils doivent être repensés à la lumière de l'introduction de la codécision entre le Parlement et le Conseil dans ce domaine, afin de permettre la concertation avec les représentants du personnel des actifs, mais aussi des anciens au travers de l'AIACE. Ceci s'impose d'autant plus depuis le traité de Lisbonne, au vu des obligations de dialogue social prévues pour tout employeur par la "Charte des droits fondamentaux de l'UE" (maintenant une partie du droit européen).

En conclusion dans ce dossier d'adaptation statutaire des rémunérations 2011 et 2012 et alors que la crise s'éloigne au sein de l'Union européenne, l'AIACE vous prie de retenir ses trois points suivants:

- prendre en compte les principes (parallélisme et équivalence du pouvoir d'achat) qui ont permis au SPE d'atteindre les objectifs fixés et, demain, de répondre aux nouveaux défis pour l'avenir avec des personnels aussi enthousiastes et compétents qu'au début de l'aventure pacifique européenne;
- intercéder pour que soit prise une décision politique, juridique et économique soutenable pour les années 2011 et 2012 et proportionnelle avec ce que les EM ont réellement fait chez eux;
- accepter et organiser un véritable dialogue social avec les représentants du personnel des actifs, mais aussi des anciens avec l'AIACE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Richard HAY

(signé)

Copies: Mme Dagmar ROTH-BEHRENDT

M. José Manuel BARROSO  
M. Maroš ŠERČOVIČ



## L'adaptation des rémunérations et pensions pour 2011 et 2012 Un bilan presque définitif

1. Conformément à la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions, la **Commission avait proposé en 2011 et en 2012 une adaptation nominale de 1,7 % pour chacune de ces années**. Le fait qu'il y avait le même chiffre pour ces deux années était une pure coïncidence.

Le Conseil avait demandé, pour ces deux années, l'application de la clause d'exception de la Méthode (art.10, annexe XI du Statut) : « En cas de détérioration grave et soudaine de la situation économique et sociale à l'intérieur de l'Union, évaluée à la lumière de données objectives fournies à cet égard par la Commission, celle-ci présente des propositions appropriées au Parlement et au Conseil, qui statuent selon la procédure prévue à l'article 336 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ».

Dans plusieurs rapports, pour chacune de ces années, la Commission avait démontré que les critères de cette clause d'exception n'étaient pas remplis.



Cette constatation était d'autant plus justifiée que les adaptations de 1,7 % en nominal impliquaient une détérioration du pouvoir d'achat de 1,8 % en 2011 et de 1,1 % en 2012, suite à des taux d'inflation nettement plus élevés que l'adaptation nominale de 1,7 % proposée pour chacune de ces deux années. La Méthode reflétait donc bien l'évolution économique et sociale peu favorable dans l'UE !

En dépit de ces arguments objectifs, le Conseil n'a accepté ni la proposition pour 2011 ni celle pour 2012. La Commission, dans chacun de ces cas, a introduit des recours devant la Cour de justice européenne.

2. Contrairement à l'attente générale et contrairement aux conclusions de l'avocat général du 12 septembre 2013, la **Cour de justice, dans son arrêt du 19 novembre 2013 concernant l'adaptation**

**pour l'année 2011, a donné raison au Conseil en ce qui concerne la procédure de décision, mais sans se prononcer sur le fond**. En particulier, la Cour n'a pas examiné la question de savoir si la Méthode tenait déjà compte de manière correcte de l'évolution de la situation économique et sociale. **Elle a accordé à la Commission « une marge d'appréciation propre quant au contenu »** d'une nouvelle proposition fondée sur la clause d'exception de la Méthode et à décider en commun par le Parlement et le Conseil conformément aux articles 336 et 294 TFUE.

3. Après une certaine hésitation, la **Commission a pris l'option d'une nouvelle proposition non seulement pour l'année 2011, mais aussi pour l'année 2012. De cette manière, elle voulait résoudre en même temps le litige concernant l'année 2012**. Toutefois, elle a ainsi abandonné l'idée de faire valoir l'argument selon lequel ce n'est pas très logique de prétendre que la « crise » soit « soudaine » deux ans de suite !

**En ce qui concerne le contenu** de ces nouvelles propositions, il y avait apparemment une discussion interne à la Commission. En effet, **il y avait l'option de rester fidèle à ses rapports sur la clause d'exception tout en respectant l'arrêt de la Cour. Cet arrêt n'avait pas interdit de proposer à nouveau, pour chacune des deux années, le chiffre de 1,7 %** tout en mettant en évidence que ce chiffre tenait déjà clairement compte de l'évolution de la situation économique et sociale, de la même manière que prise en compte par les États membres pour leurs propres services publics (pouvoir d'achat 2011 : -1,8 % et 2012 : -1,1 %).

Dans le même esprit, la Commission aurait pu s'inspirer par la nouvelle Méthode décidée par le Parlement et le Conseil lors de la dernière révision du Statut. Ceci aurait impliqué une adaptation nominale de 1,4 % pour 2011 et de 1,2 % pour 2012. Dans les deux cas, dans un esprit de compromis, on aurait pu faire varier les dates de prise d'effet, sans pour autant abandonner, pour les adaptations futures, le niveau correspondant à l'application du « principe du parallélisme ».

**Avec ces deux options, la Commission aurait poursuivi la tradition établie depuis 1972, à savoir que les propositions de la Commission en matière de rémunérations et pensions se fondaient toujours sur des données objectives qui reflétaient l'évolution dans les pays membres.**

**Par contre, avec sa proposition du 10 décembre 2013, la Commission a rompu avec cette longue tradition.** Apparemment pour « amadouer le Conseil », elle a proposé pour chacune des deux années le chiffre « politique » de 0,9 %. Ce chiffre ne repose sur aucun fondement objectif ! Ainsi, elle a abandonné également les deux arguments de poids, à savoir que la Méthode a déjà reflété l'évolution de la situation économique et sociale et, aussi, qu'il n'est pas très logique qu'une détérioration **soudaine** se produise deux années de suite.

Depuis que la Commission a communiqué, le 9 décembre 2013, aux représentants du personnel actif et ancien (AIACE) son intention de faire cette proposition de « deux fois 0,9 % », aucun dialogue formel n'a eu lieu et aucune information officielle n'a été fournie jusqu'à la communication du « compromis final », le 7 mars 2014. Ceci concerne aussi bien la Commission que le Conseil et le Parlement. **Entre ces deux dates, les informations ont dû être obtenues par des contacts informels et officieux.**

**4. Le Parlement**, encore en décembre 2013, a accepté la proposition de la Commission comme base de négociation avec le Conseil et a nommé sa délégation pour le « Trilogue » informel entre Commission, Parlement et Conseil. Ce « Trilogue » devait servir à raccourcir la procédure lourde de codécision de l'article 294 du TFUE (1<sup>re</sup> lecture, 2<sup>e</sup> lecture, conciliation et 3<sup>e</sup> lecture).

Le Comité des représentants permanents des pays membres (Coreper) a essayé, dans plusieurs réunions sans résultats, de **formuler un mandat de négociation du Conseil** pour le « Trilogue ». **Mais, chaque fois, la position inacceptable de 0,0 % pour 2011 et 0,0 % pour 2012 restait dominante !**

Ceci montre bien que **l'option de la Commission « d'amadouer le Conseil » n'était pas payante !** (Il y a un proverbe allemand qui dit « elle a tendu le petit doigt et il a pris la main entière » !).

Finalement, le 28 février 2014 un « **papier de compromis** » a été discuté. Il contenait pour 2011 le chiffre de 0,0 % et, pour 2012, entre parenthèses, le chiffre de (0,8 %). Durant le « Trilogue » du mardi, 4 mars, les représentants de la Commission et du Parlement se sont résignés à accepter le chiffre de 0,0 % pour 2011 et, pour 2012 celui de 0,8 %. Le vendredi, 7 mars 2014, la présidence hellénique du Conseil a pu constater, au Coreper, une majorité qualifiée au

Conseil pour adopter cette solution.

Ce « compromis final » devra encore être confirmé formellement par les trois Institutions avant d'être publié au Journal officiel. Il semble que la Commission juridique du Parlement devrait le confirmer lundi prochain et le Parlement, en réunion plénière, mardi 11 mars 2014. Commission et Conseil devraient suivre dans les jours suivants.

**5. En conclusion**, ce compromis minimaliste met, une fois de plus, en évidence **l'hostilité de délégations importantes** au Conseil vis-à-vis du Service public européen et **la faiblesse de la Commission** pour défendre ce même service public. Aussi la position de négociation du Parlement vis-à-vis du Conseil était-elle affaiblie dans cette période de fin de législature.



Ce compromis conduit à **un blocage de fait approximatif des rémunérations et pensions pendant cinq années** : 2010 : +0,1 %, 2011 : 0,0 %, 2012 : 0,8 % et 2013 et 2014, sans

adaptation suite aux décisions liées à la révision du Statut de 2014. Pendant ces cinq années, la hausse du coût de la vie en Belgique est estimée à environ 11 % et notre perte de pouvoir d'achat à environ 10 %. C'est seulement en 2015 que la nouvelle Méthode **automatique** entrera en vigueur. Elle s'appliquera alors à partir du niveau de pouvoir d'achat diminué d'environ 10 %, perte qui se prolongera ainsi de manière indéfinie à l'avenir !

Un dernier point mérite encore d'être souligné. **L'absence d'information officielle et de dialogue formel depuis la proposition de la Commission du 10 décembre 2013 et jusqu'au 7 mars 2014** est un mépris des accords de dialogue et de concertation existant avec la Commission et le Conseil. En plus, les trois institutions Commission, Conseil et Parlement se trouvent ainsi en contradiction avec la « Charte européenne des droits fondamentaux ». Cette Charte, via l'article 6 du Traité sur l'Union européenne, fait partie des Traités européens. Dans ses articles 27 et 28, cette Charte garantit explicitement le droit à l'information et à la négociation dans les relations professionnelles dans l'Union européenne ! Faut-il en conclure que ce droit européen ne s'applique que si les syndicats établissent un « rapport de force approprié » ?

Les réflexions précédentes suggèrent qu'un recours contre cette décision pourrait avoir une chance de succès. Dans ce cas, ce bilan ne serait pas encore définitif.



**2011 = 0 % au lieu de 1,7 %**

**2012 = 0,8 % au lieu de 1,7 %**

**(Codécision formelle PE-Conseil mi-avril 2014)**

**A**près 42 ans d'application des Méthodes successives, le Parlement européen et le Conseil en accord avec la Commission passent à la trappe les dernières années de l'application de la 5<sup>e</sup> Méthode

## 2011 : rappel des principaux évènements

**Le 6 janvier 2010**, après le refus du Conseil d'appliquer la Méthode pour 2009, la Commission, suivie par le Parlement, a décidé d'introduire un recours en annulation. Il a été introduit à la Cour de Justice de l'Union européenne le 22 janvier 2011.

**Le 24 novembre 2010**, l'arrêt de la Cour intervient après 10 mois, juste avant que le Conseil ne doive décider de l'application de la Méthode pour 2010. Cet arrêt (Affaire C-40/10) est tout aussi clair et favorable à la Commission, au Parlement et au personnel, que celui du 5 juin 1973 (Affaire 81/72).

**Le 19 décembre**

**2011**, le Conseil refuse d'accorder l'adaptation de 1,7 % résultant de l'application de la Méthode pour la période juillet 2010 - juin 2011. Bien que l'application de la Méthode proposée par la Commission



reflète une perte de pouvoir d'achat dans les pays membres de 1,8 %, le Conseil en se référant une nouvelle fois à la crise financière et économique, décide à l'unanimité (avec abstention de plusieurs EM) de ne pas appliquer la 5<sup>e</sup> Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions (Annexe XI du Statut). Il s'agit du troisième refus du Conseil d'appliquer la Méthode (1972, 2009 et 2011) et de la deuxième fois durant les trois derniers exercices. Par ailleurs, c'est la première fois qu'il se retourne contre la Commission en introduisant un recours contre elle devant la Cour de Justice.

**Le 11 janvier 2012**, la Commission, pour couvrir l'ensemble des hypothèses sur la table et par une lettre de son Président, met le Conseil en demeure d'appliquer la Méthode dans un délai de deux mois, sous peine d'un recours en carence fondé sur l'article 265 du Traité de Lisbonne (TFUE).

**Le 3 février 2012**, la Commission introduit un autre recours devant la Cour de Justice, visant l'annulation de la décision du Conseil du 19 décembre 2011. De son côté, le Parlement européen, considérant que l'application de la clause d'exception (art.10 de l'annexe XI du statut) relève de la codécision et n'est pas seulement du ressort du Conseil, décide de se joindre au recours.

## 2012, dernière année d'application de la 5<sup>e</sup> Méthode

Pour cette dernière année, la Méthode indique une nouvelle perte de pouvoir d'achat de 1,1 %. Il s'agit de la troisième baisse consécutive depuis 2010 (voir tableau ci-dessous) et de la 5<sup>e</sup> depuis 2003. Ces résultats montrent que les E.M n'ont pas fait de coupes drastiques comme ils le prétendent<sup>1</sup>, mais simplement de la modération salariale dans leurs fonctions publiques respectives que la Méthode reflète correctement.

Pourtant, fin 2012 le Conseil refusa une troisième et dernière fois d'appliquer la Méthode du statut de 2004. L'adaptation refusée de + 1,7 % en nominal des rémunérations et pensions résulte de données statistiques nationales incontestables et certifiées par l'Eurostat ainsi que par les EM concernés selon la Méthode (détaillée ci-dessous).

Une fois de plus, le Conseil invoque la crise et considère que la clause d'exception de l'article 10 de l'annexe XI du statut de 2004<sup>2</sup> doit s'appliquer également en 2012. Il conteste les rapports de la Commission sur la non-application de la clause d'exception en 2011 et en 2012. La Commission, en parfaite cohérence avec son argumentation développée depuis 40 ans, confirmée par l'arrêt de la Cour du 24 novembre 2010 et par son rapport économique pour 2012, avait conclu qu'elle doit respecter le statut et proposer l'application normale de la Méthode. En conséquence, elle introduit de nouveaux recours contre le Conseil.

<sup>1</sup> Huit Etats membres servent de référence dans les calculs de la Méthode et représentent 75,4% du PIB de l'UE: DE, F, NL, BE, LU, ESP, GB, IT

<sup>2</sup> « En cas de détérioration grave et soudaine de la situation économique et sociale à l'intérieur de l'Union, évaluée à la lumière de données objectives fournies à cet égard par la Commission, celle-ci présente des propositions appropriées au Parlement et au Conseil, qui statuent selon la procédure prévue à l'article 336 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) »

En même temps le débat sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 a eu lieu. Après l'échec du Sommet européen des 22 et 23 novembre 2012, un accord politique sur le CFP 2014-2020 a été trouvé les 7 et 8 février. Cet accord inclut d'importantes économies budgétaires dans le domaine des dépenses du personnel de l'UE et notamment un blocage des rémunérations et pensions pour les années 2013 et 2014 après l'expiration, fin 2012, de la Méthode de 2004.

**Le 22 octobre 2013 finalement**, les codécideurs signent l'adoption définitive de la modification du statut au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dont une nouvelle Méthode (voir encadré ci-dessous), certes automatique, mais dont l'application est suspendue jusqu'en 2015.

**Le 19 novembre 2013**, les arrêts de la Cour de Justice européenne tombent dans les affaires concernant les litiges au sujet de l'adaptation de 2011 (**C-63/12**, **C-66/12** et **C-196/12** : Commission/Conseil, Conseil/Commission, Commission/Conseil). Contrairement à l'attente générale et aux conclusions



de l'Avocat général du 12 septembre 2013, la Cour donne raison au Conseil en ce qui concerne la procédure, mais sans se prononcer sur le fond. Elle invite la Commission à faire une nouvelle proposition et souligne la marge d'appréciation dont la Commission dispose concernant le contenu de cette proposition qui devra être décidée en codécision par le Parlement et le Conseil.

**Le 9 décembre 2013**, le Collège de la Commission change complètement de position et annonce au personnel, sans aucune concertation préalable avec les partenaires sociaux, qu'elle présente une proposition d'adaptation salariale aussi bien pour 2011 que pour 2012. Elle envisage de commencer la négociation avec les codécideurs à partir de **+0,9 %** pour 2011 et de **+0,9 %** en 2012 pour arriver à une décision avant la fin du mandat du Parlement européen !

L'analyse et les conclusions concernant ce dossier se trouvent dans l'article de Ludwig Schubert page 14.

Ci-après quelques détails des données en jeu (à partir de décembre 2011)

## Décembre 2011 : résultats de l'application de la Méthode en 2011

Calcul exact selon l'annexe XI du statut de 2004 :

Coût de la vie (indice international pour Bruxelles) **+ 3,6 %**  
 Pouvoir d'achat (indicateur spécifique 2010 - 2011) **- 1,8 %**

$$(103.6 \times 98,2)/100 - 100 = \mathbf{+ 1,7352 \%}$$

La proposition de la Commission au Conseil et au PE devait donc comporter une augmentation nominale de **1,7 %** de la grille des rémunérations, des allocations et indemnités ainsi que des pensions à partir du 1er juillet 2011.

## Décembre 2012 : résultats de l'application de la Méthode en 2012

Calcul exact selon l'annexe XI du statut de 2004 :

Coût de la vie (indice international pour Bruxelles) **+ 2,8 %**  
 Pouvoir d'achat (indicateur spécifique 2012 - 2011) **- 1,1 %**

$$(102.8 \times 98,9)/100 - 100 = \mathbf{+ 1,6692 \%}$$

La proposition de la Commission au Conseil et au PE devait donc comporter une augmentation nominale de **1,7 %** de la grille des rémunérations, des allocations et indemnités ainsi que des pensions à partir du 1er juillet 2012.

## Mars/avril 2014 : codécision du Parlement européen et du Conseil en accord avec la Commission européenne.

☐ **0 % pour la période juillet 2010 — juin 2011** (au lieu des 1,7 % résultant de la Méthode statutaire de 2004).

Coût de la vie (indice international pour Bruxelles) **+ 3,6 %**

Pouvoir d'achat **selon la décision « POLITIQUE »** **- 3,6 %**

☐ **+ 0,8 % pour la période juillet 2011 - juin 2012** (au lieu des 1,7 % résultant de la Méthode de 2004).

Coût de la vie (indice international pour Bruxelles) **+2,8 %**

Pouvoir d'achat selon la décision « **POLITIQUE** » **-2,0 %**

$$(102.8 \times 98,00)/100 - 100 = \mathbf{+0,8 \%}$$

## Adaptations nominales de la grille sur base de la Méthode en % par an, de 1991 à 2012

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
3,4 %	4,1 %	0,9 %	0,5 %	1,1 %	1,4 %	2,2 %	1,9 %	2,7 %	2,3 %

\*) au lieu de 1,7 % selon l'application de la 5<sup>e</sup> Méthode.

\*\*) au lieu de 1,7 % selon l'application de la 5<sup>e</sup> Méthode

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012**)
3,7 %	3,0 %	3,4 %	0,7 %	2,2 %	2,3 %	1,4 %	3 %	3,7 %	0,1 %	0,0 %	0,8%

## Évolution du pouvoir d'achat en % par an de 2004 à 2012

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*)	2012**)
-1,2 %	0,0 %	+0,2 %	-0,0 %	-1,3 %	+2,70 %	-2,2 %	-3,60 %	-2,0 %

\*) -3,6% au lieu de -1,8% (selon l'application de la 5<sup>ème</sup> Méthode)

\*\*) -2% au lieu de -1,1% (selon application de la 5<sup>ème</sup> Méthode)

**Variations cumulées** (selon la codécision du Conseil et du PE pour 2011 et 2012 en application partielle de la 5<sup>ème</sup> Méthode) :

### ❑ du pouvoir d'achat total depuis 2003

$0,988 \times 1,0 \times 1,002 \times 1,0 \times 0,987 \times 1,027 \times 0,978 \times 0,964 \times 0,98 = 0,927$

Soit **7,3%** de pertes cumulées sur la période 2004 - 2012

### ❑ du pouvoir d'achat total de 2010 à 2012

$0,978 \times 0,964 \times 0,98 = 0,9239$

Soit **7,6%** de pertes cumulées sur la période 2010 - 2012.

**5%** de pertes cumulées auraient été le résultat de l'application de la Méthode sur cette période 2010 - 2012.

**Des pertes cumulées totales de l'ordre de 10%, pourraient être atteintes sur les 5 années de 2010 à 2014.**

## Application aux pensionnés

Les **0,8 %** sont applicables à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2012** selon la codécision finale prévue en avril 2014. Le rappel rétroactif interviendra probablement en mai pour un total de 22 mois.

Calcul :  $0,8 \% \times 22 = 17,6 \%$  d'une pension mensuelle nette.

Les nouveaux coefficients correcteurs pour 2011 et 2012 seront inclus dans les deux décisions.

Pour mémoire, contrairement aux actifs, les pensions actuelles et futures ne seront pas soumises au nouveau prélèvement de **6 %** (ou de 7 % à partir d'AD 15-2 et pour les AD 16).

## Bref Rappel des principes de la 5<sup>e</sup> méthode d'adaptation des rémunérations et pensions

La « Méthode » d'adaptation des rémunérations et des pensions repose sur le principe du parallélisme avec l'évolution pondérée du pouvoir d'achat des fonctionnaires des États membres. L'adaptation annuelle à Bruxelles/Luxembourg se compose dès lors de deux éléments : l'évolution moyenne, en plus ou en moins, du pouvoir d'achat des fonctions publiques nationales dans un échantillon de huit pays membres (appelé indicateur spécifique) et de l'évolution du coût de la vie à Bruxelles. L'adaptation se fait en « net » après la prise en compte de la variation des charges fiscales et parafiscales nationales. La date d'échéance de la Méthode de 2004 était statutairement fixée au 31 décembre 2012.

Une nouvelle Méthode, la 6<sup>e</sup> dont les grands principes, et notamment celui du parallélisme, sont identiques, a été décidée dans le cadre de la révision du Statut avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. À noter que son application (automatique !) est suspendue jusqu'en 2015 (pour la période juillet 2014 - juin 2015).

# Régime commun d'Assurance Maladie (RCAM)

## Une première analyse (2003-2012)

**V**ox a toujours informé les lecteurs – les Anciens de l'UE – sur la gestion et les résultats d'exploitation du RCAM et ce plus particulièrement depuis le NR 87 en 2011. Le Régime étant en déséquilibre opérationnel et financier depuis quelque temps, vous trouverez ci-après une analyse condensée de la situation et des solutions possibles pour rétablir l'équilibre. Comme annoncé sur le VOX 96, le Bureau et le Conseil d'Administration de l'AIACE ont engagé une réflexion sur ce dossier. Le Conseil d'administration prendra une position qui sera ensuite défendue par les experts de l'AIACE, dans toutes les enceintes qui traitent de ce dossier au sein des institutions et notamment à la Commission.

### Bases légales, solidarité et contraintes

#### Bases légales

- ❑ L'art. 13 du protocole sur les privilèges et immunités de l'UE du traité de Lisbonne (ex art. 14).
- ❑ Le statut — depuis le 14.6.1962 JO 45 p. 1385 — et notamment l'article 72<sup>1</sup>.
- ❑ La Réglementation commune (ou de commun accord entre les institutions, constaté par le Président de la Cour de Justice européenne).



M. Marc Lemaître Directeur du PMO et Giuseppe Scognamiglio Chef d'unité RCAM-bureau central

- ❑ Les dispositions générales d'exécution (DGE) en vigueur depuis 2007, arrêtées par la Commission sur mandat des autres institutions.

#### Solidarité

Le RCAM est un régime solidaire inter génération et inter catégoriel.

#### Contraintes

Le RCAM est soumis à de nombreuses contraintes qu'il convient de conserver tels que : la liberté du choix des médecins par les affiliés et bénéficiaires, la couverture assurance dans le monde entier, le régime multilingue, la complémentarité aux régimes nationaux ainsi qu'une gestion décentralisée dans trois Bureaux liquidateurs (Bruxelles, Luxembourg et Italie/Ispra). Il y a **74 550** affiliés et **148 500** bénéficiaires (2012) qui résident dans toute l'UE, mais aussi hors UE, dans le monde entier.

Les résultats d'exploitation dépendent de nombreux facteurs, dont : l'évolution des rémunérations et des pensions des affiliés, les coûts des soins de santé nationaux ou régionaux publics et privés, l'état de santé général des bénéficiaires, à Bruxelles en particulier une adaptation des coûts de santé aux plafonds, le comportement des affiliés, etc.

### Évolution du RCAM de 2003 à 2012

(2012 étant le dernier rapport disponible)

- ❑ accroissement de **70 %** du nombre des affiliés et de **63,6 %** des bénéficiaires actifs ;
- ❑ accroissement de **51,8 %** des post-actifs affiliés et de **46,4 %** des bénéficiaires ;
- ❑ **11 540** agents contractuels selon le nouveau statut entré en vigueur en 2004 ;
- ❑ augmentation de **90 %** des revenus opérationnels ;
- ❑ augmentation de **102,7 %** des dépenses opérationnelles

**En 2012, 24 %** des d'affiliés et **18,2 %** des bénéficiaires sont post-actifs.

#### Les revenus

Le RCAM fonctionne annuellement sur la base des contributions de ses affiliés et de celles des « employeurs » (le budget de l'UE) à raison d'un tiers — deux tiers. Ces contributions sont exprimées en pourcentage des rémunérations et pensions de base des affiliés.

Actuellement, les affiliés versent **1,7 %** de leurs rému-

<sup>1</sup> STATUT, CHAPITRE 2

Sécurité sociale

Article 72

1. Dans la limite de 80 % des frais exposés, et sur la base d'une réglementation établie d'un commun accord par les autorités investies du pouvoir de nomination des institutions de l'Union après avis du comité du statut, le fonctionnaire, son conjoint, lorsque celui-ci ne peut pas bénéficier de prestations de même nature et de même niveau en application de toutes autres dispositions légales ou réglementaires, ses enfants et les autres personnes à sa charge au sens de l'article 2 de l'annexe VII, sont couverts contre les risques de maladie. Ce taux est relevé à 85 % pour les prestations suivantes: consultations et visites, interventions chirurgicales, hospitalisation, produits pharmaceutiques, radiologie, analyses, examen de laboratoire et prothèses sur prescription médicale à l'exception des prothèses dentaires. Il est porté à 100 % en cas de tuberculose, poliomyélite, cancer, maladie mentale et autres maladies reconnues de gravité comparable par l'autorité investie du pouvoir de nomination, ainsi que pour les examens de dépistage et en cas d'accouchement. Toutefois, les remboursements prévus à 100 % ne s'appliquent pas en cas de maladie professionnelle ou d'accident ayant entraîné l'application de l'article 73.

nérentions et pensions de base tandis que les « employeurs » — le budget — versent **3,4 %**. Le total est de **5,4 %** par affilié et par an.

Les revenus par affilié ont augmenté de **8,84 %**, soit moins de **1 %** par an.

En comparaison, les revenus par affilié post-actif ont progressé de **25,16 %** soit **2,5 %** par an.

## Les dépenses, évolution entre 2003 et 2012

L'accroissement des dépenses par affilié a été de **18,2 %**, soit **1,87 %** par an, et par bénéficiaire de **24,8 %**, soit **2,42 %** par an.

Les dépenses totales ont augmenté de **102,7 %**, mais de seulement **18,2 %** par affilié. L'augmentation du volume des remboursements est importante alors que celle des dépenses moyennes par affilié est normale, à l'exception de 2007 à 2008 après la révision des DGE.

## Déficit structurel ou pas ?

Depuis 2007, les revenus des contributions ne couvrent plus les dépenses et engendrent un déficit annuel d'entité variable, mais permanent. Il s'agit bien d'un déficit structurel dont les causes sont connues. Citons essentiellement les effets conjugués de l'arrivée de nombreux et nouveaux affiliés qui contribuent nettement moins qu'avant 2004 et les modifications des DGE en 2007. Après plus de 20 ans de blocage de l'adaptation des plafonds de remboursements, les résultats d'exploitation ont été excédentaires et ont augmenté le fonds de réserve, qui, à l'inverse, depuis 2007/2008, permet d'absorber les déficits opérationnels sans intervention budgétaire.

On constate que la contribution moyenne par affilié augmente faiblement de **1 %** par an et encore moins de **0,4 %** par an pour les actifs.

## Qui est responsable du déficit ?

Le déficit structurel du RCAM est indéniable. L'augmentation des dépenses annuelles par affilié tourne



autour de **2 %**. Les revenus du RCAM ne suivent même pas cette augmentation très modérée, car non seulement la masse salariale baisse, mais elle ne suit pas le coût de la vie. Ainsi entre 2010 et 2015, les changements statutaires et les politiques salariales décidées au plus haut niveau communautaire donnent une assiette de contribution augmentant de **moins de 1 %** [0,1 % en 2010 et 0,8 % en 2012], soit moins de **0,2 %** par an.

La responsabilité du déficit structurel du RCAM relève donc clairement des « employeurs », c.-à-d. des EM. Ils réalisent des économies budgétaires considérables sur les rémunérations et pensions des affiliés ;

Tableau résumant quelques données de base du RCAM

Années/descriptions	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
1 Résultats de l'exercice *	3,1	19,8	4,7	12,1	-1,9	-13,8	-6,1	10,0	-0,3	-9,2	18,4
2 Contribution annuelle moyenne par affilié **	3234,0	3338,0	3255,0	3228,0	3231,0	3304,0	3390,0	3450,0	3540,0	3520,0	8,8 %
3 Variations (%)		3,22 %	-2,49 %	-0,83 %	0,09 %	2,26 %	2,60 %	1,77 %	2,61 %	-0,56 %	1 %
4 Dépense annuelle moyenne par affilié**	3179,0	3102,0	3325,0	3200,0	3441,0	3710,0	3650,0	3550,0	3680,0	3756,0	18,2 %
5 Variations (%)		-2,42 %	7,19 %	-3,76 %	7,53 %	7,82 %	-1,62 %	-2,74 %	3,66 %	2,07 %	0,18 %
6 Dépense annuelle par bénéficiaire **	1535,0	1505,0	1647,0	1609,0	1747,0	1882,0	1851,0	1805,0	1859,0	1915,0	24,8 %
7 Variations (%)		-1,95 %	9,44 %	-2,31 %	8,58 %	7,73 %	-1,65 %	-2,49 %	2,99 %	3,01 %	3,01 %
8 Fonds de réserve ***	15,0	16,5	14,0	14,0	12,0	10,0	9,8	9,6	8,9	8,3	

\* en millions d'euros

\*\* en euros

\*\*\* en mois de dépenses annuelles

Résultats dernière colonne des lignes 3, 5 et 7 : Moyennes 2003/2012

Résultats dernière colonne de la ligne 1 : Somme 2003/2012

Résultats dernière colonne des lignes 2, 4, et 6 : évolutions en % entre 2003 et 2012

Évolutions annuelles entre 2003 et 2012 des lignes 2 (0,9 %), 4 (1,9 %), 6 (2,5 %)

**selon une estimation en 2011 de 9 milliards € depuis 2004.** Selon les dernières estimations, les économies planifiées, y inclus celles de **2010 à 2015, atteindront jusqu'à 15 milliards € vers 2020.** Ces économies obtenues par le quasi-blocage des grilles de rémunérations, des allocations et indemnités auront des effets permanents sur l'ensemble rémunérations et pensions.

C'est donc un **facteur mille** qui existe entre les économies réalisées par les EM et les déficits du RCAM depuis 2008, avec un maximum de **-24,2 Mio € (-13,8 Mio € de déficit financier)** qui semblent se stabiliser aux environs de **12 Mio €.**

## Comment rétablir l'équilibre opérationnel et financier du RCAM

### a) Réduire les dépenses

**Modifier les DGE pour faire des économies immédiates de l'ordre de 5 à 6 % des dépenses**

noter que l'exclusion systématique des refus des bureaux liquidateurs cache une baisse systématique des statistiques des taux des remboursements.

### b) Augmenter les ressources

On peut considérer que le déficit courant opérationnel maximum constaté correspond à celui de 2012 à savoir **-17,1 Mio €** (en excluant 2008 au lendemain des nouvelles DGE et dans l'attente des résultats de 2013), soit environ **6 %** des dépenses de l'exercice concerné.

**Ces 6 % seraient facilement couverts par une augmentation égale des contributions, soit 0,1 % :** une contribution qui passerait de **1,7 à 1,8 %** pour les affiliés et de **3,4 % à 3,6 %** pour les « employeurs » (budget) pour un total de **5,4 %.**

Une augmentation plus importante des contributions à **5,7 %** maintiendrait une réserve ultérieure de **0,3 %**, mais permettrait de limiter ultérieurement la pression financière sur le RCAM.

Une augmentation modérée des contributions telles que ci-dessus resterait dans les limites du cadre statutaire des **2 %** maximum prévus pour les affiliés.

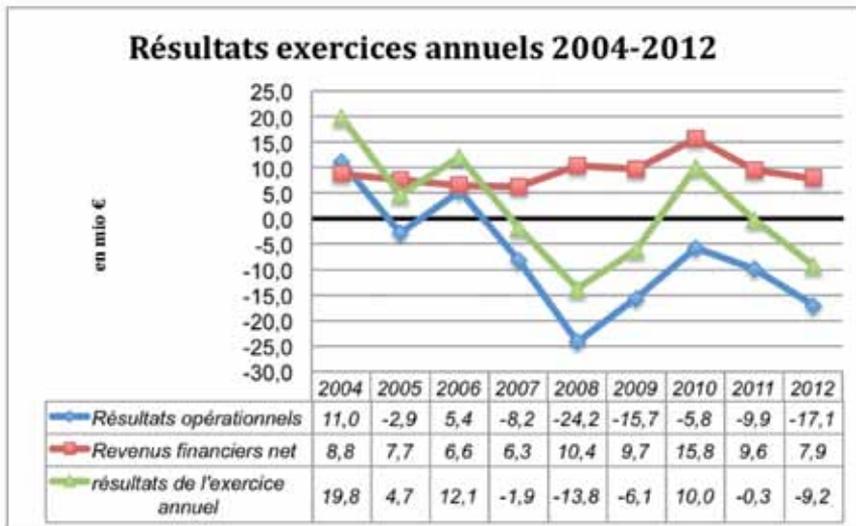
Signalons que dans ce contexte, **la non-application de la Méthode 2004 -2012 avec 0 % pour 2011 et 0,8 % pour 2012**, correspond déjà à une économie budgétaire permanente de **2,6 %**, **soit plus des ¾ de la contribution normale de 3,4 %** actuelle des « employeurs ». La dépense

budgétaire résultant d'une augmentation de la contribution des « employeurs » de **0,2 %** ajoutée à celle des **0,8 %** de la Méthode 2012 porterait la dépense budgétaire totale à environ **1 %** au lieu de **3,6 %.**

### c) Réduire les dépenses & augmenter les ressources

La modification des DGE de 2007 peut être justifiée, car elles ont été décidées dans un contexte économique et social fort différent et, avec l'objectif de réduire le fonds de réserve.

Cette révision des DGE devrait toutefois intervenir dans un climat financier apaisé et donc sans déficit structurel à combler — permettant de faire des choix judicieux et pertinents pour une assurance maladie moderne, performante et soutenable, avant tout au service des ses affiliés.



**opérationnelles sur les remboursements, soit une douzaine de Mio €, nécessiterait des réductions de prestations extrêmement draconiennes.** L'application restrictive et financière des DGE menée actuellement par les gestionnaires du RCAM, tout en étant discutable et peu orientée « affiliés », ne permettra jamais de compenser des pertes importantes de revenu.

Par ailleurs, la plupart des plafonds deviennent rapidement obsolètes, car les tarifs médicaux – notamment privés — en Belgique et ailleurs dans l'UE dépassent certainement les **2 %** d'augmentation annuelle des dépenses par affiliés. La conséquence sera à terme le non-respect de la norme statutaire de remboursement des **85 % et 80 % et 100 %** pour maladies graves, explicitement fixée dans l'article 72 § 1 du statut. À

## Conclusions

Les diverses statistiques et analyses montrent que les affiliés tant anciens qu'actuels n'ont aucune responsabilité dans le déficit structurel du RCAM depuis 2008, qui peut être considéré comme dégât collatéral des énormes économies réalisées par les « employeurs.

**Les nouveaux et plus jeunes affiliés**, notamment les agents contractuels, ne sont aucunement responsables de l'abaissement de leurs niveaux salariaux au recrutement puis en cours de carrière. La masse salariale diminuant, c'est l'assiette globale des contributions déterminée en % qui diminue également. Par ailleurs, il ressort de l'augmentation très raisonnable des dépenses annuelles par affilié (**autour de 2% par an**) qu'elle résulte probablement des habitudes médicales modestes du groupe des jeunes et des nouveaux arrivés, comparées à celles de la moyenne de la population assurée au RCAM.

**Quant aux Anciens, non seulement ils ne sont pas responsables du déficit,**

mais au contraire ce sont eux qui en ayant contribué pendant plusieurs décennies avec un régime excédentaire, ont constitué le fonds de réserve. Ce dernier permet aujourd'hui de combler les déficits, constituant ainsi une sorte de solidarité intergénérationnelle inversée des plus anciens vers les plus jeunes.

**Le RCAM interprète aujourd'hui les règles de façon différente après des années d'application**, comme l'indiquent les informations communiquées par le PMO.

**Les Anciens et plus particulièrement les plus âgés** ne comprennent pas pourquoi la gestion du RCAM est devenue aussi restrictive, notamment à leur égard, dans des domaines, par exemple comme les reconnaissances de maladie grave, la complémentarité strictement appliquée ou encore les refus des reçus de paiement ou de reconnaissance des praticiens. Les nombreuses réclamations des Anciens montrent que toutes ces tracasseries sont mal ressenties, comme une injustice et pire encore, comme une gestion « tatonnée » et trop brutale envers les plus faibles, âgés et malades. (voir dans la rubrique opinion page 46). Ces diminutions effectives de remboursements qui biaisent les statistiques et réduisent de facto l'accès à une médecine de qualité, ne résoudront rien, en tout cas pas le déficit actuel du RCAM.

Administrativement, les rapports annuels, la gestion comptable et les audits internes et externes sur une période de 10 ans, de 2003 à 2012, montrent, qu'il n'y a pas d'anomalie particulière tant dans l'évolution des recettes et que dans celle des dépenses. Le régime apparaît vertueux et sans excès ni abus de la part des affiliés et bénéficiaires.

**Les déficits annuels ne sont pas dramatiques et restent encore gérables à moyen terme.** Le fonds de

réserve actuel permet de faire face au déficit pendant encore plusieurs années. **Les dépenses des affiliés sont même raisonnables** lorsqu'on les situe dans le contexte de l'évolution des coûts des soins de santé dans l'UE et, notamment dans celui de la Belgique où la plus grande partie des dépenses est effectuée. **L'ampleur du déficit du RCAM se chiffre autour d'une dizaine de millions d'euros annuels tandis que les économies budgétaires se chiffreront en dizaines de milliards d'euros soit un facteur mille.**

C'est pourquoi l'option de l'augmentation des contributions serait à la fois raisonnable, juste et soutenable. Elle serait politiquement et financièrement correcte et notamment justifiée dans le contexte d'une compensation aux énormes économies budgétaires décidées et effectuées depuis 2004.

Concernant les révisions des DGE de 2007 et le cas échéant de la Règlementation commune de 2005, elles sont inévitables à moyen terme avec des choix judicieux et pertinents pour une assurance maladie moderne, performante et soutenable, avant tout au service des ses affiliés.

Dans ce contexte, le statut de 2014<sup>2</sup> permet désormais aux chefs d'administration (AIPN des institutions) de décider une adaptation des contributions dans **la limite statutaire des 2 %** pour les affiliés<sup>3</sup>. La Commission est habilitée depuis 2004 à lancer le processus de révision des DGE<sup>4</sup>. Ces procédures interinstitutionnelles ont le double avantage d'éviter le veto du Conseil dans le climat actuel ainsi que les difficultés décisionnelles de la codécision.

2 Statut Art .72 § 1

1. Dans la limite de 80 % des frais exposés, et sur la base d'une réglementation établie d'un commun accord par les autorités investies du pouvoir de nomination des institutions de l'Union après avis du comité du statut, le fonctionnaire, son conjoint, lorsque celui-ci ne peut pas bénéficier de prestations de même nature et de même niveau en application de toutes autres dispositions légales ou réglementaires, ses enfants et les autres personnes à sa charge au sens de l'article 2 de l'annexe VII, sont couverts contre les risques de maladie.

3 STATUT Art. 72 § 1 alinéa 4

« Le tiers de la contribution nécessaire pour assurer cette couverture est mis à la charge de l'affilié sans que cette participation puisse dépasser 2 % de son traitement de base ».

4 Statut Art 72 § 1 alinéa 3

« Les autorités investies du pouvoir de nomination des institutions peuvent, par la réglementation visée au premier alinéa, confier à l'une d'entre elles l'exercice du pouvoir de fixer les règles régissant le remboursement des frais selon la procédure prévue à l'article 110 ».





## Plaidoyers franco-allemands

### Pour une union démocratique de l'euro

**A** lors que les principaux partis et groupes politiques européens s'affairent à préparer les élections européennes du 25 mai prochain et ont désigné leurs candidats à l'élection du président de la Commission (l'on ne peut, à ce sujet, qu'espérer les voir prendre l'initiative de débats télévisés transnationaux pour mobiliser davantage leurs électeurs), des experts, politologues, juristes, économistes des deux côtés du Rhin planchent dans l'ombre sur l'avenir de l'Europe et, en particulier, sur l'architecture d'une union et d'une communauté politique et démocratique des pays de l'euro.

C'est un groupe allemand, le « Glienicker Gruppe » (ou « Groupe de Glienicke »)<sup>1</sup>, qui a donné le « la » en octobre dernier : partant du constat qu'aucune des crises qui sous-tendent celle de l'euro n'est résolue, ni de près ni de loin, le groupe met l'accent sur la responsabilité des débiteurs et des créanciers dans le cadre d'une union bancaire robuste, sur la responsabilité des États membres

et de leurs citoyens qui doivent certes accepter des réformes, mais aussi pouvoir compter sur la solidarité de l'Union. L'austérité et les sacrifices imposés à toute une génération, notamment en Espagne, au Portugal et en Grèce, ne sont pas tenables : sans critères de transfert contrôlés, l'Union monétaire ne peut

rester durablement stable. Le MES (Mécanisme européen de stabilité) doit être transformé en un Fonds monétaire européen crédible. Ces conditions étant remplies, il doit être mis fin à la crise de



1 *En allemand : die « Glienicker Gruppe ».* Publiée dans *Die Zeit* le 17 octobre 2013, cette tribune a été reprise en français par *Notre Europe – Institut Jacques Delors*. [www.glienickergruppe.eu](http://www.glienickergruppe.eu)

*Wer wir sind : Wir sind elf deutsche Ökonomen, Juristen und Politologen mit der gemeinsamen Einsicht, dass die Krisenpolitik in Europa auf ihrem bisherigen Kurs die strukturellen Probleme nicht lösen kann. Ende August haben wir uns in Glienicke am südwestlichen Stadtrand Berlins zwei Tage in Klausur begeben, um einen Denkanstoß zu formulieren, wie eine neue und krisenfeste Architektur der Euro-Zone unseres Erachtens aussehen sollte.*

[www.notre-europe.eu/011-16971-Vers-une-Union-de-l-euro.html](http://www.notre-europe.eu/011-16971-Vers-une-Union-de-l-euro.html)



la démocratie et de l'État de droit. La cohésion de l'Union doit être renforcée : développer les biens communs à l'échelle de l'Union. La mise en place d'une Union de l'euro passe par un nouveau traité visant à renforcer la gouvernance économique, mais aussi doter cette Union d'institutions démocratiques : un exécutif élu, un budget crédible contrôlé par un Parlement de l'euro (auquel pourraient être associés des parlementaires nationaux).

À cet appel a fait écho en France celui du « Groupe Eiffel Europe »<sup>2</sup> : « Pour une Communauté politique de l'euro ». Les fonds de secours et autres plans de sauvetage, la discipline budgétaire, le renforcement de la gouvernance économique, le démarrage laborieux de l'union bancaire, etc., ont certes répondu à l'urgence, mais ont laissé persister le « déficit démocratique », source de la défiance, sinon du rejet exprimés par les opinions publiques. Les remèdes ? Mettre en place un

exécutif distinct des organes nationaux et resserré, à l'issue de l'élection d'une assemblée par tous les Européens concernés. Cette assemblée sera chargée de contrôler l'exécutif en continu et, le cas échéant, de le censurer. Disposant d'un budget autonome, financé par des ressources propres, cet exécutif veillera au respect, par les gouvernements nationaux, des engagements mutuels, sous le contrôle du juge. Cette communauté politique de l'euro sera ouverte à tous ceux qui en acceptent les devoirs. Elle appelle un nouveau traité dont les modalités de ratification devraient être fixées en amont, les conséquences d'un rejet pesant sur le pays qui l'exprime, pas sur les partenaires volontaires. En outre, une double négociation est

2 Voir le site du Groupe Eiffel Europe [www.groupe-eiffel.eu](http://www.groupe-eiffel.eu) et l'appel publié dans *Le Monde* du 15 février dernier



envisageable : celle d'un traité entre pays désireux de participer à la communauté politique de l'euro et celle des Vingt-Huit pour réformer l'UE.

Choc des idées, hasard du calendrier ou réaction délibérée ? Une tribune publiée dans Le Monde quelques jours plus tard<sup>3</sup> sous le titre « Sortir l'Europe de la crise passe par d'importantes réformes – Un manifeste pour une nouvelle architecture démocratique de l'Europe. **Pour une Union politique de l'euro** », sous les plumes conjointes d'un Collectif d'économistes, lance un avertissement : si nous ne nous unissons pas à temps afin de porter notre modèle de société dans la **mondialisation**, alors la tentation du repli national finira par l'emporter. Le Collectif lance deux propositions-chocs pour que les pays de l'euro se dotent de nouveaux instruments économiques, sociaux, fiscaux et budgétaires communs. Première proposition : les pays de la zone euro, à commencer par la France et l'Allemagne, mettent en commun leur impôt sur les bénéfices des sociétés (IS). Pour lutter contre l'optimisation fiscale, il faut déléguer à une instance souveraine européenne le soin de déterminer une assiette commune aussi large que possible et rigoureusement contrôlée. Seconde proposition : pour débattre et adopter démocratiquement et souverainement les décisions fiscales, financières et politiques que l'on décidera à l'avenir de mettre en commun, il faut instituer une Chambre parlementaire de la

zone euro. Dans ce schéma, l'UE comporterait deux Chambres : le Parlement européen actuel, élu directement par les citoyens des 28 pays, et la Chambre européenne représentant les États au travers de leurs parlements nationaux. Cette nouvelle architecture démocratique de l'Europe nous permettrait enfin de sortir de l'inertie actuelle, et du mythe selon lequel le Conseil des chefs d'État pourrait tenir lieu de seconde chambre représentant les États. Enfin, le Collectif tranche dans le vif : notre conviction est que la seule façon de sortir définitivement de la crise de la dette est de mettre en commun les dettes des pays de la zone euro. En point d'orgue, le Collectif assène : refuser de débattre de l'organisation de la démocratie, c'est en vérité accepter la toute-puissance des forces du marché. . .

**Notre conclusion : l'étincelle jaillira-t-elle de ce bouillonnement et de ce choc des idées ?**

[vancampenhout.roger@skynet.be](mailto:vancampenhout.roger@skynet.be)

PS : il n'aura pas échappé aux lecteurs du MONDE (25 février 2014) la tribune de Jürgen **Habermas** intitulée « Repolitisons le débat européen » : « *Seul le gouvernement allemand est à même de proposer, à la France et aux pays du sud de l'Europe, une solution aussi bien politique qu'économique* »



<sup>3</sup> Voir Le Monde du 18 février 2014 renvoyant au site [www.pouruneunionpolitiquedeleuro.eu](http://www.pouruneunionpolitiquedeleuro.eu)



# How corrupt is Europe?

## Commission publishes first EU Anti-Corruption Report

**“Corruption seriously harms the economy and society as a whole. Many countries around the world suffer from deep-rooted corruption that hampers economic development, undermines democracy, damages social justice and the rule of law. The Member States of the EU are not immune to this reality. Corruption varies in nature and extent from one country to another but it affects all Member States. Corruption alone is estimated to cost the EU economy EUR 120 billion per year, just a little less than the annual budget of the European Union.”**

### Corruption: Abuse of power for private gain

This is the deplorable statement at the beginning of the first Anti-Corruption Report presented by Cecilia Malmström (Doc. COM (2014) 38 final), which the EU Commission put forward to the Council and the European Parliament in February. The report provides an analysis of corruption within the EU’s Member States and of the

economic, social, political and cultural dimensions, which cannot easily be eliminated. The Commission recognises that many of the measures fighting corruption are solely of national competence. The report’s aim is first and foremost to promote high-level anti-corruption standards across the EU.

The EU Commission has not revealed a ranking of the most and the least corrupt Member States. But Transparency International (TI), the most important worldwide anti-corruption organisation, publishes every year a Global Corruption Barometer and a Corruption Perceptions Index. For the Global Barometer survey of last year 114 000 people in 107 countries, including 20 EU Member States, were interviewed. The 2013 Corruption Perceptions Index (CPI) of TI measures the perceived level of public sector corruption in 177 countries/territories around the world.

### Seven Member States show low scores

It cannot be satisfactory that only seven EU Member States show a score below 50 on a scale between 0 and 100. Amongst all 28 Member States the Scandinavian countries - Denmark, Finland and Sweden - have the best score and best ranking worldwide, whilst Romania, Bulgaria and



Greece are regarded by their own population and from outside as the most corrupt countries within the EU. On worldwide ranking of 177 countries Croatia, Czech Republic, Slovakia, Italy, Romania, Bulgaria and Greece take ranks between 57 and 80. It has to be stressed in this context that the findings of TI are not based on scientific and sociological studies, but mainly on surveys, publications and well-known corruption scandals. As we know some of those scandals have erupted 2013 in several member States: France, Czech Republic, Slovenia and Spain. Those

steps taken to prevent and fight it. It aims to launch a debate involving the Commission, Member States, the European Parliament and other stakeholders, to assist anti-corruption work and to identify ways in which the European dimension can help.

The report deals mainly with corruption concerning public services and institutions. It focuses on selected key issues of particular relevance to each Member State. Corruption is defined in a wide sense as any «abuse of power for private gain». Corruption is regarded as a complex phenomenon with eco-

scandals comprised fraud, money-laundering and abuse of party-finances.

Shortly before the publication of the Anti-Corruption report the Commission carried out two Eurobarometer surveys: on the perception of corruption, and the experience of corruption in daily life. For most countries the ranking of the CPI published by TI corresponds to the answers given by the Eurobarometer respondents. At European level, three quarters (76 %) think that corruption is widespread in their own country. In Greece the percentage reaches 99 %, in Italy 97 %, in Lithuania, Spain and the Czech Republic 95 %. 26 % of the Europeans consider that they are personally affected by corruption in their daily lives. Around three quarters of Europeans (73 %) say that bribery and the use of personal connections is often the easiest way obtaining certain public services in their countries. Similarly 67 % think that the financing of political parties is not sufficiently transparent and supervised.

## Denmark on the top, Greece at the bottom

**The second survey was a business-focused flash showing striking variations:** a difference of 89 % between the highest (Greece 99 %) and the lowest (Denmark: 10 %). This means that all but one of the



respondents from Greece are of the belief that corruption is widespread in their country. At European level, more than 4 out of 10 companies consider corruption to be a problem for doing business, and this is true for patronage and nepotism too. Corruption seems particularly to be a major problem for doing business in the construction and the IT/Telecom sector.

The key findings of the report are:

- bribery is widespread;
- public institutions entrusted to protect people suffer the worst levels of bribery;
- governments are not thought to be doing enough to hold the corrupt to account;
- the democratic pillars of societies are viewed as the most corrupt;
- personal connections are seen as corrupting public administration;
- powerful groups rather than the public good are judged to be driving government actions;
- people state that they are ready to change this status quo.

The Commission puts forward a lot of recommendations under the following sector titles:

- make integrity and trust the founding principles of public institutions and services;
- bring back the rule of law;
- hold the corrupt to account;
- clean-up democratic processes;
- give people the tools and protections to fight against corruption.

This EU Anti-Corruption Report is the first to be published following the Commission's decision in June 2011 on a communication on «Fighting Corruption in the EU». In the future the Commission will issue a further Anti-Corruption Report every two years.

## High degree of corruption means weak economies

Let us hope that the scores and rankings of the Member States will show better results in 2016.

This expectation is relevant mainly for those seven EU Member States which show low scores and rankings within the EU and worldwide.

Although there has until now scientifically not yet been proved a correlation it is obvious that countries with a high degree of corruption are at the same time in economic, financial and social difficulties hard to overcome.

## Source et informations

[http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/2014/20140203\\_01\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/2014/20140203_01_en.htm)  
[http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/2014/20140203\\_01\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/2014/20140203_01_en.htm)

## Grèce

Despina VAMVAKIDOU  
Présidente de la Section Grèce

### Excursion to Peloponese 4-11 September 2014 [www.aiace2014.eu](http://www.aiace2014.eu)

Dear Friends

Our preparations for the to Peloponese in September are gathering speed. Though the numbers of hotel rooms are already attained we wanted to give a second chance to late comers who might have overseen the deadlines of 28 February.

In our Programme we refer to a midnight surprise. On September the 9th we will have a full moon. It is the last full moon of summer and it is usual in Greece to open ancient sites during that night. Professor Themelis responsible for the excavations in Ancient Messene has given his permission to our request (AIACE Greece) to organise a recital of greek songs. (The Ancient Theater will be open to the big public (est. 2000 participants) and Mrs Theodoridou, the famous soprano, will sing Greek songs of Hatzidakis, Theodorakis, Xarchakos and others. There will be an entrance fee for those who will want to participate (ca. 15 Euros/per person) and the money collected will be given on behalf of AIACE for the continuation of the excavations.

<http://www.messinia-guide.gr/>

Join us there. Those who have visited Greece know what it means, listening to a divine voice while surrounded by the ancient marbles bathed in a full moon light.

### Séjour au Péloponnèse 4-11 septembre 2014 [www.aiace2014.eu](http://www.aiace2014.eu)

Chers ami(e)s

Nos préparations pour le séjour au Péloponnèse de septembre commencent à s'accélérer. Nous avons pu occuper toutes les chambres qui étaient réservées dans les hôtels. Nous voulons aussi donner une nouvelle opportunité aux amis qui ont oublié ou

négligé de répondre dans les délais: ils pourront le faire quelques jours après la sortie de ce VOX 97 ou hélas, jusqu'à épuisement des disponibilités supplémentaires dans les hôtels.

Dans notre programme, nous mentionnons «la surprise de minuit». Le 9 septembre, ce sera la pleine lune, et la coutume, en Grèce, est d'ouvrir les sites archéologiques la nuit de la dernière pleine lune d'été. Et, pour nous le défi est là: nous organiserons un spectacle avec Mme Sonia Theodoridou, une soprano célèbre. Elle va nous chanter des chansons grecques de Hatzidakis, Theodorakis et Xarchakos dans l'ancien théâtre de Messène. Un spectacle ouvert au grand public (2000 personnes). Le ticket de participation coûtera 15 euros par personne, et l'argent collecté sera donné par l'AIACE Internationale et les sections en faveur de la continuation des fouilles.

<http://www.messinia-guide.gr/>

Joignez-vous à nous! Ceux qui ont déjà visité la Grèce en été savent quelle sensation magnifique naît de la combinaison d'une voix divine et d'un endroit d'une grandeur incomparable, baigné de rayons de la lune.

Αγαπητές φίλες και φίλοι  
Όπως θα είδατε από το προηγούμενο VOX η εκδρομή μας προετοιμάζεται με γοργούς ρυθμούς. Η συμμετοχή φίλων αρκετά μεγάλη και ενώ ήδη έχουμε καλύψει τον αριθμό των δωματίων που έχουμε

κλείσει στο ΚΟΣΤΑ ΝΑΒΑΡΙΝΟ αποφασίσαμε να παρατείνουμε την τελική ημερομηνία εγγραφής μέχρι και τις 20 Μαρτίου για να δώσουμε την δυνατότητα και σε άλλους φίλους και συναδέλφους



που πιθανόν να τους διέφυγε η ημερομηνία του Φεβρουαρίου.

Φίλες και φίλοι

Εκτός από τις εκδρομές που έχουμε προγραμματίσει και που προβλέπονται μέσα στο πρόγραμμα, σας είχαμε γράψει για μία βραδιά-έκπληξη στις 9 Σεπτεμβρίου και ενώ θα είμαστε στην Μεσσηνία. Την βραδιά αυτή θα έχουμε πανσέληνο. Σκεφτήκαμε λοιπόν να οργανώσουμε ένα ρεσιτάλ τραγουδιού Χατζιδάκι, Θεοδωράκη, Ξαρχάκου και άλλων μέσα στον Αρχαιολογικό Χώρο της Μεσσηνίας και ειδικά στο Αρχαίο Θέατρο, με την συγκατάθεση βεβαίως του καθηγητή κυρίου Θέμελη. Η συναυλία αυτή θα πραγματοποιηθεί με την σοπράνο κυρία Θεοδωρίδου την τόσο γνωστή σε όλους μας και θα είναι ανοιχτή στο ευρύ κοινό (υπολογίζουμε περίπου 2000 άτομα). Θα υπάρχει εισιτήριο για όσους θα θελήσουν να συμμετέχουν σε αυτήν και ότι χρήματα συλλέξουμε θα τα δώσουμε στον καθηγητή κο Θέμελη για τις ανασκαφές του η για το Μουσείο του χώρου. Σημειώστε την ημερομηνία στο ημερολόγιό σας. Σας περιμένουμε όλους και όλες



## France

La prochaine assemblée générale de l'AIACE-France aura lieu le **vendredi 4 avril 2014 à Strasbourg**, dans les locaux du Parlement européen (bâtiment Louise Weiss). Outre les informations habituelles relatives aux questions administratives et financières, l'Assemblée générale pourra débattre sur les enjeux des élections européennes avec une personnalité d'envergure.



D'ailleurs, nombreux sont les membres de l'AIACE-France qui ont lancé des actions pour sensibiliser les électeurs français aux élections européennes: à titre d'exemple, la section Ile-de-France a préparé un document qui sera diffusé notamment lors d'un concert de l'Orchestre romantique européen, dont le directeur est M. Lionel Stoléro.

L'AIACE Internationale sera représentée à l'Assemblée générale de l'AIACE-France par M. Ludwig Schubert, Président honoraire et Mme Dominique Deshayes, Secrétaire générale. Un point sera



fait sur les négociations portant sur la « méthode » et l'adaptation des rémunérations et pensions.

M. Marc Lemaître, Directeur du PMO et Mme Anna Silvano, chef du bureau liquidateur à Ispra, seront également présents pour répondre aux questions sur le RCAM.



Isabelle KARDACZ

Comme prévu dans les conclusions du séminaire de formation pour les bénévoles de l'AIACE-France, dont les principaux éléments ont été publiés dans le dernier numéro de VOX, une **coordinatrice des bénévoles** a été désignée : il s'agit de **Mme Michèle Thozet**, déléguée régionale pour la région PACA-Corse (Provence/Alpes/Côte d'Azur/Corse). En marge de l'AG, elle organisera une réunion des bénévoles présents à Strasbourg.

Enfin, un programme de visite de Strasbourg a été organisé, pour le samedi 5 avril, par **M. François Muller**, président honoraire de l'AIACE-France.

## ASSURANCE MALADIE

### Conservez vos pièces justificatives 18 mois

L'application « RCAM en ligne » permet d'introduire électroniquement les demandes de remboursement de frais médicaux. Il ne s'agit pas d'une obligation. En effet, les pensionnés peuvent continuer à envoyer au Bureau liquidateur leurs demandes par courrier. Néanmoins, si vous optez pour l'application électronique « RCAM en ligne », il vous est demandé de nous envoyer uniquement une copie numérisée de vos pièces justificatives. Vous conservez dès lors les originaux chez vous.

La durée obligatoire de conservation des pièces justificatives originales est désormais limitée à 18 mois à partir de la date de réception du décompte de vos frais médicaux. Durant cette période, conservez les différents documents justificatifs, car ils sont susceptibles de vous être réclamés pour un contrôle éventuel.

Accès à RCAM en ligne :

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

### RCAM en ligne : pas de doublon

Vous êtes nombreux à utiliser la nouvelle application RCAM en ligne et, au vu des commentaires que nous recevons tous les jours, vous semblez largement satisfaits.



Comme vous l'aurez constaté, avec cette nouvelle application, il est préférable d'introduire régulièrement des demandes de remboursement même

avec très peu de frais. Cela vous fera gagner du temps et évitera tout risque d'égarement du reçu de la pharmacie, de l'attestation du dentiste ou autre pièce justificative. Si vous optez pour l'application en ligne, n'envoyez pas les mêmes frais en version papier, car de tels doublons génèrent un travail de vérification superflu. L'envoi des originaux vous sera demandé uniquement si votre demande de remboursement fait l'objet d'un contrôle.

### Demandez un devis de votre hospitalisation

Quel que soit le pays, d'un hôpital à l'autre, le prix de la chambre peut varier du simple au double. Le type de chambre pourra également avoir des conséquences sur le montant de votre facture, de même que les honoraires des médecins. Comment éviter une mauvaise surprise ? Vu que le RCAM rembourse vos frais d'hospitalisation dans les limites définies par la Réglementation, une partie de la facture, plus ou moins importante, restera à votre charge. Or, en Belgique, lors d'un séjour en chambre particulière, le chirurgien et/ou l'anesthésiste, par exemple,

peuvent fixer leurs honoraires librement.

C'est ainsi que pour l'année 2012, nos services ont pu constater, sur la base des factures présentées, que dans un certain nombre d'hôpitaux

bruxellois, les honoraires demandés pour une chambre particulière étaient, en moyenne, 3 fois supérieurs à ce qui est demandé dans une chambre à deux ou trois lits. Même s'il ne s'agit pas de la première préoccupation en pareilles circonstances et que les hôpitaux ne sont pas toujours prompts à répondre à vos questions, afin d'éviter qu'un trop gros montant ne reste à votre charge après l'intervention du RCAM, mieux vaut se renseigner. Demander à l'avance à l'hôpital un devis de l'hospitalisation – indiquant le prix de la chambre, le coût de l'opération et les honoraires du chirurgien – lui imposera plus de transparence dans ses tarifs, ce qui présente comme avantage qu'aucun surcoût ne pourra plus vous être appliqué.



### Le devis est nécessaire pour une prise en charge

Désormais lorsque vous introduisez une demande de prise en charge, vous devez fournir une estimation budgétaire du coût de votre hospitalisation.

Cette rubrique vous permet de prendre conscience du montant qui restera à votre charge après l'intervention du RCAM. En effet, le RCAM rembourse 85 % des frais, avec comme plafond le prix de la chambre particulière la moins chère de l'hôpital.

Pour en savoir plus sur le remboursement d'une hospitalisation : <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu> > RH et Administration > Assurance maladie et accidents > Traitements A-Z > Hospitalisation.

### Les frais médicaux et leurs justificatifs

Pour être remboursé de vos frais médicaux, vous devez joindre au formulaire les documents remis par le prestataire de soins. Celui-ci vous remet un reçu qui doit être conforme à la législation du pays dans lequel la prestation a eu lieu. En Belgique, par exemple, soyez attentifs à ce que le psychologue, l'ostéopathe ou le pédicure vous remette un reçu extrait d'un carnet dont le modèle est déterminé par le Ministère des Finances.

Vous trouverez des exemples de reçus conformes pour les différents prestataires en Belgique ou en Italie : <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu> > RH et Administration > Assurance maladie et accidents > demander un remboursement > Tutoriel : pièces justificatives

En cas de paiement de votre prestataire par virement

bancaire, il suffit de joindre la note d'honoraires ou la facture correspondante à la preuve de paiement.

## Maladie grave : critères de remboursement à 100 %

En cas de maladie grave, les frais liés aux soins médicaux peuvent atteindre des montants importants. Dans ce cas, le Régime commun d'assurance maladie (RCAM) prévoit de rembourser l'entièreté des frais médicaux liés à cette maladie grave seulement si celle-ci répond à l'ensemble des 4 critères suivants :

- un pronostic vital défavorable ;
- une évolution chronique ;
- la nécessité de mesures diagnostiques et/ou thérapeutiques lourdes ;
- la présence ou le risque de handicap grave.

Sachez, par ailleurs, que la reconnaissance par le RCAM d'une maladie grave est limitée dans le temps : la date d'échéance est indiquée dans le courrier d'acceptation que vous recevez.

Tout renouvellement éventuel est soumis au respect des quatre mêmes critères.

## La psychothérapie est remboursée si et seulement si...

Les séances de psychothérapie sont remboursables par le RCAM à condition, premièrement, qu'elles aient été prescrites par un médecin généraliste (pour un maximum de 10 séances) ou par un spécialiste – psychiatre, neurologue ou neuropsychiatre – jusqu'à 30 séances. Le prescripteur établira un diagnostic et indiquera la pathologie à traiter ainsi que le traitement recommandé.

Deuxième condition, la reconnaissance du praticien dans le pays où il exerce. Les séances doivent être effectuées par un psychologue/psychothérapeute légalement reconnu. En Belgique, seuls les psychologues inscrits à la [Commission des psychologues](#) sont reconnus comme étant habilités à pratiquer cette profession. Par



contre, dans d'autres pays, en plus des psychologues, les psychothérapeutes sont également habilités et leurs séances sont donc remboursables. Si les séances sont effectuées par un psy-

chologue/psychothérapeute, une autorisation préalable (AP) est toujours nécessaire. Si elles sont effectuées par un psychiatre/neurologue/neuropsychiatre, aucune autorisation préalable n'est nécessaire en deçà de 30 séances.

## Kinésithérapie ou ostéopathie : règles de remboursement

Afin d'être remboursé par l'assurance maladie (RCAM) des frais de traitement chez le kinésithérapeute, le

physiothérapeute ou l'ostéopathe, plusieurs conditions doivent être remplies.

Tout d'abord, ces séances doivent avoir été prescrites par un médecin. Cette prescription médicale devra être établie avant le début du traitement et comporter : le nom du patient, le motif et le type de traitement ainsi que le nombre de séances nécessaires.

Au moment de demander le remboursement, joignez la prescription et un reçu ou une facture conforme à la législation du pays dans lequel ils ont été émis.

De plus, veillez à ce que le reçu ou la facture comporte les mentions suivantes :

le nom complet du malade ;

la nature de l'acte ou des actes médicaux ;

les dates et les honoraires perçus pour chaque acte médical ;

le nom et les références officiels du prestataire de soins.

Si ces règles sont respectées, ces frais vous seront rem-



boursés à 80 % avec un plafond par séance de 25 € pour les séances de kinésithérapie ou de physiothérapie (avec un maximum de 60 séances par an).

Pour les séances d'ostéopathie, le plafond est

de 40 € et le nombre maximal de séances remboursées par an est fixé à 24.

Pour rappel, les traitements à visée esthétique, les abonnements de piscine ou les frais d'inscription dans un centre sportif ou de remise en forme ne sont pas remboursables par le RCAM.

Les traitements d'ostéopathie crânienne, énergétique ou viscérale et la micro-ostéopathie ne sont pas plus remboursables. Plus de renseignements : <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu> > RH et Administration > Assurance maladie et accidents > Traitements A-Z > Kinésithérapie

## Pourquoi certains frais médicaux ne vous sont-ils pas remboursés ?

Après l'envoi de la demande de remboursement de frais médicaux à votre Bureau liquidateur, il arrive qu'en retour il soit indiqué que le remboursement ne peut être effectué.

**Les raisons de refus de remboursement les plus fréquentes** sont les suivantes :

**Documents** : vous n'avez pas joint au formulaire de demande de remboursement tous les documents requis. Par exemple, la prescription médicale, indispensable pour le remboursement de médicaments ou de



Fonction	Remboursement ou non de la séance
<b>Psychologue</b>	Remboursé sur la base d'une Autorisation préalable (AP) si le psychologue est légalement reconnu à exercer la profession. En Belgique, il doit être inscrit à la Commission des psychologues.
<b>Psychiatre</b>	Remboursé jusqu'à 30 séances sans AP.
<b>Psychanalyste</b>	Non remboursé.
<b>Psychothérapeute</b>	Remboursé si le psychothérapeute est légalement reconnu à exercer la profession (en Belgique, cette reconnaissance n'existe pas).

séances de kinésithérapie.

**Preuves de paiement :** le ticket de caisse ou la facture sont manquants ou incomplets, le détail du traitement ou les dates n'y figurent pas. Autre cas fréquent, le reçu remis par l'ostéopathe ou le garde-malade ne répond pas aux **exigences légales** (voir ci-dessus l'article « Kinésithérapie ou ostéopathie : règles de remboursement »).

*Les acomptes ou les provisions sur honoraires ne sont pris en considération que s'ils sont introduits en même temps que la facture finale.*

**En cas de complémentarité :** lors de la demande de remboursement de frais médicaux de vos enfants, couverts en complémentarité par le RCAM, n'oubliez pas de joindre une copie du décompte du remboursement octroyé par l'assurance primaire ou par la mutuelle nationale. S'il s'agit de frais médicaux de votre conjoint ou partenaire, assurez-vous que sa couverture est toujours bien à jour.

Plus d'infos : <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu> > RH et Administration > Assurance maladie et accidents > RCAM en ligne > Couverture en complémentarité

## Les plafonds de remboursement de vos frais médicaux

En règle générale, le RCAM rembourse 80 % ou 85 % de vos frais médicaux. Toutefois, la réglementation prévoit un plafond de remboursement pour certaines prestations. Ce plafond est le montant maximum remboursable pour une prestation donnée.

Par exemple, les honoraires pour consultations ou visites chez un médecin généraliste en Belgique sont remboursés à 85 % avec un plafond de 35 €. Si vous payez 50 € pour une consultation chez un médecin généraliste, le remboursement à 85 % serait de 42,50 €, mais étant

donné le plafond, il sera limité à 35 €.

Les montants de ces plafonds ont été établis dans les DGE et dans la Réglementation de commun accord sur la base de prix moyens pour chaque prestation.



## PENSIONS

### L'impact de la Réforme sur votre compte bancaire

La réforme du Statut, entrée en vigueur début 2014, fixe de nouvelles règles dans les cas où vous souhaitez que votre pension soit versée dans un pays autre que celui dans lequel vous résidez.

Vous pouvez désormais demander le versement de votre pension sur un compte en banque ouvert dans un pays de l'UE autre que celui de votre résidence.

En quelle devise ?

Si vous résidez dans l'UE, les pensions sont liquidées en euros. Seule exception : les

pensionnés entrés en service avant le 01/05/2004, pour qui l'obligation d'être payé dans la monnaie du pays de résidence subsiste.

Si vous résidez en dehors de l'UE, votre pension sera payée :

- s'il s'agit d'une banque de l'UE : en euros ;
- s'il s'agit d'une banque de votre pays de résidence : en euros ou en monnaie locale.

### Taux de change et coefficient correcteur

Comme vous avez pu le constater sur votre dernier bulletin de pension (février 2014), les taux de change et les coefficients correcteurs ont été mis à jour. Cet exercice ne vous concerne que si vous bénéficiez d'un coefficient correcteur ou que vous êtes payé dans une devise autre que l'euro.



#### 1. Comment est calculé le taux de change ?

Si vous êtes payé dans un État membre de l'UE, le taux de change est calculé sur une base annuelle et donc mis à jour une fois par an, au mois de juillet.

Si vous êtes payé dans un pays hors UE, le taux de change est calculé – et donc mis à jour – mensuellement.

## 2. Comment est fixé le coefficient correcteur ?

Le coefficient correcteur permet d'assurer une équivalence de pouvoir d'achat aux pensionnés indépendamment de leur pays de résidence.

Voici un tableau indiquant les nouvelles parités économiques, les taux de change correspondants et les coefficients correcteurs selon les lieux de résidence.

Cet exercice est rétroactif et peut donc engendrer des bénéfices ou des dettes selon la fluctuation du coefficient correcteur et/ou du taux de change de votre pays de résidence.

## Ce que vous devez savoir sur votre déclaration d'impôt

Selon l'article 12 du Protocole (n° 7) sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, les pensions des ex-fonctionnaires de l'Union européenne sont soumises à l'impôt de l'UE, mais exemptées des impôts nationaux directs et indirects. Les pensions payées par la Commission ne peuvent donc pas être prises en compte pour fixer le taux d'imposition applicable à d'autres revenus non exonérés. Cette disposition a été confirmée à plusieurs reprises par la Cour de Justice de l'UE. Par contre, d'autres revenus éventuels des ex-fonctionnaires européens ne sont pas exemptés d'impôts nationaux.

Quant à l'obligation de déclarer le montant des pensions UE aux autorités fiscales nationales pour des raisons d'imposition, la Cour de Justice a statué qu'étant donné que les revenus versés par l'Union sont soumis aux impôts de

celle-ci, ils ne sauraient être imposés directement ou indirectement par un État membre et que dès lors, la personne bénéficiant de tels revenus n'est pas tenue de déclarer le montant de ceux-ci aux autorités d'un État membre » (arrêt de la Cour du 5 juillet 2012, C-558/10).

Il faut rappeler que, même si l'ex-fonctionnaire ne peut pas être taxé sur sa pension, il ne peut prétendre à un traitement privilégié par rapport à d'autres citoyens dès l'instant où certains avantages sont liés à un plafond de revenus (exemples : prime à la rénovation, bourses d'études...). Il est donc recommandé de déclarer les revenus provenant des pensions de l'Union européenne dans ces cas-ci.

## Quelles sont les implications d'une dette envers votre institution ?

L'administration, dans un souci de bonne gestion, se doit de récupérer les sommes indûment versées au bénéficiaire. Ces indus peuvent être récupérés endéans une période de 5 ans, voire plus en cas de fraude.

Il importe donc que chacun s'informe de ses droits et qu'en cas de doute, avertisse l'administration d'une possible erreur qui pourrait donner lieu à récupération. En effet, l'attribution ou la suppression de droits pécuniaires résulte le plus souvent d'une situation simple et évidente (mariage, divorce, arrêt des études d'un enfant, etc.).

## Récupération de la dette

Si un changement dans votre dossier génère une dette, celle-ci apparaîtra sur votre bulletin de pension sous le code « DET ». Si ce montant est inférieur à 15 % de votre pension de base, il sera récupéré en une fois le mois suivant. Si ce montant est supérieur à 15 % de votre pension de base, il sera échelonné à partir du troisième mois suivant l'émission de la dette. Chaque échelonnement correspond à plus ou moins 15 % de votre pension de base (sous le code DPN).

## L'importance de la déclaration bisannuelle

Les informations se trouvant dans la déclaration bisannuelle sont primordiales pour la gestion de votre dossier. En effet, grâce à celle-ci, vos données personnelles sont à jour. Nous pourrions ainsi vous joindre plus facilement.

Bien entendu, si vous êtes en voyage, votre pension ne sera pas coupée de façon arbitraire et brusque, si le document ne nous est pas renvoyé dans le délai imparti. Ceci démontre aussi l'importance de la personne de contact désignée dans votre déclaration. Car en cas de manque de réaction de votre part, c'est cette personne que nous contacterons éventuellement.

Vous l'aurez compris, le bon suivi de votre déclaration bisannuelle garantit le bon suivi de votre pension.

De plus, si nous sommes prévenus directement d'un changement de votre situation familiale, vos droits seront adaptés en temps et en heure. Cette démarche peut permettre de vous éviter le remboursement de sommes qui ne vous sont pas dues.

Pays / Lieu	Pension 1/07/2013	Taux de change	
BU	100,0	1,9558	Bulgarie
CZ	100,0	25,89	Rép. tchèque
DK	132,2	7,4593	Danemark
DE	100,0	1,0	Allemagne
EE	100,0	1,0	Estonie
GR	100,0	1,0	Grèce
ES	100,0	1,0	Espagne
FR	109,2	1,0	France
IE	105,8	1,0	Irlande
IT	100,0	1,0	Italie
CY	100,0	1,0	Chypre
LV	100,0	1,0	Lettonie
LT	100,0	3,4528	Lituanie
HU	100,0	294,98	Hongrie
MT	100,0	1,0	Malte
NL	105,6	1,0	Pays-Bas
AT	104,8	1,0	Autriche
PL	100,0	4,3203	Pologne
PT	100,0	1,0	Portugal
RO	100,0	4,4523	Roumanie
SI	100,0	1,0	Slovénie
SK	100,0	1,0	Slovaquie
FI	114,9	1,0	Finlande
SE	124,4	8,756	Suède
UK	113,5	0,8531	Royaume-Uni
HR	100,0	7,4540	Croatie

## Danemark

Marina Wijngaard  
(Danish Section)

### Visite au musée d'art ARoS et à la Vieille Ville d'Aarhus

Inspirée par le succès de l'année passée, lorsque la section organisa une visite à une exposition sur le peintre norvégien Edvard Munch, la Section danoise prit l'initiative cette année d'arranger le 11 février 2014, une visite guidée à l'exposition «Pas de Deux Royal» au Musée d'art, ARoS dans la seconde grande ville de Danemark, Aarhus. L'exposition présente des peintures et d'autres oeuvres d'art réalisées par S.M. la Reine Marguerite II du Danemark et montre des sculptures et des poèmes écrits par son époux, S.A.R. le Prince Consort Henrik.



la mode au début des années 1970 -, et un appartement où logeaient six jeunes étudiants marxistes, en cohabitation et concubinage. Au même palier et à côté des révolutionnaires, un appartement abritait une clinique gynécologique.



Inspireret af sidste års vellykkede besøg på Edvard Munch-udstillingen arrangerede forningen tirsdag den 11. februar 2014 et besøg med rundvisning og på udstillingen "Pas de Deux Royal" på kunstmuseet ARoS i Aarhus. Udstillingen

La visite fut une grande révélation pour les 21 participants de notre section qui ont pu prendre connaissance des talents artistiques divers du couple royal. La présentation s'est achevée à la bonne franquette par un déjeuner savoureux au restaurant «ART», sis à l'étage supérieur du musée et doté d'une belle vue sur la ville.

Après le repas, notre groupe a continué son périple culturel en visitant le Musée de plein air situé aux alentours, «La Vieille Ville». Afin de profiter le plus possible de la visite, un guide de notre âge nous a conduits à l'immeuble de location, nommé «Taarnborg» qui contient six locations diverses : un appartement habité par une vieille dame célibataire, un logement habité par une famille ouvrière- et à



gen fokuserer på H.M. Dronningens malerier og øvrige kunstværker samt H.K.H. Prinsgemalens skulpturer og digte.



Besøget var en stor oplevelse for de 21 medlemmer, der havde meldt sig, og afsluttedes med hyggeligt samvær ved en frokost af høj kvalitet i museets "ART" restaurant.

Besøget på ARoS blev fulgt op af en rundvisning i ejendommen "Taarnborg" i Den Gamle By, der bl. a. rummer en singlebolig, en familiebolog, et kollektiv og en gynækologisk klinik anno 1974

## Sweden

Marianne HILDEBRAND  
AIACE Section Sweden

In November 2013 we had the pleasure of being visited by PMO who explained everything we needed to know about JSIS, very useful indeed, both for us and for them. An advantage for them was that they could combine the trip with negotiations with providers of medical examinations.



In fact, the visit was so successful that on Friday 14 March we have taken

a step further with our own support person Kenneth Larsson describing to us how to access JSIS and MyIntraComm etc. on-line.

Section Sweden has three Members' meetings

per year, in March, September and November, with invited speakers and a nice luncheon, giving members a very good opportunity to meet. In addition to this we organise a trip in connection with our annual meeting, this year in May to the island Gotland in the Baltic sea.



## Deutschland

Walter EIFLER  
Präsident der Deutschen Sektion

### Unser Sprachenproblem

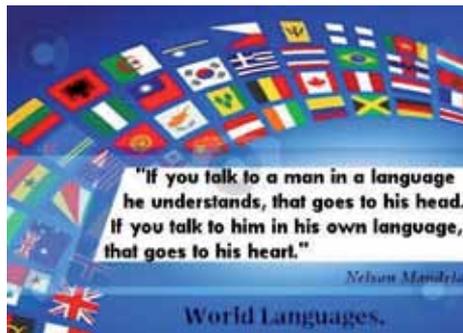
Nein, neu ist es sicher nicht, unser Sprachenproblem. Als Präsident einer nationalen Sektion der AIACE wird man immer wieder in verschiedenster Weise mit diesem Problem konfrontiert, sei es, dass die Mitglieder sich beschweren, wenn Mitteilungen der Verwaltung nicht in der Muttersprache verteilt werden und Hilfe erforderlich ist, oder wenn geklagt wird, dass am Telefon partout kein Ansprechpartner mit deutschen Sprachkenntnissen gefunden wird, oder wenn gefragt wird, wie man denn diese fremdsprachige Broschüre VOX abbestellen kann - all dies gilt insbesondere auch für Nicht-Mitglieder, die uns ansprechen -, sei es, dass man als Mitglied des Verwaltungsrats manchmal das Gefühl haben muss, dass man sich nicht genügend gut verständigen kann, weil es andere Sprachen gibt - eben nicht die Muttersprache -, die sich in den Vordergrund gedrängt haben.

Die Kenntnis von Fremdsprachen ist die Grund-Voraussetzung für eine Verständigung - im wahrsten Sinne des Wortes - in Europa. Das Problem ist jedoch die Vielfalt der Sprachen. Nach dem Beitritt von Kroatien gibt es 24 Amtssprachen innerhalb der EU - abgesehen von zusätzlichen sehr lokalen Minderheitensprachen.

Erlernen und Kenntnis von Fremdsprachen sind auf sehr verschiedenem Niveau in den Mitgliedsländern der EU. Weltmeister bzw. zumindest EU-Meister in Fremdsprachenkenntnis sind sicherlich die Niederländer, eine alte Handelsnation, die schon immer weltoffen war. Fremdsprachen-Muffel sind in erster Linie Franzosen und Engländer. Englisch wird - in Europa - eigentlich nur auf der „Insel“ gesprochen, und trotzdem prä-

tendieren die Engländer, dass alle anderen ihre Sprache sprechen müssen, wobei sie hauptsächlich Widerspruch bei den Franzosen finden, die der gleichen Ansicht sind. Wir Deutschen sind eigentlich sehr willig im Erlernen von Fremdsprachen und drängen unsere Kenntnis quasi dem fremdländischen Besucher auf, der

eigentlich stolz seine Deutsch-Kenntnisse beweisen will. Wohl auch dadurch wurde Deutsch als Sprache in der EU in den Hintergrund gedrängt, obwohl für eine relative Mehrheit der EU-Bevölkerung (etwa 100 von 500 Millionen Menschen) Deutsch Muttersprache



ist, und obwohl Deutsch in 5 EU-Ländern Amtssprache und in 11 EU-Ländern Minderheitensprache ist. Meine eigenen Fremdsprachenkenntnisse sind sozusagen zwangsläufig entstanden, bedingt durch europäische Geschichte und Gegenwart. Da ich in Koblenz, in der Französischen Zone nach dem 2. Weltkrieg, geboren und aufgewachsen bin, war die französische Sprache ein „Must“, englisch kam sehr zu kurz, da ich im altsprachlichen Gymnasium auch noch Latein und Griechisch lernen sollte. Ich habe ein sehr gutes Französisch gelernt, vielleicht auch ein Vorteil anlässlich meiner Bewerbung 1960 bei der Gemeinschaft, der das Vereinigte Königreich noch nicht angehörte. Englisch war allerdings ein anderes „Must“, wenn man der internationalen technisch-wissenschaftlichen Gemeinde angehören wollte, wo sich die englische Sprache eindeutig als einzige durchgesetzt hat. Mein damaliger Chef und Freund – ein Niederländer – hat viel Geduld aufgebracht, um mir ein brauchbares Englisch für Schrift und Sprache näher zu bringen. Italienisch war die Sprache unserer Lebensumstände in Italien, im dortigen Forschungszentrum der Kommission, und ich kann heute noch nicht die Kollegen verstehen, die auch nach 30 Jahren und mehr nur gebrochen italienisch sprechen. Aber auch ich werde in Italien nach 40-jährigem Aufenthalt immer noch als „deutsch“ identifiziert, wir behalten diesen eigenen Akzent, den nur unsere Kinder, dort geboren und aufgewachsen, nicht kennen.

Französisch ist meine „Lieblingsfremdsprache“ immer gewesen und geliebt – und doch, wenn ich mich präzise ausdrücken muss, oder nun Verwaltungsvorschriften der Kommission lesen muss, dann merke ich schon, dass ich manches Mal Ausdrucks- und Verständnisschwierigkeiten habe. Es ist nicht nur das Alter, Verwaltungsvorschriften muss man auch sehr genau zur Kenntnis nehmen, und das geht eigentlich nur in der Muttersprache. So komme ich also zur Sache, zu unserem Dasein als Ehemalige der EU, nun zurück im eigenen Land. Ich habe manchmal den Eindruck, dass in der GD HR nur französisch, vielleicht auch noch englisch gesprochen wird, die deutsche Sprache scheint quasi boykottiert zu werden. Aber ich denke, das Problem ist weitläufiger zu sehen, als nur im Zusammenhang mit der deutschen Sprache.

Ich glaube, dass jeder Ehemalige – nicht nur Franzosen und Engländer oder vielleicht noch Deutsche – das Recht hat, ihn betreffende Verordnungen, Regelungen, oder gleich welche andere ihn betreffenden Texte in seiner Muttersprache zu erhalten, dabei

denke ich vor allem auch an die Hinterbliebenen oder die betreuenden Verwandten, die oft die entsprechenden Fremdsprachen gar nicht oder doch weit weniger beherrschen. Die Institutionen und Organe der EU haben uns engagiert, uns in den Ruhestand geschickt, und haben die soziale Verpflichtung, uns und unseren Hinterbliebenen bis zum Ende zur Seite zu stehen. Es ist wahr, das ist eine große Bürde, und wir als Mitglieder der AIACE haben uns verpflichtet, dabei behilflich zu sein. Aber die Dienste der Kommission müssen doch das Ihrige dazu beitragen, und dabei ist die Sprache ein sehr wichtiger Bestandteil. Ein erster Schritt – aber auch nur das – der GD HR: sie informierte kürzlich AIACE Internationale über ihre Absicht, alle 2 Monate ein „petit feuillet“, ein kleines Blättchen, mit Verwaltungsmitteilungen, die für die Pensionäre bzw. für ihre Hinterbliebenen wichtig sind, zu publizieren, und das in 5 Sprachen – F, IT, D, NL, und E –, mit welchen der Großteil der Berechtigten erfasst werden soll, wie HR sagt.

Wie wir in Europa ansonsten mit den Sprachen umgehen, das ist sicherlich prinzipiell entscheidend dafür, wie sehr die Union zu einem „Europa der Bürger“ werden kann. Sprachen lernen und Verständigung mit dem anderssprachigen Partner zu suchen, das ist eine lohnende Anstrengung und macht auch Freude. Wenn man allerdings feststellt, dass der Partner seinerseits keine entsprechende Anstrengung unternimmt, dann reagiert man doch eher verärgert.

Aber trotz allem, Europa wird sich nicht zu einer „einsprachigen“ Union entwickeln. Sollte es doch diese Richtung nehmen wollen, dann sollten unsere französischen Freunde gewarnt sein: wer will, dass das Französische überlebt, der sollte gleichzeitig das Deutsche unterstützen, denn alleine kann die französische Sprache der englischen nicht widerstehen. Sie haben Ihre eigene Meinung dazu? Sie wollen die deutsche

Sektion der AIACE kennen lernen? Sie wollen Mitglied der deutschen Sektion werden? Kontaktieren Sie mich, völlig unverbindlich. Wenn Sie uns frühzeitig Ihre Adresse geben, werden wir Ihnen gerne die April-Ausgabe unserer Mitgliederzeitung Der deutsche Sektions-Kurier zusenden, in welcher Sie auch die Ankündigung unserer nächsten Jahrestagung finden werden.

**Dr.-Ing. WALTER EIFLER, (<http://www.aiace-de.eu>)**

**Kontakt: Höllbergstraße 6, 60431 Frankfurt/Main, Tel. 0049.(0)69.53054034, e-mail [walter.eifler@t-online.de](mailto:walter.eifler@t-online.de)**



## Belgique - België

André VANHAEVERBEKE

Président sortant de la section Belgique

### La Section Belgique : fin d'une " législature ", nouvelle équipe

La section Belgique est arrivée à la fin d'une législature de trois ans, qui s'est conclue, lors de l'Assemblée générale du 14 mars 2014, par l'élection de son nouveau Conseil d'Administration. Celui-ci à son tour a désigné au cours de sa première réunion constitutive, Raffaella Longoni comme Présidente, Ludwig Schubert et Philippe Loir comme Vice-Présidents. Tous se réjouissent de voir émerger une jeune sexagénaire à la tête de l'équipe appuyée par deux vieux routiers de l'AIACE et d'autres membres expérimentés du CA. On peut donc s'attendre à de nouvelles approches dans la gestion et dans la définition des programmes d'actions, mais appuyées sur une assise très solide. S'agissant des rapports avec l'Internationale, la nouvelle équipe continuera de s'y impliquer beaucoup au travers de ses représentants, Présidents et Vice-Présidents, qui y retrouveront au moins jusqu'à la constitution du nouveau CA prévu pour juin.

Ce passage de flambeau est évidemment l'occasion de jeter un regard sur l'évolution de la Section durant cette législature.

On notera d'abord sa consolidation. Elle a grandi et compte aujourd'hui près 3.900 membres soit près de 40 % du total des sections ce qui indique que l'AIACE garde tout son attrait pour les retraités anciens et nouveaux. La structure s'y est adaptée en devenant une machine imposante qui bénéficie du travail d'une soixantaine de bénévoles distribués entre le CA, son secrétariat et l'équipe sociale au service des Anciens connaissant des difficultés.

Grâce à cet appareil elle a pu assurer et développer ses trois fonctions principales : le social, la défense des intérêts des ses membres et enfin ses activités en termes « d'active ageing »

- Le social tout d'abord. Avec le vieillissement de la population des Anciens, les situations de fragilité, de drames, se multiplient et nécessitent l'augmentation du nombre de bénévoles sociaux et une certaine professionnalisation acquise grâce à l'organisation de formations spécifiques. Beaux exemples de solidarité, combinés à l'appui des services sociaux de la Commission.
- La défense des intérêts des retraités, quant à elle, a été un élément majeur en 2013, dans le do-

main de statut et des rémunérations. La section a pu mettre à disposition de l'Internationale l'expertise de Ludwig Schubert et Pierre Blanchard, ce qui a contribué à limiter les dégâts des coupes financières voulues unanimement par les États membres. Un autre domaine où la Section a contribué substantiellement au travail collectif est celui des relations avec le PMO vis-à-vis duquel l'AIACE joue un rôle de « chambre d'écho » et de « facilitateur », tant pour l'amener à réduire les difficultés individuelles de nos membres face aux arcanes administratifs, qu'à l'aider dans la mise en œuvre et la modernisation des systèmes (notamment l'informatisation Assmal II).

- Enfin, la troisième fonction de base de la section est liée au thème du « vieillissement actif » selon lequel la qualité de vie à la retraite est favorisée par le maintien d'un maximum d'occupations physiques et intellectuelles. Les activités dominantes de la section s'inscrivent précisément dans cette optique : voyages, activités culturelles, informations au travers de la revue « Ecrin ». S'y est ajouté plus récemment l'organisation régulière de « rencontres-discussions » entre des Anciens et des orateurs, retraités ou actifs, ayant une expérience professionnelle sur des sujets d'intérêt européen. Outre leur valeur spécifique, ces activités permettent aux Anciens de se rencontrer et contribuent ainsi à maintenir un esprit de corps.

Dans ce contexte, on notera le progrès du dossier « Valorisation de l'expertise des Anciens » porté à l'origine par un groupe de retraités des Services extérieurs, avec le soutien de l'AIACE. La DG HR lui apporte aujourd'hui son appui dans un document d'orientations « Active Senior », où il encourage l'ensemble des Directions générales à s'y intéresser. L'AIACE peut y jouer un rôle de catalyseur (voir article de Monique Théâtre, page 11).

Cette multiplicité d'activités répondant aux besoins divers d'un nombre croissant d'adhérents, fait de la section un corps vivant dont la vitalité dépend de l'ensemble de ses acteurs et en particulier de l'équipe qui l'anime. Il faut à cet égard remercier celle qui aujourd'hui passe le flambeau et souhaiter bon vent à celle qui le reprend. Leur responsabilité sera de maintenir l'outil tout en permettant l'éclosion de nouvelles idées et énergies.



Le Conseil d'Administration Section Belgique 2014-2017  
(voir les noms dans la « composition » page suivante)

## Quelques mots de Raffaella Longoni, nouvelle présidente de l'AIACE – Section Belgique

Récemment pensionnée depuis janvier 2013, j'ai quitté ma direction générale bien décidée à me « reposer » et à réorienter mes énergies vers le domaine privé, culturel et des loisirs. Mais après un an, la nostalgie des « bancs d'école et des camarades de classe » est revenue à la charge...



Ma carrière s'est déroulée à la Commission européenne et essentiellement à la Direction générale de la Traduction (DGT), avec une interruption de trois ans en tant que présidente du Comité local du personnel, et s'est terminée toujours à la DGT où ma dernière fonction a été celle de chef d'unité adjoint des ressources humaines, aux côtés d'un des meilleurs chefs d'unité de toute ma carrière.

J'ai eu la chance et le privilège de concentrer une grande partie de mes activités dans les contacts avec les milieux universitaires et les étudiants, ainsi que dans la préparation des élargissements par les recrutements préalables des traducteurs et assistants afin de constituer les nouveaux départements linguistiques qui se devaient d'être opérationnels bien avant la date d'adhésion de leur pays.

Si je devais résumer la motivation de ma candidature à la fonction de présidente de l'AIACE section Belgique, je dirais que, comme pour beaucoup d'entre nous, il s'est avéré difficile, à la fin de ma vie professionnelle, de couper les liens avec mon institution et son environnement professionnel et humain, complexe certes, mais unique. Je pense pouvoir affirmer que, à la fin de notre vie active, nous avons (presque) tous éprouvé cette difficulté, que nous ayons quitté notre pays d'accueil et réintégré notre pays d'origine ou pas.

Après des années d'absence, nos pays d'origine ne nous reconnaissent plus comme des citoyens à part entière et nous-mêmes nous ne retrouvons pas le pays que nous avons quitté et que, souvent, nous avons idéalisé dans notre inévitable nostalgie. D'autre part, nos directions générales ont bien dû couper le lien d'appartenance avec nous, car nous ne faisons plus partie de leur personnel actif.

En effet, après tant d'années vécues dans un milieu multiculturel et multilingue auquel nous avons apporté nos

connaissances, notre culture, notre vision de la construction européenne, en un mot notre valeur ajoutée grâce à nos différences, il est difficile de quitter cette mosaïque pour nous réinsérer dans un milieu national, auquel nous sommes évidemment attachés, mais qui reste... « monocolore ».

L'AIACE est issue d'un socle culturel commun, car bâtie avec des composantes qui sont notre passé professionnel et notre engagement partagé pour l'UE. Elle nous offre un nouveau contexte de vie active, comme un nouveau port d'attache. C'est du moins ce que j'ai ressenti dès mon adhésion à cette association dynamique et sérieusement engagée. Dans ce contexte, l'AIACE n'est pas seulement l'organe qui nous représente formellement auprès de nos institutions et défend nos intérêts. Elle nous offre aussi un lien nouveau avec ces mêmes institutions et nous repropose les richesses de cette mosaïque culturelle par le biais de son caractère associatif, de ses rencontres via les Assises et de ses voyages, en devenant une sorte de nouveau pays d'accueil pour les retraités, comme un 29ème Etat membre virtuel dont nous serions devenus les nouveaux citoyens.



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS  
DE L'UNION EUROPEENNE  
Section Belgique

Bruxelles le 18 03 2014

### Composition du Conseil d'administration 2014

Présidente	Raffaella Longoni
Vice-présidents	Ludwig Schubert Philippe Loir
Secrétaire	Yvette Demory
Trésorier	Gilbert Lybaert
Membres titulaires	Pierre Blanchard Dominique Deshayes * Thérèse Detiffe Jeannine Franchomme André Vanhaeverbeke
Membres suppléants	Michel Foucault Jean-Bernard Quicheron Joseph Szeles Eliane Van Tilborg.

### Représentation au Conseil d'administration de l'AIACE Internationale

Titulaires :	Suppléants :
Raffaella Longoni, Ludwig Schubert.	Philippe Loir Pierre Blanchard.

\* Absente de la photo de la page précédente

## United Kingdom

Richard HAY  
United Kingdom Chairman

Chester is a lovely city. AIACE UK is holding its Annual General Meeting there this year, on Tuesday, 13 May. (For those who wish, there is a barbecue supper the night before.) We



are grateful to Pamela Mayorcas for arranging the meeting with attention to every detail. Our speaker is to be Tom Spencer, a former MEP who is an expert on Europe and environmental issues and who is also a passionate champion of UK membership of the EU. Places may still be available if you would like to join us in Chester: please contact us at once (Tel: 020 7973 1929; Email: [aiace-uk@ec.europa.eu](mailto:aiace-uk@ec.europa.eu)). You will be very welcome. More details are on our website, presently at [www.aiace.co.uk](http://www.aiace.co.uk), where you can also find a brochure.

Our web-site is brand new, and well worth a visit. Esmé Dobson has built the site for us with a great emphasis on simplicity; we are very grateful. On the site, you will find the latest news; our newsletters; the forums that many members used on the old site to exchange

comment and tips; and lots of useful information including Martin Clegg's famous pension calculator. Two notes of caution. Understandably, much of this information is only available to members of AIACE. And in a few months' time the web-site name will change to [www.aiace.uk](http://www.aiace.uk): we couldn't miss the opportunity to have this wonderfully simple and appropriate name, but it will only be available in the summer.



The web-site also has information about our regional groups. Their 'season' is just beginning. The North Group was meeting in mid-March in Sheffield, the Scotland Group in early April in Inverness. These gatherings are always good occasions for sharing. So we are wondering whether there are enough interested 'anciens' who live in our present 'blank spots' to be able to form new groups to serve them. The areas we don't now serve are Essex and East Anglia; mid and south Wales; and – probably separately – the north of the principality (north-south travel in Wales is notoriously difficult). If you live in one of these areas, and you are interested having an AIACE-UK regional group, do please let us



know (contact detail above). Last, AIACE UK volunteers have been trying to help both members and other pensioners with the new JSIS on line and PMO contact services. It's not easy to master. But those who have got the hang of it say that it's a real improvement. The JSIS operators; the people responsible for the informatics side of the service; our AIACE volunteers; and the users are gradually helping each other to get through the inevitable 'teething troubles' and to make the new applications work really well. It's worth persevering. But if you aren't keen, don't worry. Paper applications will continue permanently to be acceptable.



## Österreich

Hilde LORENZ

Neben der jährlichen Generalversammlung – die letzte im September 2013 in Innsbruck (siehe VOX nr. 96) – finden pro Jahr mehrere Vorstandssitzungen statt, die in der Regel mit einem Mitglieder-treffen kombiniert werden, bei dem wir gerne unter fachkundiger Führung unserer „Kulturreferentin“ Sehenswürdigkeiten in Wien besichtigen.

So auch bei der letzten Sitzung des vergangenen Jahres im Dezember 2013. Nach den „Amtsgeschäften“, die wir im Dachcafé des Justizpalastes- auch für Touristen der herrlichen Aussicht wegen empfehlenswert - erledigten, mussten wir nur am Parlament vorbei über den Ring und durch den Volksgarten, um zur Minoritenkirche zu gelangen. Diese Kirche ist eine der ältesten Kirchen Wiens, für mich aber auch eine der kuriosesten. So gehört sie nicht, wie man annehmen



könnte, der Kirche, sondern der italienischen Kongregation, einer im 17. Jhdt. entstandenen Vereinigung der in Wien lebenden Italiener (von den vielen illustren Mitgliedern erwähne ich nur eines, das sicher alle kennen, sei es wegen seiner Musik, sei es wegen seiner Rolle im Mozart-Film von Milos Forman: Hofkapellmeister Antonio Salieri). Die Kirche selbst ist natürlich bedeutend älter, sie wurde wohl im 13. Jhdt. vom Babenberger Leopold VI. gegründet, der die Franziskaner/Minoriten aus Assisi nach Wien bringen wollte. So hatte die Kirche von Anfang an den Beinamen „italienische Kirche“. Die Baugeschichte ist abwechslungsreich, die Baustile von gotisch über den bei uns unausweichlichen Barock bis zu einem letzten Umbau in neugotischem Stil. Sehr früh schon war die Kirche als Grablegungskirche des Adels beliebt, so ruhen z.B. Blanche von Vallois und Isabella von Aragon, die beide zum Bau der Kirche finanziell beitrugen, hier und auch die letzte Landesfürstin Tirols, Margarete Maultasch. Für eine Mendikantenkirche ist sie – wohl auch aus diesem Grund – reich ausgestattet. Das bedeutendste Kunstwerk ist vielleicht das Wandmosaik „das letzte Abendmahl“ nach dem Fresko von Leonardo da Vinci, auch das mit einer kuriosen Geschichte. Napoleon hatte es in Auftrag gegeben, nach der Schlacht von Waterloo aber keinen Bedarf mehr, sodass sein Schwie-

gervater Franz I. es kaufte und zuletzt dieser Kirche spendete. Höchst beeindruckend ist aber der Dachstuhl. Die Minoriten hatten ursprünglich anscheinend die Absicht, auf die Kirche eine zweite nur für die Mönche zu setzten. Das wurde zwar nicht verwirklicht, geblieben ist aber ein äußerst beeindruckender, riesiger Dachstuhl, den wir „Ehemaligen“ trotz mancher Einschränkung furchtlos bestiegen und bestaunten.



Und wie kamen die Italiener nun zu dieser Kirche? Im Zuge der Religionspolitik von Kaiser Josef II wurden die Minoriten abgesiedelt und nach einem kurzen Zwischenspiel in Staatsbesitz wurde die Kirche der Ital. Kongregation übergeben. Ein Danaergeschenk, denn damit war und ist bis heute die Auflage zur Erhaltung der Kirche verbun-

den. Aber auch wenn sie darum vielleicht etwas schlecht beleuchtet oder zu wenig beheizt ist, sehenswert ist sie allemal.

Mit dem Neuen Jahr begann ein nicht nur für Österreich wichtiges Gedenkjahr. Zum Ausbruch des 1. Weltkriegs, dieser „Urkatastrophe“ für Österreich, die für dieses Land beispiellose Veränderungen mit sich brachte, wurde schon viel gesagt und geschrieben und bis zum 28. Juni, dem Tag der Ermordung des Thronfolgers Franz Ferdinand, wird man sich noch ausgiebig mit Ursache und Wirkung dieses Krieges befassen.

Auch die AIACE-Mitglieder werden bei dem Besuch in Ypern anlässlich der Jahrestagung der Vereinigung Gelegenheit dazu haben. Der zweite Anlass zu Gedenken und Aufarbeitung ist österreichspezifischer, der sogenannte österr. Bürgerkrieg im Jahre 1934. Ich habe in meinem Umfeld eine kleine Umfrage abgehalten und festgestellt, dass dieser im Geschichtsunterricht meiner Generation (Nachkriegsgeneration) nicht vorkam, wohl ein Zeichen dafür, dass damals die Wunden noch zu frisch waren. Das tiefe Misstrauen, das Lagerdenken, das „Rot“ und „Schwarz“ entzweite, hat aber nicht nur lange in den Köpfen nachgewirkt, sondern in unserem politischen System Spuren hinterlassen. Der berühmt/berüch-

tigte Proporz, der in Österreich überall herrscht, angefangen von den politischen Instanzen über die Philharmoniker bis zu den Sportvereinen, geht auf das Bestreben der beiden Großparteien (groß zumindest bei Gründung der 2. Republik nach dem 2. WK) zurück, nie das Parteiengleichgewicht zu gefährden. Höchste Zeit, sich auch damit gründlich auseinanderzusetzen.

An aktuellen Ereignissen sind natürlich die olymp. Winterspiele in Sotschi zu nennen, die neben der Freude über 17 Medaillen österr. Sportler und einigen wirklich spannenden Wettkämpfen auch bittere Gefühle hinterlassen haben, sowohl aus Gründen, die mit dem Sport selbst zu tun haben (wiederum einige Dopingfälle), vor allem aber aus politischen Gründen. Gespannter noch und vor allem banger verfolgen wir nach Abfahrt und Schispringen die Ereignisse in der Ukraine. Ist Europa jetzt besser gerüstet als vor 20 Jahren in Jugoslawien, um den Menschen in diesem Land zu helfen? Hoffentlich!

Fast zeitgleich mit den olymp. Spielen ist auch der



meteorologische Winter zu Ende gegangen. Winter? Welcher Winter? „Väterchen Frost“ hat sich dieses Jahr nicht blicken lassen, wir hatten den zweitwärmsten Winter seit Beginn der Aufzeichnungen vor ca. 270 Jahren! Und nun bewegen wir uns, schon beschwingt vom Frühling, mit Elan auf die Europawahlen zu. Es gilt, unsere Landleute aufzurütteln und sie zum Mitmachen bei der Wahl zu gewinnen. Alle Kollegen sind dazu herzlich eingeladen!

**Pourquoi confier vos assurances santé à Vanbreda International?**  
Fruits d'une longue expérience, les solutions d'assurance de Vanbreda International sont on ne peut plus faciles à gérer. Nous mettons à votre disposition notre connaissance approfondie du domaine.

**Une solide expertise bâtie au cours des 50 dernières années**  
Vous trouvez chez Vanbreda International une grande expertise ainsi qu'une équipe enthousiaste et dévouée. Les besoins des retraités de l'Union européenne n'ont plus de secrets pour nous. Nous vous proposons ainsi des contrats en conformité totale avec le règlement du RCAM et avec votre statut. De plus, Vanbreda International est votre interlocuteur unique. Nous répondons à toutes vos questions au numéro spécial AIACE: + 32 3 217 63 07.

**Une véritable dimension internationale**  
Vous pouvez vous affilier quel que soit votre lieu d'affectation: Belgique, Luxembourg ou autre. En outre, les garanties de votre contrat s'appliquent dans le monde entier, quel que soit votre lieu de résidence.

**SOUSCRIVEZ DES AUJOURD'HUI!**  
Pour vous affilier à l'une de nos solutions d'assurance, consultez notre site Internet [www.eurprivileges.com](http://www.eurprivileges.com) et téléchargez le formulaire de souscription. Remoyez-nous le formulaire dûment complété, par e-mail à [eurprivileges@vanbreda.com](mailto:eurprivileges@vanbreda.com) ou par courrier à l'adresse ci-dessous. Pour un conseil personnalisé, n'hésitez pas à nous appeler.

**Vanbreda International**  
P.O. Box 69  
2140 Anvers  
Belgique  
TEL. +32 3 217 63 07  
Fax + 32 3 271 02 47

**Espace Seniors**  
Rue de la Science, 29 - 00/31  
1000 Bruxelles  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h

**Permanence «Assurance maladie» pensionnés**  
Rue de la Science, 29 - 00/36  
1000 Bruxelles  
Lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30  
Mardi et jeudi de 14h00 à 17h00  
Sans rendez-vous

**Accessibles sur présentation  
du laissez-passer «pensionné»  
à la réception de l'immeuble.**

*La vita della Sezione Italia dell'AIACE continua secondo una tradizione ormai collaudata da decenni: gli avvenimenti degli ultimi mesi sono qui riassunti in breve.*

### Assemblea Generale della Sezione (17/12/2013)

Dopo la relazione del Presidente che ha brevemente riassunto l'attività di tutto il triennio, epicentro della riunione è stato il passaggio delle consegne tra il **Comitato Nazionale** uscente ed il **nuovo**, eletto nel novembre 2013.

Sono stati riconfermati il Presidente G. Sottocorno, il Vice-Presidente V. Cidone ed il Tesoriere A. Mascarello, mentre per la Segreteria, rimasta vacante in un primo tempo, è stata poi designata la Sig.a Graziella Guerrato. Si può sottolineare come il Comitato risulti rinnovato **per oltre il 50%** (in allegato la sua composizione e la foto dei Membri). Successivamente, sono stati trattati due punti di grande interesse per i Soci: l'**adeguamento delle pensioni** (cfr. il punto più avanti) e la **Cassa Malattia** che pone sempre qualche problema (ritardi nei rimborsi – ora in via di soluzione – e nelle risposte alle domande d'autorizzazione preventiva). Da sottolineare anche l'accento fatto al "**RCAM telematico**" che nel 2014 potrà esser utilizzato anche dai pensionati: il PMO ne ha fatto una specifica presentazione all'AIACE all'inizio del mese di Marzo.

In chiusura, si è fatto un accenno alla **politica sociale** (ormai quasi ridotta all'uso degli "help-desks") ed alle **attività culturali** (cfr. più oltre), chiudendo poi con il **pranzo di Natale** e lo scambio degli auguri.

### Assemblea della Delegazione di Ispra (30/01/2014)

Dopo il resoconto del Presidente P. Fenici e la presentazione del nuovo Comitato Nazionale, la folta



Assemblea (cfr. foto in allegato) si è a lungo concentrata sull'annoso e delicato problema dell'**adeguamento delle pensioni per il 2011 ed il 2012** (cfr. più avanti) e su quello altrettanto sensibile della **Cassa Malattia**.



Per quest'ultimo, è stata molto apprezzata la relazione della Sig.a Alessandra Lo Schiavo, Assistente della Responsabile dell'Ufficio Liquidatore del CCR d'Ispra. Inoltre, è stato presentato dalla Sig.a Roberta Saracco il sistema "RCAM on-line" che verrà esteso nel 2014 anche ai pensionati, pur se il sistema cartaceo resterà sempre in vigore. L'Assemblea si è chiusa con un accenno agli aspetti salienti del **nuovo Metodo d'adeguamento di salari e pensioni**, approvato a gennaio 2013, ma che sarà d'applicazione solo a fine 2015 (nel 2013 e 2014 i salari e le pensioni restano congelati).

### Inchiesta Pensionati in difficoltà.

A seguito dell'**inchiesta** svolta nel 2013 dalla "DG HR, Direzione Politica Sociale, Settore Relazioni con i Pensionati", sono stati segnalati alla nostra Sezione una quindicina di casi di colleghi in difficoltà. Tutti sono stati contattati (due però senza risposta): un rapporto è stato inviato a Bruxelles ed il Servizio Sociale del CCR di Ispra è stato sensibilizzato caso per caso alle situazioni individuali (soprattutto, aiuto per la redazione e l'invio delle domande di rimborso delle spese malattia, fornitura d'informazioni alle persone o ai familiari da contattare, e simili).

Questi contatti col Servizio Sociale del CCR di Ispra saranno proseguiti.

### Attività culturali

Come sopra accennato, esse sono consistite, ormai per lunga tradizione, nelle **Conferenze letterarie e d'arte** progettate e realizzate in stretta collaborazione con varie entità locali, dal Comitato Culturale del CCR al Club Europeo di Ispra, alla Sezione "Amici della Storia". Altrettanto vale per le **Conferenze scientifiche**, anche se, negli ultimi tempi, si è notata una certa flessione nella partecipazione di Soci e simpatizzanti: per cercar d'ampliare la scelta degli argomenti scientifici da trattare sono stati stabiliti contatti con l'Università dell'Insubria di Varese ed avviata, inoltre, la ricerca d'altre possibili categorie di partecipanti.

### Attività della Sede di Roma

Dopo l'organizzazione dell'Assemblea Generale



del 17/12/2013, tra le varie iniziative si è deciso di creare presso la Sede un'antenna "Cassa Malattia" affidata a Graziella Guerrato, intesa a fornire un supporto a tutti i pensionati che abbiano bisogno d'aiuto, principalmente per le pratiche da trasmettere alla Cassa Malattia. Si è potuto notare che, in tal modo, i contatti con i Soci sono notevolmente aumentati, per cui si pensa d'estendere questo supporto a tutti i problemi di carattere amministrativo. Negli ultimi mesi, sono state firmate delle convenzioni con vari Centri diagnostici e termali, comportanti sconti dal 10% al 15%.

L'attività culturale coordinata da Carla Assonia continua ad esercitare un effetto positivo di scambio e sinergia tra i Soci, in un luogo (Roma) che vanta una lunga tradizione storica ed artistica, da promuovere attraverso mostre, passeggiate, visite guidate, concerti, conferenze e via dicendo.

## Adeguamento pensioni 2011-2012

La Direzione Generale "Risorse Umane" (HR) della Commissione ha comunicato che, in data 4 marzo 2014, le Delegazioni del CO.RE.PER (Consiglio), Parlamento Europeo e Commissione hanno raggiunto un accordo sull'adeguamento di salari e pensioni per il 2011 ed il 2012. In seno al CO.RE.PER si è poi constatata l'esistenza di una maggioranza qualificata per un voto in favore del suddetto accordo, che sarà presto presentato alle tre Istituzioni per la sua ratifica finale (di fatto, una pura formalità giuridica).

Gli adeguamenti concordati sono i seguenti:

- per il 2011 = **0%**;
- per il 2012 = **0,8%** (con retroattività al 01/07/2012).

Non va, peraltro, dimenticato che le suddette proposte sono accompagnate dall'applicazione di nuovi coefficienti correttori. Per l'Italia, ciò comporta una diminuzione da **102,3%** a **100%**, ossia di **2,3** punti percentuali, per cui, se si tiene conto dei due anni d'applicazione della riduzione (2011 e 2012) e dell'aumento dello 0% per il 2011 e dello 0,8% per il 2012, si deve constatare che si è creato un importante debito nel tempo che andrà restituito.

Per ora la DG HR della Commissione non ha ancora precisato le modalità di restituzione del suddetto debito (come aveva già fatto in una situazione simile nel febbraio 2011). Tenuto conto che il prolungarsi della diatriba Consiglio/Commissione per oltre due anni ha via via fatto aumentare l'entità di questo debito, senza alcuna responsabilità dei pensionati, è da sperare che il recupero delle somme in gioco avvenga con la massima rateazione possibile, e non con trattative mensili troppo elevate.

A.I.A.C.E.  
ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES ANCIENS DE L'UNION  
EUROPÉENNE

SEZIONE ITALIA

Sede: via IV Novembre 149 - 00187 Roma  
Tel. +39 06 69999252 - Fax +39 06 9190737  
e-mail: aiace.italia@tin.it



## COMITATO NAZIONALE AIACE ITALIA (2014-2016)

<b>Presidente:</b>	<b>Gianfranco SOTTOCORNO</b>
<b>Vice-Présidente:</b>	<b>Vittorio CIDONE</b>
<b>Tesoriere:</b>	<b>Antonio MASCARELLO</b>
<b>Segretaria:</b>	<b>Graziella GUERRATO</b>
<b>Membri titolari:</b>	<b>Maria Grazia GIARETTA MAGISTRI Paolo FENICI Ambrogio COLOMBO Erminio Valerio PIZZINATO</b>
<b>Membri supplenti:</b>	<b>Serenella PIROTTA Giovanni CLEMENTE</b>
<b>Commissari ai Conti:</b>	<b>Adriano ENDRIZZI, Franco SANTINI</b>

### Membri designati al C.A. dell'AIACE INTERNAZIONALE :

**G. SOTTOCORNO (tit.) - P. FENICI (suppl.)  
V. CIDONE (tit.) - A. MASCARELLO (suppl.)**

## Spain

Alfonso González FINAT  
Vice President, AIACE Spain

### In memoriam of Pablo Benavides, late President of AIACE- Spain

**At the occasion on the anniversary of Pablo's death, VOX publishes here an event held which was held in his memory.**

On September 17 last, the Association of Spanish Energy Companies (Club español de la energía)

organised a Conference in memory of Pablo Benavides, who had since his return to Spain in 2000 worked very closely with the Club, publishing articles in its monthly magazine as well as contributing to seminars and conferences. The Conference included prominent participants and was attended by many members of the Club itself, as well as by Pablo's family, colleagues and friends.

Rafael Villaseca as CEO of the utility company Gas Natural Fenosa, and President of the Club, introduced the speakers while signalling how sincerely the Club recognised Pablo's highly appreciated contributions to its discussions, including an abundance of helpful ideas, and the fact that these continued until the very end of his life.

Spain's Secretary of State for European Union matters, and former MEP, Mr. Iñigo Méndez Vigo was the first to speak. He highlighted the qualities of Pablo Benavides as a diplomat, and his stalwart performance when in charge of the negotiations for accession of the new Member States of central Europe. He underlined the high degree of respect and trust, which President Delors had bestowed upon Pablo, upon whose opinion and intuition he greatly relied throughout that long and ultimately successful endeavour.

Mr. Claudio Aranzadi, former Spanish Minister of Industry and Energy, referred to EU Energy policy, and to the alternatives, which confront us nowadays. He explained the huge challenges that lay ahead for the EU, and set them against the context of Europe's position in respect to globalisation, with particular reference to the shale gas question as both opportunity and risk.

Joaquín Díaz Pardo, Vice-president of AIACE Spain, and its Acting President, thanked the organisers for their initiative, and for the invi-

tation to AIACE to take part. He then delivered a very thoughtful and wide-ranging address in

Pablo's memory, especially in relation to the construction of Europe, to which Pablo had been so profoundly attached, and to the furtherance of which he had dedicated a major part of his professional life. Indeed (as President Delors wrote in the obituary published in *El País*) Pablo was a convinced European with very solid roots, which he put unstintingly at the service of the European ideal: working initially for the enlargement process, and thereafter as Director General for energy. To both these foremost responsibilities he brought his exceptional credentials as a highly skilled and thoroughly prepared and experienced professional diplomat. Joaquín highlighted how Pablo had then once again applied himself to give AIACE-Spain the impetus to go beyond activities more typical of our type of organisation, mostly in cooperation with the Commission Representative Office in Madrid, to cultural and policy events, whether in support of the organisation itself or with a wider remit, including conferences, seminars and similar events, among which the weekly European "tertulia" ("chats") at Madrid's well-known Café Gijón figure prominently, and represent a serious effort to foster European values.

Joaquín Díaz Pardo quoted Pierre Defraigne and George Stainer. The former at the occasion of a recent column on the need for a more political enhancement of European integration and on his essay proposing a EU based upon a federalised



Eurozone which would integrate the European social model. And Georges Stainer who in his "Une



certaine idée d'Europe", during a speech at "Nexus", identified five elements defining Europe, "les Cafés" being one of them, as meeting places for debate, conspiracy,, (The Cafés in Freud's Vienne, Kierkegaard's Copenhagen or Pessoa's Lisbon, or

even at Paris when Danton and Robespierre used to meet in a "café"...).

We certainly honoured Steiner's idea at the "Café Gijón in Madrid. Joaquín had frequent exchanges with Pablo on this and in his opinion their ideas accurately conveyed Pablo's innermost thinking. He extolled the example set by this exemplary servant of Europe who faced illness with uncommon courage and maintained a hands-on attitude to his duties until the very end.

The last speaker was Pablo's son Miguel, who while thanking the Club and all the preceding speakers, bore witness to his father's humble yet dignified personality, while strongly and constantly insisting on the ideals which he had passed on to his two sons and their sister.

## Finland

Marjatta MÄKINEN

### Aiace-Finland in Spain in the footsteps of Don Quixote

Mr. Jyrki Lappi-Seppälä, member of AIACE-Finland and ex Commission language manager, has re-translated into Finnish the world famous book Don Quixote, more precisely the Ingenious Gentleman Don Quixote of La Mancha. This gave the idea to organize a journey to Spain, especially to places relating to Cervantes and Don Quixote.

A famous Finnish author J.A. Hollo made the first translation into Finnish published in the 1920's. Even our national author Alexis Kivi (1834-1872) was very much inspired by Cervantes' Don Quixote but he had to read it in Swedish, the official language of Finland at the time. All this adds to the importance of the work of Cervantes to us Finns. One can find similarities between the lives of Cervantes and Kivi. Both had difficulties to earn their living and the high authorities and the cultural elite of the time rejected their works. One can say that Cervantes had more luck because at the end of his life he got acclaimed and became famous while Alexis Kivi did not live long enough

to enjoy any celebrity at all.

It is common knowledge that the Finns love Spain, its sun, its tapas, its wines, its nature, Spanish people and culture like flamenco, films and the music, maybe even somebody loves secretly the corrida. Despite many of our group are real connoisseurs often spending their winters in Spain, I am sure that all of us learned something new and essential about the Spanish culture and history during these seven days. One further reason for our interest is worth mentioning: we who have been living in Belgium remember the character of



Don Quixote created by Jacques Brel (le Grand Jacques).

Our trip started Sunday afternoon of October 7 in 2013, when members of AIACE-FINLAND, 39 altogether, landed with a Finnair flight in the Madrid-Barajas airport. First we headed to Alcalá de Henares and then continued to Toledo, El Toboso, Almagro, the



convent and castle of Calatrava la Nueva, wine fields of Valdepeñas and the small city of Villanueva de los

Infantes. Our whole excursion concentrated in the region of Castile-La Mancha, the part of Spain where Cervantes had been living and where the adventures of the hero of his great novel "El ingenioso hidalgo don Quijote de la Mancha" took place.

The next day after a good night's sleep in the Parador hotel of Alcalá de Henares the local guide conducted our walk through the colourful narrow streets of the old town named Complutum by the Romans. Its university was founded in 1293 and is one of the world's oldest. The town also has a splendid cathedral, archbishop's palace and Hospital de Antezana, world's oldest also of its kind. Another interesting person related to Alcalá de Henares is Catherine of Aragon, wife of King Henry VIII and mother of Mary Stuart, Queen of Scots with the tragic fate. However, the most important attraction is the "Casa natal de Cervantes", the birthplace of Cervantes, the great son of Alcalá de Henares.

From there we continued our way by bus while our guide Mrs Ulla Lipasti, who knows Spain very well after having lived there for a long time, gave us pertinent information about modern day Spain. She took us to Aranjuez, the summer palace of the King Philip the Second. In its magnificent garden one can almost hear the Aranjuez Concerto of Joaquín Rodrigo played and the famous castrato Farinelli singing to comfort King Philip the Second who had sleeping difficulties. Demons prevented him from sleeping during the nights, maybe partly because of rebellious Flemish! Already then!

The second night we spent in Toledo, the rich capital of King Ferdinand and Queen Isabella, an overwhelmingly rich town situated on a high mountain surrounded by waters. Another good reason to visit Toledo is that Cervantes lived there when he gained his living as tax collector. Next day we heard from the enthusiastic well informed local guide how during centuries the Catholics, Jews and Muslims had harmoniously lived together. He also took us to admire the painting "the Funeral of Count Orgaz" by El Greco, the painter whose tercentenary is celebrated in Toledo this year. In the cathedral we had the chance to see the exceptional relics and learn the names of so many popes, cardinals and bishops

that it will be enough for us the Nordic protestants for the rest of our lives.

On the third day, we left Toledo and arrived to a charming little town called Almagro near the plains where Don Quixote and Sanzo Panza had their adventures, and near the alleged birthplace of Don Quixote.

In Almagro the traditional way of life is characterised by local delicacies such as cheese, berenjenas (filled eggplants) and wines. The art of lace making is also well conserved in Almagro. Here was the centre of the Cistercian order of Calatrava before it was transferred to a more secure place i.e. a fortress built on a mountain. While travelling by bus through the infertile and treeless Calatrava landscapes towards this fortress, Sacro Convento y Castillo de Calatrava la Nueva, we could see the mythic windmills and could easily imagine our knight-errant in search of adventures.

One of the highlights and purposes of our trip was to donate the new Finnish translation of Don Quixote to the town library of El Toboso. The National Cervantes' Library contains around 500 Don Quixote volumes in 60 different translations. All together there are approximately 800 Don Quixote editions in the world, two of these being in Finnish.



*Donation of Don Quixote: AIACE-Finland President Heikki Salmi, Mr Jyrki Lappi-Sepälä, the Mayor of Toboso and representant of the library*

We were happy to hear from our competent guides that Spain is slowly freeing itself from economic difficulties. However, signs of difficult times are still visible for ex-

ample the airport dedicated to Don Quixote where no airplane has landed nor taken off up to now. A true adventure worthy of its name! However, a good example Spain's entrepreneurship we met in a winery in Valdepeñas, old wine culture region where we visited a winery managed by a young highly educated, seriously working owner who believes in his products and is continuously improving them. We wished him all the best.

Before taking our morning flight to Helsinki we spent the evening in restaurant Castafiore in Madrid where the waiters sang tunes of opera while serving us. A wonderful evening and an exquisite choice for us who have learned to love the opera singer Castafiore featured in Tintin comics.



# Le cancer des poumons n'est pas une maladie grave !

**D**epuis quelque temps, les affiliés et surtout les Anciens de plus en plus nombreux reçoivent ce genre de réponse négative (ci-dessous en encadré) de la part d'un des trois bureaux liquidateurs à une demande de reconnaissance d'une maladie grave. Preuve en est, la très importante augmentation du nombre de réclamations à ce sujet.

**Mai 2004**, la maladie me tombe dessus sans prévenir, quelques jours après la mise en œuvre du nouveau statut auquel j'avais consacré toutes mes forces dans une négociation de plus de 4 années. Diagnostique : cancer bronchique avec double tumeur (droite et gauche) ; 6 mois de chimiothérapie expérimentale, deux lobectomies à deux mois de distance (opération d'ablation d'un lobe pulmonaire), il en reste 3 sur 5... etc., etc.

Soit dit en passant, une énorme reconnaissance pour la compétence et la gentillesse des médecins et personnels du Service public à l'Institut Bordet et à l'hôpital St Pierre.

**Coté caisse maladie**, depuis 10 ans rien à dire : prise en charge complète et trois renouvellements de maladie grave à 100 % en tant « qu'affection pulmonaire », le tout sur la base d'un suivi médical et de justifications quasi identiques formulées par le même oncologue.

**Septembre 2014 le médecin-conseil change d'avis** : refus signifié selon la formule en encadré.

**Le Bureau liquidateur a décidé sur avis du médecin-conseil**, qui ne m'a jamais vu et qui est censé ne pas me connaître, comme des milliers d'autres demandeurs de la même décision.

**Le médecin-conseil ne conteste pas trois des critères**, à savoir : *le pronostic vital défavorable, l'évolution chronique, la présence ou le risque de handicap grave.*

Il retient par contre que pour le 4e critère, je n'ai pas plus de « *mesures diagnostiques et/ou thérapeutiques lourdes* ».

**Le médecin-conseil utilise ainsi le seul critère** qui n'est pas strictement médical, mais de nature

administrative et financière.

**Questions** : Comment peut-il estimer après 10 ans d'accord sur la même maladie que les examens et certains soins ne soient plus « lourds » ? Est-ce un jugement médical ou plutôt financier et par rapport à quelle norme, décidée par qui est-il exprimé ?

**« Objet : refus de la reconnaissance du statut de maladie grave Concernant : Pierre Blanchard, date de naissance... »**

*En réponse à votre demande, je suis au regret de vous communiquer qu'il n'y sera pas donné une suite favorable, sur base de l'avis du médecin-conseil.*

*Par conséquent, les frais que vous introduirez seront donc remboursés sur base de la réglementation assurance – maladie (avec application des plafonds).*

*Veillez agréer, Madame Monsieur mes salutations distinguées.*

**Remarque du médecin-conseil :**

*L'examen des 4 critères de reconnaissance de maladie grave et de leurs interrelations ne permet pas de conclure à la nécessité de prolonger le statut de maladie grave actuellement : pas de mesures lourdes. Avis à revoir en cas d'évolution défavorable.*

**Remarque du Chef du bureau liquidateur**

*Une maladie grave au sens de la réglementation RCAM doit répondre aux quatre critères (DGE Titre III-Chapitre 5)<sup>1</sup>.*

*Signé par la subdéléguée pour le bureau liquidateur de Bruxelles».*

*1 Sont reconnus, notamment comme maladies graves, les cas de tuberculose, poliomyélite, cancer, maladie mentale et autres maladies reconnues de gravité comparable par l'AIPN.*

*Ces dernières concernent des affections associant, à des degrés variables, les quatre critères suivants.*

Considérant que mon cas est exemplaire, j'ai décidé d'écrire quelques lignes sur la problématique de ce que le nouveau directeur du CGAM nomme : « une gestion plus rigoureuse du RCAM »..

J'ai choisi ce moyen, car selon mon expérience de membre du CGAM pour l'AIACE — pour lequel je travaille et où je siège sans droit de vote — ce sera plus utile que de présenter une réclamation (au sens de l'article 90 du statut) qui sera systématiquement rejetée.

Il y a quelques années, le cancer était un sujet tabou, mais cette époque est révolue, c'est pourquoi je peux en parler sans difficulté comme de plus en plus de patients le font.



Des radiographies, des analyses complexes, des «scanners» de contrôle pulmonaire ou autres, des examens annexes, souvent demandés sur d'autres organes, sont-ils médicalement lourds ou pas ? Comment estime-t-il que les coûts de ces contrôles ne sont pas assez lourds ? Dans ce cas, juge-t-il la lourdeur pécuniaire des examens médicaux, leur pénibilité ou d'autres choses encore ?

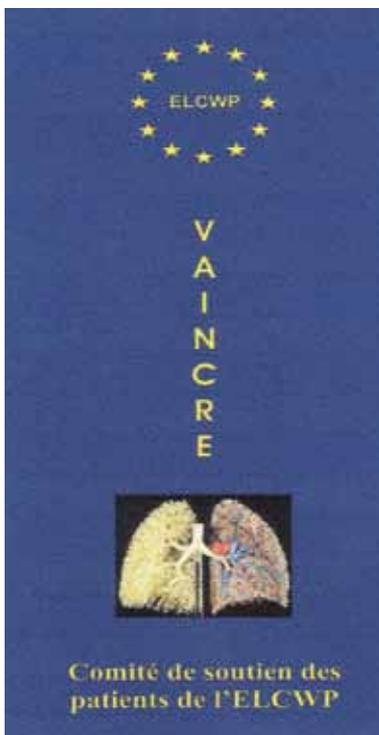
Le médecin-conseil exprime-t-il son jugement en fonction de la personne concernée, de son état général de santé, de ses revenus ou selon d'autres critères qui ont été fixés – par qui? — depuis peu de temps, puisque le jugement a changé ? L'affilié n'est-il pas en droit de connaître les détails de ces critères qui conduisent à une décision négative faisant grief? Pécuniairement des mesures de diagnostics sont-elles considérées aussi lourdes pour un Directeur général que pour un Agent contractuel ? Un médecin Conseil peut-il avoir accès aux données personnelles des demandeurs et à quel titre, s'il tient compte des données personnelles non médicales ?

De plus, on peut légitimement avoir des doutes sérieux sur l'aspect juridique de l'application de la DGE, notamment pour un refus concernant une maladie telle que le « cancer » directement repris dans le statut – donc d'un niveau juridique supérieur à n'importe quelles réglementations et/ou informations administratives. Il en va de même sur le fait que les quatre critères doivent être reconnus à des « degrés variables ».

Voilà les questions qui, d'un cas personnel, peuvent devenir d'intérêt général pour de nombreux autres affiliés et bénéficiaires, auxquels hélas il n'a pas été donné de réponse claire et nette de la part du BL central.

Pour expliquer l'application plus rigoureuse des DGE – donc un changement revendiqué par le BL — sur la reconnaissance des maladies graves, les responsables du RCAM privilégient l'argument selon lequel, pour un demandeur qui n'a plus de « mesures diagnostiques et/ou de soins lourds », les 15 ou 20 % restant à la charge de l'assuré sont parfaitement soutenables. Bien évidemment cette argumentation sur le coût supportable du refus des 100 % peut-être retournée : pourquoi refuser la prise en charge par le RCAM de montants

de 15 % ou 20 % de dépenses de frais médicaux considérées modiques ? Si les coûts sont faibles, ils le sont pour les deux parties intéressées.



**Terminons avec les aspects psychologiques et humains** auxquels les responsables des BL semblent accorder de moins en moins d'importance depuis que le RCAM est en déficit.

Ce n'est un secret pour personne, les maladies graves sont plus fréquentes chez les Anciens que chez les jeunes. Ce sont donc les Anciens – souvent très anciens — qui vivent mal les refus des 100 % après des dizaines d'années de contribution au RCAM, le plus souvent sans frais médicaux importants. Alors que ce statut de remboursement à 100 % semblait acquis et justifié – qui peut imaginer qu'il y avait avant des décisions de complaisance? —, l'assurance maladie laisse tomber les plus faibles au moment le plus difficile de leur vie !

Par mesure d'économie rétorqueront certains, car le RCAM est en déficit et chaque euro compte. Certes, mais pourquoi s'en prendre aux Anciens qui ne sont absolument pas responsables de cette situation. Au contraire, les Anciens actuels sont à l'origine de la constitution du fonds de réserve et assurent ainsi la solidarité intergénérationnelle inversée. (voir article page 14 sur ce sujet). Les nouveaux affiliés, mais aussi les gestionnaires devraient leur en être reconnaissants, plutôt que de les pourchasser avec de nouvelles interprétations opaques des règles !

Enfin, il faut souligner la brutalité de la réponse standard de refus des 100 % qui rassure ainsi les affiliés : « avis à revoir en cas d'évolution défavorable ». Oui, « notre caisse maladie » nous reconnaîtra la maladie grave — donc les 100 % — dès que son issue sera fatale... ce qui constitue sans doute le meilleur moyen de faire des économies !

**En conclusion, je répète ce que je me permets de dire aux membres du CGAM ; ces refus quasi systématiques sont injustes, dignes du pire des comportements des assurances privées... et même abusifs dans certains cas. Ils ne résoudront aucunement le déficit structurel du RCAM !**



## 1914 – 2014 Cent ans déjà...

### Un incendie gigantesque

Lors de la Première Guerre mondiale, des puissances extra européennes sont impliquées pour la première fois dans une guerre qui naît au cœur même de l'Europe. Ce désastre mondial entraîne dans son sillage 28 pays, dont le Japon, l'Empire ottoman, les É.-U., la Russie. Les flammes se propagent dans un incendie gigantesque.

Les caractéristiques principales qui différencient le conflit de 14-18 des guerres qui l'ont précédé sont essentiellement les effets catastrophiques qu'il a déterminés également en matière économique, administrative et politique et le recours, pour la première fois, à une nouvelle logistique de combat impliquant des avions, des sous-marins, des chars d'assaut, sans oublier l'usage d'armes chimiques aux effets dévastateurs.

Et pourtant, pour les êtres humains, toutes les guerres sont pareilles. Aussi historiquement compréhensibles et différentes puissent être les circonstances qui les ont rendues inévitables, les guerres auront toujours le même visage : l'horreur, la destruction, la désolation.

### Le feu aux poudres

Si l'étincelle de cet immense brasier meurtrier réside bien dans l'assassinat du prince héritier autrichien



François Ferdinand par un nationaliste serbe, les véritables causes historiques sous-jacentes expliquent l'ampleur du désastre : des rapports internationaux européens en crise profonde, la course aux armements pour la conquête des colonies, des mouvements nationalistes et indépendantistes dans des zones stratégiques comme les Balkans, l'Alsace, la Lorraine, Trento et Trieste en Italie...

Quelques chiffres font réfléchir : la guerre 1914 – 1918 a fauché 10 millions de soldats, 8 millions de civils et laissé derrière elle un million d'orphelins rien que pour la France.

### Extrait du discours de Victor Hugo, le 21 août 1849, à l'occasion du Congrès international de la paix de Paris

« Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains, à vous aussi !

Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde et sera aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle serait impossible et qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui entre Rouen et Amiens, entre Boston et Philadelphie.

Un jour viendra où la France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bre-

tagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France.

Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées.

Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France.

Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être. »

... « Elle s'appellera l'Europe, au XXe siècle, et, aux siècles suivants, plus transfigurée encore, elle s'appellera l'Humanité. »

Cette guerre « courte et joyeuse » qui devait se combattre « la fleur au fusil » a envoyé au massacre des millions de jeunes soldats épris de « loyauté, justice, patriotisme »... Pour défendre quelques mètres de terre depuis leurs tranchées, véritables fosses communes à ciel ouvert, ces jeunes sont devenus de la chair à canon.

## Les leçons du passé

Nous savons combien le traité de Versailles de 1918 a marqué les décennies suivantes de ses conséquences historiques comme la République de Weimar, le fascisme, la Deuxième Guerre mondiale avec ses 55 millions de morts et ses 6 millions de victimes de l'Holocauste.

Les Traités de paix signés à l'issue de la Première Guerre mondiale, en effet, n'ont pas permis de dépasser les rivalités nationales qui avaient été à l'origine du conflit et qui, par conséquent, créaient les conditions préalables d'autres catastrophes à venir. Comme l'écrivent plusieurs historiens, la Grande Guerre a été la matrice de toutes les catastrophes qui s'en sont suivies. L'échec de la Société des Nations en 1919 s'inscrit aussi dans ce contexte.

## Un engagement pour l'avenir

Martin Schulz a évoqué les 100 ans de la première grande catastrophe du 20e siècle avec un discours magnifique, qui offre plusieurs points de réflexion.

[http://www.europarl.europa.eu/the-president/en/press/press\\_release\\_speeches/speeches/sp-2014/sp-2014-january/html/1914-2014-wendepunkte-europaischer-politik-dgap--faz-konferenz--rede-von-martin-schulz-prasident-des-europaischen-parlaments](http://www.europarl.europa.eu/the-president/en/press/press_release_speeches/speeches/sp-2014/sp-2014-january/html/1914-2014-wendepunkte-europaischer-politik-dgap--faz-konferenz--rede-von-martin-schulz-prasident-des-europaischen-parlaments)



Si la guerre ne fait plus partie de notre réalité, si elle ne s'inscrit pas dans notre expérience de vie, sommes-nous néanmoins sûrs d'être dans un monde totalement différent de celui de 1914 ? Car des similitudes inquiétantes existent.

Avons-nous vraiment vaincu les démons de la haine et des nationalismes les plus abjects ? Rien n'est moins sûr.

Avons-nous vraiment appris les leçons de l'Histoire ? Certes, tout un chacun sait que le rôle de l'Union eu-

ropéenne dans le processus de paix est fondamental et que, au-delà de nos valeurs communes, notre interdépendance économique est, entre autres, un élément qui rend impensable une guerre entre les pays de l'Union.

Mais nous savons aussi que rien n'est éternel, rien n'est immuable. Car la guerre n'est jamais le choix des individus, mais la conséquence de la folie de quelques puissants.

La Commission n'a pas souhaité commémorer la Grande Guerre. On comprend ce choix, car il n'ap-



partient sans doute pas à une institution européenne de nous rappeler notre histoire et ses incontournables leçons de vie. Cette commémoration revient aux citoyens européens que nous sommes. Car si chaque peuple a le droit de cultiver sa mémoire, il a néanmoins le devoir d'en tirer les enseignements pour l'avenir.

Il ne s'agit pas de prétendre être « meilleurs » en 2014 qu'en 1914, car aucun jugement de valeur n'aurait droit de cité dans pareilles circonstances.

Il s'agit simplement de ne pas oublier, parce que chaque peuple, chaque individu, quelles que soient ses opinions politiques ou philosophiques, a le devoir de défendre la mémoire et la paix à tout moment. Sans jamais... « désarmer »!

Et, quelle que soit notre vision de l'Europe et de son fonctionnement, force est de constater qu'il revient à l'Union européenne – et à elle seule – le mérite d'avoir garanti à ses citoyens plus de 60 ans de paix.

## Riga et Umeå: capitales européennes de la culture en 2014

**L**es capitales européennes de la culture sont l'une des initiatives culturelles de l'Union européenne qui remporte le plus de succès et a le plus grand retentissement. Elles sont sélectionnées par un jury indépendant sur la base d'un programme culturel qui doit posséder une dimension européenne marquée, associer des habitants de tous âges et contribuer au développement à long terme de la ville.

Le titre est l'occasion pour une ville de changer son image, de se faire connaître du reste du monde, d'attirer davantage de touristes et de mettre au point une stratégie de développement axée sur la culture. Il a des retombées à long terme, non seulement sur la culture, mais également sur le plan social et économique, à la fois pour la ville et sa région. Une étude révèle ainsi que les capitales européennes de la culture enregistrent en moyenne une hausse de 12 % du nombre de touristes (par rapport à l'année précédente). Déjà dotées d'une subvention de 1,5 million € provenant du programme «Culture» de l'Union européenne, les villes peuvent également bénéficier de plusieurs dizaines de millions d'euros au titre du Fonds européen de développement régional.

**Riga (Lettonie) et Umeå (Suède)** sont les capitales européennes de la culture de l'année 2014. Leurs programmes culturels ont commencé en janvier.

**Mme Androulla Vassiliou, commissaire européenne chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse, a déclaré à cet égard:** «Voici venu le moment auquel Riga et Umeå se sont préparées – et qu'elles attendaient – depuis leur désignation comme capitales européennes de la culture. Les manifestations d'ouverture marqueront le début d'une année riche en activités culturelles, dont profiteront non seulement les habitants des deux villes et de leur

région, mais aussi les visiteurs beaucoup plus lointains. Les capitales européennes de la culture sont une formidable réussite depuis près de trente ans: le titre offre aux villes concernées une occasion unique de redynamiser leur vie culturelle et leur développement à long terme; il revêt en outre une très grande importance pour le tourisme, la création d'emplois et le renouveau urbain. Je souhaite aux deux capitales européennes de la culture de 2014 la pleine réussite de leurs projets!»

### RIGA

Les anciens, membres de l'AIACE qui ont eu l'excellente idée de participer aux 42es **Assises de Riga en mai 2011** – VOX 88 (juillet 2011), probablement parmi les meilleures des dernières années - connaissent bien l'histoire et la très belle



et intéressante capitale de la Lettonie sur la rive sud de la Baltique.

Nous pouvons assurer à tous les lecteurs de VOX que **Riga** vaut le voyage surtout maintenant en tant que « capitale culturelle », mais, également, que tous les pays limitrophes, Estonie, Lituanie et Finlande valent amplement le détour !

Également sur Commission en Direct :

<https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/fr/Documents/2014-03-cend-11.pdf>

<sup>1</sup> Les règles et conditions actuelles de sélection pour l'attribution du titre de capitale européenne de la culture sont définies dans une décision de 2006 (1622/2006/CE) du Parlement européen et du Conseil.

Après Umeå et Riga en 2014, les capitales européennes de la culture seront Plzeň (République tchèque) et Mons (Belgique) en 2015, suivies de Saint-Sébastien (Espagne) et de Wrocław (Pologne) en 2016, puis de Paphos (Chypre) et d'Aarhus (Danemark) en 2017 et de La Valette (Malte) et de Leeuwarden (Pays-Bas) en 2018.

## UMEÅ

Pourquoi ne pas aller de Riga à Umeå, ou l'inverse...

Tout d'abord, Umeå se prononce Uu-mé, car le å (« ô ») est muet ! Il faut donc s'entraîner à répéter Uu-mé, Uu-mé, Uu-mé. Umeå est située à environ 600 km au Nord de Stockholm, sur une anse du golfe de Botnie qui sépare la Suède de la Finlande. Si vous allez aussi loin dans le Nord en été, le soleil de minuit sera là, car à cette période de l'année, le Nord de la Suède baigne quasi-constamment dans la lumière du soleil.

Avec le jour permanent vous n'aurez pas besoin de beaucoup de sommeil avec toutes les activités au programme de la capitale de la culture. Si vous venez en hiver et que vous pouvez vous extraire de l'activité culturelle à laquelle vous participez, vous pourrez voir les aurores boréales, le meilleur spectacle lumineux au monde. Alors en été, apportez un short et des sandales et l'hiver évidemment des caleçons longs et des bottes chaudes!

Outre son titre de capitale européenne de la culture en 2014, **Umeå** peut aussi se targuer d'être la capitale de la culture située la plus au Nord de l'UE, car elle est au cœur de la Suède septentrionale, région réputée pour ses paysages sauvages d'une beauté à couper le souffle (et bien sûr, pour sa culture). Il va sans dire que la ville d'Umeå vivra sous le signe de la culture tout au long de l'année 2014 ainsi que dans les quatre départements les plus septentrionaux du pays et au Sápmi, qui participent également à ce projet. À propos du Sápmi, qui est le territoire des Sami – peuple premier de Scandinavie – le programme de la capitale de la culture s'articulera autour des huit saisons Sami. Le lancement **d'Umeå 2014** a commencé avec la cérémonie d'ouverture «Burning Snow» à laquelle les habitants de la ville et les visiteurs venus des quatre coins d'Europe ont assisté avec enthousiasme. Les principales manifestations auront lieu sur le fleuve Umeälven et aux abords de celui-ci, avec un festival dont la chorégraphie s'articule

autour de la lumière, de la musique, de la chanson et du mouvement. La «ville de l'hiver» changera de visage par la présence de piliers de glace enflammés et de grands feux, qui fourniront de la lumière, de la chaleur et des points de rencontre. Le cœur d'Umeå, Rådhusorget, sera transformé en village sami, avec des chaudières rougeoyantes et des rennes.

Alors bon voyage vers le nord de notre magnifique Europe.

Sources et plus d'infos :

<http://www.visitsweden.com/suede/Villes-et-regions/Le-Nord-de-la-Suede-et-la-Laponie-suedoise/Quoi-de-neuf-a-Umea-Umea--Capitale-europeenne-de-la-culture-2014/>

<http://umea2014.se/wp-content/uploads/2013/01/franska.pdf>

[http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/capitals/future-capitals\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/capitals/future-capitals_fr.htm)

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-13-1313\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-1313_fr.htm)



## Commission en Direct

Some interesting news and "dossiers"

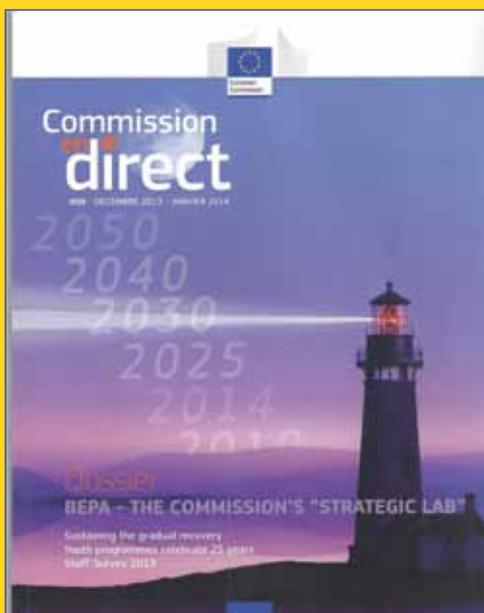
**Nr 9 décembre 2013-Janvier 2014**

<https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/fr/Documents/2013-12-cend-09.pdf>

### “Nouvelle offre de restauration a Bruxelles

Depuis plus de dix ans, un seul concessionnaire a assuré l'exploitation des cantines, cafétérias, restaurants et services traiteur à Bruxelles.

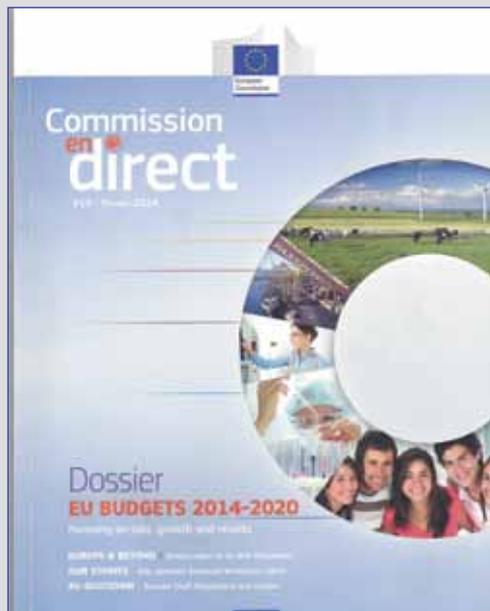
Afin de faire jouer la concurrence sur un marché aussi important que celui de la restauration, la Commission a décidé de



diviser la concession actuelle en trois lots, géographiquement distincts, gérés chacun par une société différente, et ce à partir du 9 janvier 2014. Les trois sociétés en question sont: Ciano, Compass-Group Eurest et Unijolly.»

**Nr 10 - février 2014**

<https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/fr/Documents/2014-02-cend-10.pdf>



### “Greek Presidency

(page 10)

« The know-how and experience for a successful presidency. »

Greece, confronted with painful austerity measures to overcome the crisis, has now taken on the rotating EU Presidency on 1 January 2014. Theodoros Sotiropoulos, Greece's Ambassador to the EU, tells Commission en direct about this decisive moment in the history of both the EU and Greece. »

### « Eurozone's 18th member state Latvia joins euro after sound economic recovery

(page 12)

Latvia adopted the euro on 1 January 2014, becoming the 18th European state to do so. Now, 333 million Europeans share the same currency. According to the Commission, the change-over has been smooth and successful.»

### « Prix de littérature de l'UE nouveaux talents et culture transfrontalière

(Page 14)

L'Union européenne a organisé, pour la

cinquième année, la cérémonie de remise des prix qui récompensent les meilleurs talents littéraires émergeant à l'échelle européenne.»

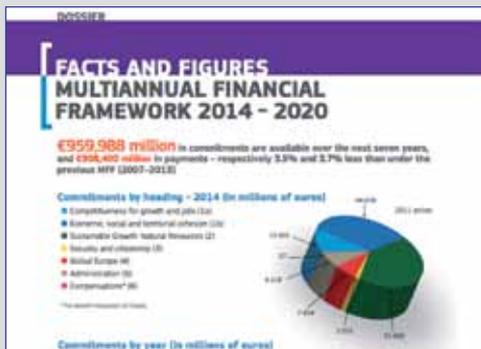
[www.euprizeliterature.eu/fr](http://www.euprizeliterature.eu/fr)

[http://ec.europa.eu/culture/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/index_fr.htm)

## « Eu budgets 2014-2020

**Dossier** (page 32 à 43)

After the successful conclusion of long and difficult negotiations on the EU's Multiannual Financial Framework 2014-2020, it is now time to start implementing the EU programmes that will run for the next seven years to help deliver on the Europe 2020 objectives. Commission en direct takes a



look at the new budgetary framework and the changes it brings, with its new focus on jobs, growth and results.»

MFF website :

[http://ec.europa.eu/budget/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/index_en.cfm)

[http://ec.europa.eu/budget/exploined/myths/myths\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/exploined/myths/myths_en.cfm)

Collaborative Space on My IntraComm :

<https://myintracomm-collab.ec.europa.eu/networks/commservices/MFF/SitePages/Home.aspx>

## « Histoire en images 15 years of the euro

(Page 62)

**1999**

On 1 January 1999, the euro debuts as a non-physical currency when the national currencies of the first eleven countries - Belgium, Germany, Ireland, Spain, France, Italy, Luxembourg, Netherlands, Austria, Portugal, and Finland- ceased to exist independently. Greece would join on January 2001....»

**Nr 11 - mars 2014**

<https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/fr/Documents/2014-03-cend-11.pdf>



## “EU ready to strengthen Passenger rights

(page 8)

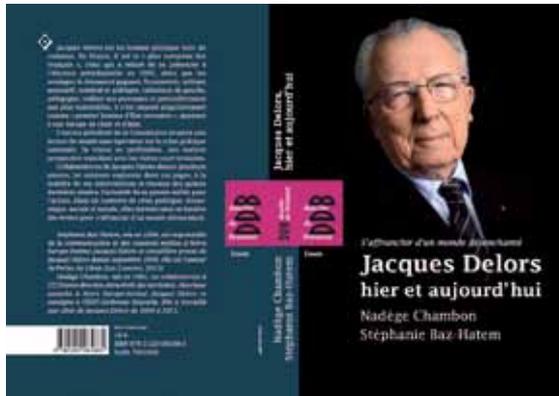
On 5 February, the European Parliament voted on proposals from the Commission to strengthen passenger rights. This includes measures to ensure that air passengers have new and better rights to information, care and re-routing when they are stranded at the airport.”

## « Europe's economic Recovery Dossier

(Pages 32 à 45)

After the worst recession since the Great Depression, triggered by the sub-prime crisis in the US, Europe is now emerging from the financial and economic crisis. Much has been done in the EU to address the financial sector and government debt problems that surfaced during the crisis, notably through better EU economic governance and creation of the banking union. Commission en direct takes a look at this work in progress.”

## Hier et aujourd'hui by Jacques Delors



Jean Pierre Bobichon, ancien fonctionnaire à la Commission et collaborateur direct du Président Delors, nous signale un livre sorti le 20 mars 2014. chez : DDB

Les anciens de l'UE connaissent tous Jacques Delors, ancien Président de la Commission de 1985 à 1994. Ce qu'ils savent moins c'est son parcours exceptionnel et sa succession de responsabilités et de résultats européens hors norme<sup>1</sup>.

1 Né à Paris en 1925, après une carrière à la Banque de France (1945-62), Jacques Delors a été membre du Conseil Économique et Social, puis chef de service des affaires sociales au Commissariat Général du Plan, jusqu'en 1969, où il est nommé Secrétaire Général à la Formation Permanente et à la Promotion Sociale (1969-73). Quelques mois plus tard, il entre au cabinet du Premier Ministre J.J Chaban-Delmas (1969-72). Il a été professeur associé à l'Université de Paris-Dauphine (1974-79) et a également enseigné à l'École Nationale d'Administration.

De 1973 à 1979, il est membre du Conseil Général de la Banque de France, membre du Parti Socialiste (1974) et de son Comité Directeur (1979), en 1979 il est élu Député européen et préside la Commission Économique et Monétaire jusqu'en mai 1981.

Il devient alors Ministre de l'Économie et des Finances, jusqu'en juillet 1984. Il est entre temps élu Maire de la Ville de Clichy, responsabilité qu'il exercera jusqu'à sa prise de fonction en tant que Président de la Commission européenne en 1985, où il assurera trois mandats, jusqu'en janvier 1995. D'octobre 1992 à décembre 1999, il préside, à l'UNESCO, la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle (Rapport publié en 1996).

Il a été, de 1995 à 1999, Président du Conseil d'Administration du Collège d'Europe (Bruges).

Jacques Delors a créé, en octobre 1996 et animé jusqu'en octobre 2004, le cercle de réflexion européen «Notre Europe». De 2000 à 2008, il a présidé le CERC - Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale.

Jacques Delors est l'auteur de nombreux ouvrages, dont Les

Son long mandat communautaire est jalonné d'événements importants : 1985 : signature des accords de Schengen (juin), 1986 : adhésion de l'Espagne et du Portugal, 1986 : adoption de l'Acte unique européen, 1992 : réforme de la politique agricole commune (PAC, associée à la création du Programme européen d'aide aux plus démunis) et signature du traité de Maastricht qui a fondé l'arrivée de l'Euro.

Artisan d'un renforcement de l'exécutif européen, Jacques Delors représente la Communauté européenne à la manière d'un chef d'État, lors des grands sommets internationaux (réunions du G7 et de l'Organisation de coopération et de développement économique, etc.).

Initiateur du livre blanc de la Commission recommandant la création d'un grand marché européen régulé par la mise en place de solidarités nouvelles, celui-ci débouche sur la signature de l'Acte unique en février 1986.

En 1989, il préside le Comité « Delors », composé d'experts et des gouverneurs des banques centrales des douze pays membres. Le rapport du comité Delors ouvre la voie à la création de la monnaie unique. Vient ensuite l'adoption du « paquet Delors I » (1987) et du « paquet Delors II » (1992). Les auteurs de ce livre -Stéphanie Baz-Hatem, née en 1984 et Nadège Chambon, née en 1981, toutes deux collaboratrices de Jacques Delors depuis plusieurs années-explorent dans ces pages, à la lumière de ses interventions et travaux des quinze dernières années, l'actualité de sa pensée taillée pour l'action. Dans un contexte de crise politique, économique, sociale et morale, elles mettent ainsi en lumière des leviers pour s'affranchir d'un monde désenchanté.

L'ancien président de la Commission propose une lecture du monde sans équivalent sur la scène politique nationale. Sa vision en profondeur, son analyse prospective tranchent avec les visées à court terme de la plupart des leaders politiques actuels. Il s'est imposé singulièrement comme véritable « premier homme d'État européen », appelant à une Europe de chair et d'âme.

Dans son pays, en France, il est le « plus européen des Français », celui qui a refusé de se présenter à l'élection présidentielle en 1995, alors que les sondages le donnaient gagnant.

---

*Indicateurs Sociaux (1971), Changer (1975), En sortir ou pas (1985), Le Nouveau Concert Européen (1992), L'Unité d'un Homme (1994), Combats pour l'Europe (1996). Mémoires -en collaboration avec Jean-Louis Arnaud- (2004), Investir dans le social- avec Michel Dollé (2009) Il a reçu le titre de Doctor Honoris Causa de 29 universités ainsi que de nombreux prix et distinctions.*

## Pleurs au fusil by Philippe Tabary



July 1914. Led by the «veterans» of 1870, youngsters and reservists hurry, with flowers in their rifles, to teach the «Prussians» a lesson. Inferior equipment, an uninspired Chief of Staff: in a few days, Fate would decide otherwise. Belgium invaded, Charleroi falls, then Maubeuge. 52 months of occupation begin, just 60 km from the trenches. Between exodus and refugees, pressures and humiliations, hardships grow.

Starting with the 41 names inscribed on the monument to the dead of his commune with 1,300 inhabitants, the author makes us relive the everyday life of a village in occupied France, on the Belgian

border. Many prisoners, amputees, wounded, the rank and file: in all nearly 200 enlisted men, not forgetting the hardships, the impossible or unthinkable loves, legitimate and illegitimate births, the growing number of dead, the disappearance of marriages and baptisms...

The book, published in January 2014 on the centenary of the First World War, is written in the form of an inspired and even poetic narrative. It is, however, based on historic archives, using witness accounts, which the author retraces in this book over 52 months of a terrible war, in the tormented past of the Hainaut of his childhood.

This book should be read by all: it allows us to delve into a history that can, today, appear very distant, just as unthinkable and distant as it appeared when it broke out in 1914 (they thought they would be going for a «stroll» for a week or two).

Former journalist, Philippe Tabary is a colleague, a European civil servant who specialises in agriculture and rural issues and who also has a passion for history. «Pleurs au fusil» is his latest work...

Published by Editions du Cherche midi, Collection «Roman», 272 pages, €18.50

[http://www.cherche-midi.com/theme/Pleurs\\_au\\_fusil-Philippe\\_TABARY\\_-9782749134598.html](http://www.cherche-midi.com/theme/Pleurs_au_fusil-Philippe_TABARY_-9782749134598.html)

## Claude Cheysson une force de conviction

M. Franco Nicora ancien fonctionnaire à la retraite et ancien membre du cabinet de M. Claude Cheysson quand il était Commissaire en charge du développement et du budget (1973/1981) nous signale la sortie d'un recueil de témoignages.

De nombreuses personnalités politiques françaises et étrangères témoignent de l'ensemble des facettes de la vie et de l'action de Claude Cheysson. Citons au passage : « Un homme d'action toujours, un provocateur parfois ; mais aussi une intelligence exceptionnelle comprenant mieux que quiconque comment fonctionne le monde ».

275 pages, IBAcom  
ISBN /978-2-9536869-7-5



The screenshot shows the website for Claude Cheysson. At the top, it says 'Claude Cheysson' and 'Une force de conviction'. Below that, there are navigation tabs for 'ACCUEIL', 'VIE', and 'TÉMOIGNAGES'. A large photo of Claude Cheysson is displayed. Below the photo, there is a section titled '« Une idée qui s'incarne »' with a sub-heading 'Lancer une réforme'. The text describes the 1978-1979 reform of the Joseph Bech 1938 law. There is also a section for 'ARTICLES RECENTS' and 'COMMENTAIRES RECENTS'. At the bottom, there is a book cover for 'UNE IDÉE QUI S'INCARNE'.

Un site Web, outil vivant et diversifié pour approfondir davantage la vision et l'action de Claude Cheysson. Également pour télécharger la version électronique gratuite.  
<http://claudе.cheysson.fr>

## Cocktail AIACE Internationale le 23 janvier 2014

Un moment de détente et... l'occasion de remercier celles et ceux qui œuvrent pour que l'AIACE soit à la hauteur de ses engagements envers les anciens de l'UE.





## Act FAST: Recognise the symptoms of a stroke



**Facial weakness:** Can the person smile? Has their mouth or eye drooped?

**Arm weakness:** Can the person raise both arms?

**Speech problems:** Can the person speak clearly and understand what you say?

If you see any one of these three signs, it's **TIME to call 112**, Stroke is always a medical emergency.

Calling an ambulance means that the paramedics can decide which is the best hospital to take the patient to. With a stroke, time lost is brain lost, so the quicker a patient arrives at a specialist unit, the quicker they will receive appropriate treatment and the more likely they are to make a better recovery. If you suspect a stroke, always dial 112.

## Reconnaissez rapidement les signes d'un AVC

Le test VITE (<http://www.reconnaitreunavc.be/symptomes.php>)

- V** comme Visage paralysé
- I** comme Impossible de bouger un membre
- T** comme Trouble de la parole
- E** comme Éviter le pire en **composant immédiatement le 112**

Un moyen mnémotechnique pour identifier un AVC et réagir.

**Appelez le 112** (numéro d'urgence européen) depuis un téléphone fixe ou d'un téléphone mobile (même bloqué ou sans crédit) si l'un des signes suivants survient de façon brutale:

- une **déformation de la bouche** ;
- **faiblesse ou engourdissement soudain d'un seul côté du visage** : impossibilité de sourire, la lèvre est tombante d'un côté ;
- **perte de force ou engourdissement du bras ou d'une jambe** ;
- **difficulté d'élocution** ou de compréhension.

## Nécrologie

### In Memoriam: Klaus Meyer (1928 - 2014)

Klaus Meyer wurde 1928 in Köln geboren. Er studierte an der Universität Göttingen, wo er 1952 zum Dr. phil promovierte und 1955 das Diplom-Volkswirtschaftsexamen ablegte. 1955 begann er in der Ostabteilung des Auswärtigen Amtes die diplomatische Laufbahn. Im April 1959 wurde er vom Präsidenten der Kommission der damaligen Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, Walter Hallstein, in sein Kabinett berufen, wo er stellvertretender Kabinettschef war. 1967 kehrte er als Ministerialdirigent ins Bundeskanzleramt nach Bonn zurück. Als stellvertretender Generalsekretär trat er 1969 wieder in die Kommission ein, wo er von 1977 bis 1982 Generaldirektor für Entwicklung war.

*L'AIACE Internationale présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches*



*More on Commission en direct Nr 11 Mars 2014 page 53*

<https://myintra-comm-ext.ec.europa.eu/fr/Documents/2014-03-cend-11.pdf>

## Nous ont quittés

ABAD DUPERIER Jose Antonio	17/08/1956	3/10/2013	COM	LARSEN Povl	29/07/1918	28/12/2013	PE
ARGENT Ronald	21/03/1932	21/10/2013	COM	LAWRENCE David	23/10/1944	12/10/2013	COM
BARBIER Marie	26/12/1945	9/10/2013	COM	LEIJENAAR Lucy	13/12/1926	5/01/2014	COM
BARTHELEMY Rene	28/12/1931	18/12/2013	COM	LIBERTAZZI Claudia	5/07/1948	19/01/2014	COM
BAULESCH Leon	24/01/1940	9/01/2014	PE	LUDOVICI Georges	22/01/1931	5/02/2014	COM
BLANCO MANGUDO Soledad	18/05/1953	15/10/2013	COM	MACZKOWIAK Guenter	8/11/1940	10/02/2014	COM
BODEN Ghislain	26/09/1948	15/02/2014	COM	MAESA Albert	19/12/1930	16/12/2013	COM
BONNET Pierre	9/12/1928	23/10/2013	COM	MARCHETTO Vettore	5/02/1922	28/10/2013	COM
BOZZOLA Julien	6/07/1928	21/10/2013	COM	MASCETTI Franco	25/04/1944	28/01/2014	COM
BRUNET Françoise	26/08/1950	29/01/2014	COM	MAZERAND Christiane	27/10/1922	4/12/2013	COM
BRUNI Giambattista	31/03/1921	30/01/2014	COM	MC LAUGHLIN Monique	4/10/1935	2/02/2014	COM
BRUSA Ugo Pietro	22/10/1942	28/10/2013	COM	MEYER Klaus	10/04/1928	29/01/2014	COM
CHRISTIANSEN Ivar	16/07/1946	5/12/2013	COM	MIGLINI Gianfranco	6/01/1944	31/12/2013	COM
CUMBRERO Asunción	8/02/1953	15/10/2013	PE	MOULART Philippe	22/10/1930	4/01/2014	COM
DE BAERDEMAEKER Adolphe	28/10/1920	6/10/2013	COM	MOUSSIS Sophie	4/08/1937	23/10/2013	COM
DE LOOZ CORSWAREM Solange	23/07/1924	1/12/2013	COM	MOYSON Anne-Marie	5/02/1939	18/09/2013	COM
DERIDDER Yvonne	4/04/1944	21/01/2014	COM	OLLENHAUER Hermann	10/07/1928	2/01/2014	COM
DE VREESE Gabriel	10/09/1921	16/10/2013	CM	ORECCHIA Luigi	10/05/1930	28/01/2014	COM
DEBILDE Jacques	18/10/1938	10/01/2014	PE	PELLETIER Claude	5/03/1925	17/12/2013	COM
DEGREEF Adrienne	30/04/1921	11/12/2013	COM	PEREIRA-VERSLUYS Maggy	18/06/1927	18/02/2014	COM
DELAHOUSSE Jean-Pierre	27/02/1921	1/02/2014	COM	PIOLA-CAGNARDI Lia	2/09/1935	23/01/2014	COM
DELEMOTTE Daniel	9/10/1944	10/01/2014	CM	PITHAN Klaus	21/03/1941	18/01/2014	COM
DENIS Jacques	23/02/1929	10/11/2013	CJ	RAABE Gisela	13/03/1920	30/12/2013	COM
DESTREE Marie-Claire	11/02/1953	25/09/2013	COM	REGGIORI Federico	28/07/1927	27/09/2013	COM
DHENIN Britta	27/10/1945	29/01/2014	COM	REY Nelly	11/12/1938	30/12/2013	CC
DRAGO Antonino	12/09/1931	3/01/2014	COM	REYNOLDS Joanne	7/08/1946	22/01/2014	CDR
EVERS Gabrielle	25/06/1933	20/12/2013	COM	RICHTER-STEPHANNY Femande	12/05/1923	5/12/2013	COM
FAADI BRUNO Gianluigi	24/05/1909	13/12/2013	COM	ROCHEZ Eric	8/02/1954	3/01/2014	COM
FERRAGNI Ilena	12/02/1929	5/12/2013	PE	ROSSI Floriana	18/06/1958	15/01/2014	CM
FRITZSCHE Marietta	4/11/1944	13/10/2013	COM	ROTA Luigi	10/06/1926	24/12/2013	COM
GAMBARETTI Renzo	29/05/1936	4/02/2014	COM	ROUSSEAUX Liliane	21/09/1939	20/10/2013	COM
GRASSI Giuseppe	26/08/1932	18/01/2014	COM	RUGGIERI Michele	26/01/1927	16/10/2013	COM
GREIS Stefan	10/04/1954	13/10/2013	COM	SAS-WOUTERS Elvire	3/03/1931	18/12/2013	COM
GRIESER Heidrun	10/03/1943	29/01/2014	CES	SATTLER Hans	12/04/1936	21/12/2013	COM
GUEBEN Paul	9/10/1928	20/12/2013	CM	SCHMIT Marcel	17/09/1944	21/02/2014	COM
HAARDE Gunn	24/01/1946	28/09/2013	COM	SCHULTE Hubert	16/08/1929	22/10/2013	COM
HARVENGT Marguerite	22/05/1920	28/12/2013	COM	SCHUSTER Nadine	16/12/1952	18/02/2014	CM
HEMARD Janine	31/08/1934	3/11/2013	COM	SEMENZA Luciana	28/01/1920	22/10/2013	COM
HERMANN Jean-Paul	12/03/1931	27/12/2013	PE	SOTTORIVA-GIACHINA Adriana	5/03/1930	17/01/2014	COM
HERRMANN Doris	16/09/1940	7/02/2014	BER	VAGLIASINDI Giuseppina	11/05/1942	30/12/2013	COM
HERRMANN Marc	25/02/1952	12/02/2014	COM	VALCKE André	6/05/1926	24/11/2013	COM
HEYERICK Gisele	21/04/1942	11/01/2014	PE	VAN MUYLDER André	2/01/1946	9/12/2013	PE
HUBSCH Alphonse	2/09/1922	29/01/2014	COM	VAN WALLENDael Willy	22/07/1923	23/10/2013	CM
HUEBER Roland	2/01/1942	13/02/2014	COM	VAN WIJK Roelant	16/09/1935	27/01/2014	COM
INNOCENTI Emilio	3/04/1937	29/09/2013	CM	WADE George	20/03/1947	4/10/2013	MED
JARZYNSKA Bernhard	14/05/1942	2/01/2014	COM	WANTEN Luc	4/05/1957	29/11/2013	COM
JUSTEN Adele	7/09/1925	9/09/2013	COM	WATHELET Pierre	15/01/1926	26/12/2013	COM
KAWAN Louis	17/11/1926	31/01/2014	COM	WEBER Robert	13/05/1929	27/11/2013	PE
KLEIN-LORENTZEN Marion	23/04/1930	29/11/2013	COM	WEHRLE Bertl	23/06/1923	7/10/2013	COM
KLOPM Johannes	1/03/1920	20/10/2013	COM	WIGGER Heinrich	9/04/1938	1/02/2014	COM
KRONZ Hermann	17/05/1928	8/01/2014	COM	WOLNY Dagmar	31/01/1948	30/09/2013	BER
KRUSE Wenzel	19/07/1930	25/09/2013	COM	XENAKIS Emmanuel	21/08/1948	9/02/2014	COM
LABARBUTA Giuseppe	10/10/1939	20/11/2013	PE	ZERN Hans-Peter	15/01/1942	24/12/2013	COM

*Le Président et le Bureau de l'AIACE présentent leurs condoléances aux familles.*



SÉJOUR  
AU  
PÉLOPONNÈSE

4-11 septembre 2014  
(Page 27)



GR  
2014  
eu

Ελληνική Προεδρία του Συμβουλίου  
της Ευρωπαϊκής Ένωσης

Hellenic Presidency of the Council  
of the European Union

Présidence Hellénique du Conseil  
de l'Union Européenne

*Du 1er janvier au 30 juin 2014*